



Rapport annuel révisé  
**Candriam Equities L**

31 décembre 2023

01.01.2023 - 31.12.2023  
*SICAV de droit luxembourgeois*  
*R.C.S. Luxembourg B-47449*



# Candriam Equities L

SICAV de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé pour l'exercice  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023



## Table des matières

Administration de la SICAV	4
Détails sur la SICAV	5
Rapport du Conseil d'Administration	6
Rapport d'audit	13
État des actifs nets au 31 décembre 2023	16
État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023	21
Statistiques	26
Portefeuille-titres au 31 décembre 2023	30
Candriam Equities L Australia	30
Candriam Equities L Biotechnology	32
Candriam Equities L Emerging Markets	36
Candriam Equities L EMU Innovation	40
Candriam Equities L Europe Innovation	43
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	46
Candriam Equities L Global Demography	49
Candriam Equities L Life Care	52
Candriam Equities L Meta Globe	55
Candriam Equities L Oncology Impact	58
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	61
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	63
Notes aux états financiers - Tableau des instruments dérivés	66
Autres notes aux états financiers	70
Informations supplémentaires non auditées	85
Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)	92



## Administration de la SICAV

### Conseil d'Administration

#### Président

Tanguy DE VILLENFAGNE  
Advisor to the Group Strategic Committee  
Candriam

#### Administrateurs

Thierry BLONDEAU  
Independent Director

Isabelle CABIE  
Global Head of Corporate Sustainability  
Candriam

Catherine DELANGHE  
Independent Director

Pascal DEQUENNE  
Global Head of Operations  
Candriam

Vincent HAMELINK (jusqu'au 19 avril 2023)  
Member of the Group Strategic Committee  
Candriam

Aurore PELLE (depuis le 20 avril 2023)  
Senior Internal Auditor  
Candriam

Jean-Yves MALDAGUE  
Managing Director  
Candriam

### Siège social

5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

### Dépositaire et Agent Payeur Principal

CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

### Société de Gestion

Candriam  
SERENITY - Bloc B  
19-21, Route d'Arlon  
L-8009 Strassen

Les fonctions d'**Agent Administratif**, d'**Agent Domiciliaire** et d'**Agent de Transfert** (y compris l'activité de **Teneur de Registre**) ont été déléguées à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

La mise en œuvre des activités de **gestion de portefeuille** (sauf pour le compartiment Candriam Equities L Australia) est assurée directement par Candriam et/ou par une ou plusieurs de ses succursales :

Candriam – Belgian Branch  
58, Avenue des Arts  
B-1000 Bruxelles

Candriam – Succursale française  
40, Rue Washington  
F-75408 Paris Cedex 08

Candriam – UK Establishment  
Aldersgate Street 200,  
London EC1A 4 HD

Pour le compartiment Candriam Equities L Australia, la mise en œuvre de la **Gestion de Portefeuille** est déléguée à :

Ausbil Investment Management Limited  
Grosvenor Place, Level 27, 225 George Street  
Sydney NSW 2000 Australia

La mise en œuvre des **opérations de prêt et emprunt de titres** est prise en charge par Candriam et/ou l'une de ses succursales et est partie déléguée à :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch  
5, Allée Scheffer  
L-2520 Luxembourg

### Réviseur d'entreprises agréé

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative  
2, Rue Gerhard Mercator  
L-2182 Luxembourg

### Services financiers

En Belgique :  
Belfius Banque S.A.  
11, Place Rogier  
B-1210 Bruxelles



## Détails sur la SICAV

Candriam Equities L (« la SICAV ») publie annuellement un rapport détaillé sur son activité, la gestion de ses avoirs. Le rapport comprend l'état combiné des actifs nets et l'état combiné des variations des actifs nets exprimés en EUR, le portefeuille-titres de chaque compartiment et le rapport d'audit. Ce rapport est disponible au siège de la SICAV ainsi qu'au siège des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

En outre, elle procède, après la fin de chaque semestre, à la publication d'un rapport comprenant notamment la composition du portefeuille-titres, le nombre d'actions en circulation et le nombre d'actions émises et rachetées depuis la dernière publication.

Les actions ne sont disponibles que sous forme nominative.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la SICAV, ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation. Elle se tiendra dans les six mois après la clôture de l'exercice.

Les avis de toutes assemblées générales sont envoyés par lettre à tous les actionnaires nominatifs, à leur adresse figurant au registre des actionnaires, au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale. Ces avis indiquent l'heure et le lieu de l'Assemblée Générale et les conditions d'admission, l'ordre du jour et les exigences de la loi luxembourgeoise en matière de quorum et de majorité nécessaires.

De plus, des avis seront publiés dans le Recueil électronique des sociétés et associations (« RESA ») du Grand-Duché de Luxembourg et dans un journal luxembourgeois, le « Luxemburger Wort », ainsi que dans la presse des pays où la SICAV est commercialisée si la législation de ces pays l'exige.

L'exercice de la SICAV se termine le 31 décembre de chaque année.

La valeur nette d'inventaire par action de chaque compartiment, le prix d'émission, de rachat des actions et de conversion de chaque compartiment peuvent être obtenus au siège social de la SICAV et auprès des organismes chargés du service financier dans les pays où la SICAV est commercialisée.

Un état détaillé des mouvements du portefeuille peut être obtenu gratuitement sur simple demande au siège social de la SICAV.

Le prospectus, les Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIPs, KIID), les statuts de la SICAV ainsi que ses rapports financiers sont tenus gratuitement à la disposition du public au siège social de la SICAV.



## Rapport du Conseil d'Administration

### Contexte économique et financier

Aux **États-Unis**, en janvier et février 2023, les indicateurs économiques sont restés en grande majorité (à l'exception de l'immobilier résidentiel) plutôt positifs, malgré les relèvements précédents de la Réserve fédérale (la Fed). Le 1 février, l'institution a relevé son taux directeur de 25 points à 4,75 %. Plus de 700.000 emplois ont été au cours de ces deux mois. L'indice ISM du secteur des services s'élevait à 55,1 en février. Ces éléments ont fait passer le taux à dix ans au-dessus des 4 % début mars.

Toutefois, la fermeture par les autorités de la 16e plus grande banque américaine (Silicon Valley Bank) le 10 mars (suite à des sorties excessives de dépôts) et celle, quelques jours plus tard, de Signature Bank, ont suscité des craintes de contagion à d'autres banques de taille moyenne. La FDIC, en consultation avec la Réserve fédérale et le Trésor américain, invoque une « exception de risque systémique », ce qui lui permet d'assurer tous les dépôts de ces deux banques (dépôts assurés (< 250.000 USD) et non assurés). Afin d'éviter un problème de liquidité et de contagion, la Fed ouvre une nouvelle facilité d'emprunt (BTFP - Bank Term Funding Program), dont la spécificité est que les obligations gouvernementales utilisées comme garantie sont évaluées au pair et non au prix du marché. Grâce au contrôle exercé par les autorités, le risque de contagion diminue et les tensions sur les marchés financiers s'atténuent. D'autre part, sous l'effet d'une atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnement et d'une baisse des prix de l'énergie et des métaux industriels, l'inflation totale enregistre une baisse constante au cours des premiers mois de l'année 2023 (5 % en mars 2023). Quant à l'inflation sous-jacente, elle stagne autour de 5,5 %. En effet, si l'inflation des biens ralentit, ce n'est pas le cas de la composante « immobilière » de l'inflation (plus de 30 % de l'IPC) et de celle des services non immobiliers. Par ailleurs, la croissance des salaires reste sensible et représente un facteur important dans le prix des services. C'est ce qui explique que malgré les évolutions survenues en mars, la Réserve fédérale a relevé son taux directeur de 25 points de base supplémentaires, le portant à 5 % le 22 mars. Fin mars, le taux à dix ans (à 3,48 %) était de 35 points de base inférieur à celui de fin 2022. Le marché actions a progressé de 7 %.

Au deuxième trimestre, le secteur manufacturier a connu (à l'instar du reste du monde) une croissance timide, tandis que le secteur des services a enregistré une progression soutenue. Plus de 600 000 emplois ont été créés au cours du trimestre, et dans le même temps la croissance des salaires et l'inflation sous-jacente n'ont connu qu'un faible ralentissement. En juin, le taux de chômage s'élevait à 3,6 %. Au deuxième trimestre, la croissance du PIB a été de 0,5 % en glissement trimestriel, contre 0,6 % au premier trimestre. C'est la raison pour laquelle le 3 mai, la Fed a procédé à un nouveau relèvement de son taux directeur de 25 points de base à 5,25%.

Néanmoins, au cours de la réunion du FOMC du 14 juin, la Réserve fédérale a annoncé marquer une pause dans son cycle de resserrement monétaire. Cette situation vient soutenir la performance du marché boursier, qui a progressé (en particulier en juin) de 8,3 % au cours du trimestre, sous l'effet de l'engouement autour des entreprises du secteur de l'intelligence artificielle. Quant au taux à dix ans, il progresse de 33 points de base à 3,81 %. Au troisième trimestre, malgré un resserrement de 525 points de base (le dernier relèvement de 25 points de base a été décidé le 26 juillet) et l'abaissement de la notation de la dette américaine par Fitch début août, l'économie américaine a continué à créer plus de 650 000 emplois sur le trimestre.

En septembre, le taux de chômage était de 3,8 %, l'indice ISM du secteur des services restait supérieur à 50 et, de manière globale, les autres indicateurs économiques étaient toujours positifs. Toutefois, en dépit de ces bons indicateurs, la Réserve fédérale a maintenu lors de sa réunion du 20 septembre son taux directeur à 5,5 %, l'estimant suffisamment restrictif. Ces évolutions incitent le marché à penser que les États-Unis ne tomberont pas en récession, mais que la Fed maintiendra ses taux à un niveau élevé plus longtemps, même si l'inflation sous-jacente est tombée à 4,1 % (en septembre). Sur le trimestre, le prix du pétrole, pris en étau entre l'absence de toute perspective de récession aux États-Unis et les baisses de production de l'OPEP+, a continué à grimper. Le baril de Brent et le baril de WTI ont franchi la barre des 90 dollars à la fin du mois de septembre (contre 70 dollars environ début juillet). Tout cela a fait grimper le taux à dix ans à 4,57 % fin septembre, en hausse de 77 points de base par rapport à la fin du mois de juin. Pendant cette même période, le marché boursier a chuté de 3,6 %, en réaction à la forte hausse des taux d'intérêt.

Début octobre, le marché du travail et le secteur des services sont restés dynamiques. À la fin du mois d'octobre, la croissance du PIB au troisième trimestre a été annoncée à 1,2 % en glissement trimestriel (c'est le cinquième trimestre consécutif de croissance supérieure à 2 % en glissement trimestriel sur une base annualisée). Dans ce contexte, et avec une prime de risque sur les obligations en forte hausse, le rendement à dix ans est proche de 5 %. Pourtant, au début du mois de novembre, les marchés avaient été amenés à penser (en raison de créations d'emplois atteignant péniblement 100 000, de taux hypothécaires supérieurs à 8 % et de chiffres ISM un peu plus faibles) que l'activité pourrait ralentir plus fortement que prévu et que la Réserve fédérale pourrait baisser son taux directeur plus rapidement qu'elle ne l'avait anticipé. Le taux à dix ans a ainsi été tiré vers le bas. Ce mouvement s'est amplifié à la mi-décembre à l'occasion de la dernière réunion de la Réserve fédérale, lorsque son gouverneur a délivré un message plus « accommodant » et que les projections concernant le taux des fonds fédéraux pour 2024 ont été revues à la baisse par rapport à celles du mois de septembre. Au bout du compte, après ce rebond des obligations, le rendement à dix ans termine l'année à 3,87 %, soit trois points de base de plus que fin 2022. L'indice S&P500 a terminé l'année 2023 à 4770, en hausse de 24,2 % sur l'année, notamment grâce à une hausse de 11,2 % au quatrième trimestre.



## Rapport du Conseil d'Administration

### Contexte économique et financier (suite)

Dans la zone euro, au premier trimestre 2023, tandis que l'inflation totale (qui s'élevait à 6,9 % en mars) baisse constamment depuis son pic d'octobre 2022, l'inflation sous-jacente augmente progressivement (de 5,7 % en mars), dans un contexte où le marché de l'emploi est toujours tendu. Le taux de chômage est de 6,5 % et la croissance des salaires est forte. En outre, la baisse des prix du gaz se poursuivant, les perspectives de croissance ont été réévaluées à la hausse, tout comme les anticipations de taux terminaux par la Banque centrale européenne (BCE). Le 2 février, l'institution a relevé son taux directeur de 50 points à 3 %. Malgré les évolutions observées au sein du système bancaire américain, la BCE a encore relevé son taux directeur de 50 points de base (à 3,5 %) lors de sa réunion du 16 mars.

Comme le souligne Christine Lagarde, le secteur bancaire européen est résilient, bien capitalisé et ne présente aucun problème de liquidité. L'autre raison est la dernière prévision macroéconomique de la BCE, qui montre que l'inflation restera probablement trop élevée pendant trop longtemps. Au cours du week-end des 18 et 19 mars, la Banque nationale suisse et l'Autorité suisse de surveillance du marché financier organisent la prise de contrôle du Crédit Suisse par UBS. Finalement, fin mars, le taux à dix ans allemand a baissé de 27 points de base par rapport à fin 2022, pour atteindre 2,3 %. Le marché actions a progressé de 11,9 %. Au cours du deuxième trimestre, bien que l'indice PMI du secteur manufacturier et celui des services se soient détériorés, ce dernier s'est maintenu au-dessus de 50. Par rapport au début de l'année, la confiance des consommateurs s'améliore, mais elle est plus hétérogène parmi les pays de la zone euro. Le marché de l'emploi, quant à lui, reste dynamique. Avec une progression des salaires de l'ordre de cinq pour cent, la hausse de la masse salariale permet d'envisager une hausse du pouvoir d'achat à mesure que l'inflation diminue. Même si le ralentissement de l'inflation totale se poursuit (5,5 % en juin), l'inflation sous-jacente affiche une plus grande rigidité à la baisse (5,5 % en juin). De ce fait, la BCE a relevé son taux directeur deux fois (le 4 mai et le 15 juin, respectivement), à hauteur de 25 points de base chaque fois. Fin juin, le taux directeur de la BCE s'élevait à 4 %, le taux à dix ans allemand était de 2,39 % et le marché boursier avait progressé de 1,0 % sur le trimestre.

Au cours du troisième trimestre, en dépit de différences de dynamiques nationales entre la zone euro et les États-Unis, les taux européens se sont alignés sur les taux américains tout au long du trimestre, mais avec une amplitude moindre. Certes, l'inflation diminue, mais elle reste élevée (4,3 % en septembre) et l'inflation sous-jacente ralentit encore plus lentement (4,5 %). Voilà pourquoi la BCE a encore relevé ses taux à deux reprises ce trimestre (une première fois le 27 juillet, à 4,25 %, et la deuxième le 14 septembre, à 4,5 %). Dans cet environnement de taux d'intérêt plus élevés, l'activité économique est ralentie. Alors que dans la zone euro, l'indice PMI du secteur manufacturier est inférieur à 50 depuis quatorze mois, celui des services est également passé sous ce seuil au mois d'août. Il est de plus en plus clair que la croissance de la zone euro sera au mieux timide, d'autant que les réductions de production des pays de l'OPEP+ pèsent sur le prix du pétrole Brent. En effet, la croissance du PIB au troisième trimestre a enregistré une baisse de 0,1 % en glissement trimestriel. Au final, entre le troisième trimestre 2023 et le troisième trimestre 2022, le PIB de la zone euro a progressé de 0,1 % seulement. Même si elle a été partiellement compensée par des aides publiques, la principale raison de cette faible croissance est le choc énergétique, qui a lourdement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et sur l'activité des entreprises. Seul élément réellement positif de l'économie de la zone euro : un marché de l'emploi qui reste dynamique. En effet, le taux de chômage reste faible (à 6,5 % en septembre) et la progression des salaires reste relativement élevée. Cela permet de préserver la consommation des ménages et de soutenir la croissance. Globalement, le taux à dix ans allemand a progressé de 42 points de base, à 2,81 %. La Bourse a cédé 4,6 % sur la même période.

Le quatrième trimestre a été marqué par des indices PMI qui se sont encore dégradés dans le secteur manufacturier comme dans celui des services (l'indice composite s'est établi à 47 en moyenne sur le trimestre). Mais la baisse de l'inflation et la hausse continue des salaires devraient permettre aux ménages de retrouver du pouvoir d'achat. Fin octobre, les rendements à dix ans allemands ont suivi la tendance des rendements américains, frôlant les 3 %. La faiblesse de la croissance suscite, comme aux États-Unis, une anticipation de baisse plus rapide des taux directeurs de la BCE, en particulier parce que les chiffres de l'inflation et de l'inflation sous-jacente du mois de novembre sont en baisse, à 2,4 % et 3,5 % respectivement. Lors de la dernière réunion de la BCE, son Président a pourtant indiqué que ce n'était pas le moment de baisser les taux directeurs. En fait, le marché du travail reste dynamique et la croissance des salaires est toujours relativement élevée, ce qui se répercute sur les prix des services, notamment. Au bout du compte, après le rebond des obligations, le rendement à dix ans termine l'année à 2 %, soit 56 points de base de moins que fin 2022. Le marché boursier a terminé 2023 en hausse de 16 % sur l'année, grâce à une progression de 7,5 % au quatrième trimestre.

**Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets**

### Échelle mondiale

Les marchés actions du monde entier ont commencé l'année sur une note positive. Après une année 2022 terriblement difficile, les investisseurs ont commencé à percevoir un environnement inflationniste plus clément en janvier, favorisant les secteurs sensibles aux taux d'intérêt, notamment les secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information. La tendance à la hausse du marché a été temporairement interrompue par l'effondrement de la Silicon Valley Bank et par les difficultés du Crédit suisse, mais les investisseurs ont globalement pris acte des chiffres de croissance économique plus favorables que prévu, de l'atténuation des tensions inflationnistes et de la première perspective d'un resserrement monétaire moins prononcé. Les technologies de l'information ont enregistré un bond au cours du trimestre, de même que les services de communication et la consommation discrétionnaire, contrairement aux secteurs défensifs des produits de consommation de base et des soins de santé, qui ont sous-performé.



## Rapport du Conseil d'Administration

**Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets (suite)**

### Échelle mondiale (suite)

La forte tendance à la hausse du premier trimestre a persisté au deuxième trimestre. Les secteurs de croissance ont fortement surperformé les actions de valeur en raison d'une croissance économique faible mais raisonnable, d'une plus visibilité accrue sur le resserrement monétaire des banques centrales et du plafonnement des taux d'intérêt à long terme. Le secteur des technologies de l'information a été le plus performant au cours du trimestre, principalement grâce au climat positif entourant le développement de solutions d'intelligence artificielle. Le secteur de la consommation discrétionnaire a également continué à surperformer le marché en général, de manière assez nette. Le secteur financier a quant à lui commencé à se relever de la crise bancaire américaine et de l'incertitude liée au Crédit Suisse, même s'il reste moins performant que l'ensemble du marché boursier. La performance la plus remarquable au cours du trimestre est néanmoins à imputer aux « Magnificent Seven », qui ont encore progressé de 30 %, ce qui a porté leur rendement semestriel à près de 85 %.

Après avoir connu deux trimestres successifs de forte hausse, les marchés boursiers mondiaux ont perdu un peu de terrain au troisième trimestre de l'année. Cette fois-ci, les actions de croissance ont sous-performé, tandis que les actions de valeur ont bien résisté. Cette correction des marchés boursiers s'explique principalement par une forte liquidation des marchés obligataires en raison de la hausse des taux d'intérêt. Les investisseurs ont par ailleurs été effrayés par la forte hausse des prix de l'énergie, consécutive à la baisse de production pétrolière prolongée de la Russie et de l'Arabie saoudite. Sans surprise, le secteur de l'énergie a nettement surperformé au cours du trimestre, progressant même de plus de 10 %. Les secteurs sensibles aux taux d'intérêt (tels que les technologies de l'information et les services aux collectivités) ont été les principaux secteurs sous-performants, tandis que le secteur défensif des soins de santé a surperformé. Les petites entreprises ont continué à sous-performer les grandes capitalisations.

Le dernier trimestre de l'année a commencé sur une fausse note. Après avoir touché le sommet de l'année au troisième trimestre, les investisseurs ont été préoccupés par la hausse des prix du pétrole, par une économie chinoise affaiblie et surtout par un marché de l'emploi américain étonnamment fort. Les investisseurs redoutaient que la bonne tenue du marché du travail ne mette un terme à l'apaisement des pressions inflationnistes, alors que la Réserve fédérale avait déclaré qu'elle relèverait ses taux d'intérêt aussi longtemps que nécessaire pour ramener l'inflation vers le niveau recherché. En octobre, la vigueur du dollar américain et la montée en flèche des taux d'intérêt à long terme ont fortement pénalisé les marchés boursiers. Heureusement, le bout du tunnel semblait se dessiner. Il a suffi d'une série d'indices d'inflation plus faible aux États-Unis (et en Europe) pour apaiser les craintes et convaincre les investisseurs que les banques centrales allaient procéder à des baisses préventives de leurs taux. Cette vision a ensuite été confirmée lors de la réunion de décembre du Federal Open Market Committee (FOMC), où les projections les plus récentes laissaient entrevoir au moins trois baisses de taux d'ici 2024. Enfin, les investisseurs ont reçu leur cadeau de fin d'année, les marchés boursiers ayant réalisé un gain de plus de 10 % au cours du dernier trimestre.

Pour résumer l'année 2023, on peut dire qu'elle a été impressionnante pour les marchés boursiers. L'indice MSCI World All Countries Net Return USD a clôturé l'année avec un gain de 22 %. Les marchés développés ont surperformé les marchés émergents de plus de 10 %, ceux-ci ayant été pénalisés avant tout par la baisse marquée du marché boursier chinois. Le secteur des technologies de l'information a été le plus performant tout au long de l'année, porté par la révolution de l'intelligence artificielle et par Magnificent Seven ; il est suivi par le secteur des services de communication et par celui de la consommation discrétionnaire. Le secteur défensif des services aux collectivités, des produits de consommation de base et des soins de santé a sous-performé.

### Europe

Les actions européennes ont terminé le premier trimestre 2023 en hausse sensible, malgré la poursuite des tensions inflationnistes, l'augmentation rapide des taux d'intérêt à long terme et l'agitation au sein du secteur bancaire. Les investisseurs ont accueilli favorablement des chiffres économiques meilleurs que prévu grâce à l'affaiblissement des prix de l'énergie et à la forte résilience du secteur des services. La Banque centrale européenne a dans le même temps mis à jour ses prévisions macroéconomiques : une croissance plus élevée et une inflation moins forte. Dans ce contexte, les actions européennes ont affiché un gain de plus de 10 % au cours du trimestre. Les secteurs des technologies de l'information, de la consommation discrétionnaire et des services de communication ont surperformé l'ensemble du marché européen durant le trimestre. Les secteurs de l'énergie et de l'immobilier ont été les seuls à avoir enregistré une performance trimestrielle négative.

Le marché boursier européen a poursuivi sa tendance à la hausse au deuxième trimestre. Les investisseurs ont continué à porter leur attention sur les chiffres de l'inflation et de l'économie. Ces derniers semblaient résilients de prime abord, mais les perspectives du secteur manufacturier se sont nettement obscurcies. L'inflation sous-jacente est restée supérieure à 5 %, ce qui a incité la Banque centrale européenne à augmenter à nouveau les taux d'intérêt. Le marché européen a progressé d'environ 2,3 %, grâce à la vigueur persistante du secteur des technologies de l'information et au rebond du secteur financier. Les secteurs des services de communication et de l'immobilier ont affiché des résultats particulièrement faibles au cours du trimestre.

Le troisième trimestre a constitué une sorte de rappel à la réalité pour les investisseurs, avec une perte d'environ 2 % sur le marché des actions européennes. Après le fort rebond du premier semestre, la détérioration des chiffres de croissance de la région et la persistance des tensions inflationnistes ont découragé les investisseurs. Les indices PMI sont tombés sous la barre des 50 et l'IIPC reste largement supérieur à l'objectif de la BCE, en raison de la hausse des prix du pétrole et du gaz. Dans ce contexte, le fait que le secteur de l'énergie ait été le plus performant (il a même gagné près de 14 % sur le trimestre) n'a rien de surprenant. Le secteur de l'immobilier s'est lui aussi bien comporté, tandis que les secteurs de la consommation discrétionnaire et des technologies de l'information ont fait l'objet de prises de bénéfices après leur progression impressionnante au cours des six premiers mois de l'année. Le secteur défensif des soins de santé, quant à lui, a aussi surperformé pendant cette période.

Après le rappel à la réalité du troisième trimestre et un mois d'octobre atone (sur fond de rendements galopants et d'incertitude géopolitique accrue), les investisseurs ont reçu un cadeau de fin d'année. Les actions européennes ont gagné plus de 6,5 % au cours des trois derniers mois de l'année, compensant la totalité des pertes subies lors de la correction estivale. Les marchés ont salué le ralentissement des chiffres de l'inflation, associé à une économie mondiale certes ralentie, mais résistante, ce qui a renforcé la probabilité d'un assouplissement de la politique des banques centrales dans les pays en voie de développement. Dans ce contexte, le rendement à 10 ans allemand a chuté de près de 90 points de base, soutenant les secteurs sensibles aux taux d'intérêt tels que l'immobilier, les technologies de l'information, les services publics et la consommation discrétionnaire. Le secteur de l'énergie a pris beaucoup de retard, chutant d'environ 4 %, tandis que la performance du secteur de la santé est restée stable au cours du dernier trimestre.

Note : les informations contenues dans ce rapport sont fournies à titre informatif et ne présagent pas de performances futures.



## Rapport du Conseil d'Administration

**Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets (suite)**

### États-Unis

Les actions américaines ont entamé l'année sur une note positive : les indicateurs d'activité (PMI) ont réservé de bonnes surprises, les données du marché du travail sont restées robustes et le rapport sur l'indice des prix à la consommation a mis en évidence l'atténuation des tensions inflationnistes. Le seul risque qui ait temporairement fait son apparition portait sur le secteur bancaire régional des États-Unis. La faillite de la Silicon Valley Bank a été la deuxième plus grande faillite bancaire de l'histoire des États-Unis ; elle a provoqué une liquidation dans ce secteur. Pourtant, la Réserve fédérale a relevé son taux directeur de 25 points de base en mars. Dans ce contexte, les actions américaines ont gagné plus de 7 % au cours du trimestre, grâce notamment aux solides performances des secteurs des technologies de l'information, des services de communication et de la consommation discrétionnaire. Le secteur défensif de la santé a été, avec ceux de la finance et de l'énergie, l'un des principaux secteurs sous-performants.

Le deuxième trimestre a été encore plus dynamique que le premier, grâce notamment aux principales valeurs de croissance (et en particulier aux valeurs liées à la technologie, stimulées par la révolution de l'intelligence artificielle). Les « Magnificent Seven » ont encore accru leur performance de 30 %, ce qui leur a permis d'atteindre une performance semestrielle de près de 85 %. Parallèlement, l'inflation américaine a fortement baissé pour s'établir à environ 4 %, grâce aux effets induits par les prix du pétrole, qui ont fortement baissé. À la fin du deuxième trimestre, les marchés américains ont affiché un gain de 8,6 %. Trois secteurs ont surperformé l'ensemble du marché, à savoir les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire et les services de communication. Les secteurs de l'énergie et des services aux collectivités ont été les seuls à avoir enregistré une performance trimestrielle négative.

Après deux trimestres consécutifs positifs, les marchés ont été confrontés à un rappel à la réalité. Les investisseurs se sont inquiétés des chiffres économiques plus faibles que prévu, des craintes concernant des taux « plus élevés pendant plus longtemps » afin de maîtriser l'inflation galopante et du déficit budgétaire américain, qui est considérable. Cette situation a conduit à une liquidation des marchés obligataires et a donné lieu à des prises de bénéfices sur les actions de croissance les plus chères. Dans ce contexte, les secteurs des services aux collectivités, de l'immobilier, des produits de consommation de base et des technologies de l'information ont été durement pénalisés. Le secteur de l'énergie a nettement surperformé au cours du trimestre, grâce à la hausse des prix de l'énergie qui a suivi la prolongation de la baisse de production pétrolière de la Russie et de l'Arabie saoudite.

Même s'il avait commencé sur une fausse note, le dernier trimestre de l'année a été le plus fort, avec une progression de près de 12 % de l'indice S&P 500. Les craintes concernant les taux « plus élevés pendant plus longtemps » se sont apaisées lorsque les chiffres de l'inflation ont fléchi. Le marché a commencé à envisager des diminutions de taux d'intérêt en 2024, ce que la banque centrale a confirmé. Au cours de la dernière réunion de l'année, trois baisses de taux ont été envisagées pour 2024 et les valeurs de croissance ont été fortement soutenues. Au-delà du rebond de l'immobilier, qui anticipe des baisses de taux en 2024, le secteur des technologies de l'information a été une fois de plus le plus performant, suivi des secteurs de la finance, de l'industrie, de la consommation discrétionnaire et des services de communication. Un seul secteur a terminé l'année avec un rendement trimestriel négatif : celui de l'énergie.

En résumé, l'année a été excellente pour les actions américaines, mais avec beaucoup de dispersion en termes de performance.

### Marchés émergents

En 2023, les marchés émergents ont dû en permanence relever de nouveaux défis et faire face à une volatilité persistante. Compte tenu des conditions de liquidité à l'échelle mondiale, la Fed a maintenu une politique de resserrement constante pendant toute l'année, ponctuée de multiples hausses de taux. Conséquences des retraits de dépôts, ont été les premières victimes de la hausse des taux et du resserrement des conditions de liquidité. Ces événements ont eu des retombées sur le secteur financier des pays émergents, dont la plupart ont fini par se relever, car les fondamentaux sont restés intacts.

La Chine a clôturé l'année avec des valorisations historiquement basses, venant contredire les prévisions des investisseurs quant à une reprise vigoureuse après la crise du Covid. Au lieu de cela, le pays a été confronté à de nombreux risques endogènes, et notamment à une crise immobilière généralisée qui a pesé sur la capacité de refinancement des grandes sociétés immobilières (telles qu'Evergrande et Country Garden). De surcroît, le secteur bancaire parallèle sous-réglémenté a représenté un autre obstacle à la croissance économique de la Chine. Le gouvernement a commencé à adopter un ensemble de mesures de relance au deuxième semestre, mais ces politiques cumulées n'ont pas été suffisamment concluantes pour raviver l'enthousiasme des investisseurs. Les conflits géopolitiques ont également pesé sur la balance, mais la Chine a tenu un discours plus conciliant à l'égard des États-Unis, apaisant ainsi les tensions. De son côté, l'Inde s'est imposée comme un acteur de premier plan à l'échelle mondiale. Ce pays a réussi à atteindre une croissance économique robuste et à se positionner comme centre de production compétitif sur la chaîne d'approvisionnement mondiale. La trajectoire de développement favorable de l'Inde a été attestée à la fois par sa banque centrale et par des organisations internationales telles que la Banque mondiale, qui ont relevé les prévisions de progression du PIB du pays.

Sur le plan des thématiques, l'intelligence artificielle (IA) s'est affirmée comme la dernière tendance technologique influente. Ce phénomène a été particulièrement bénéfique pour Taïwan et pour la Corée du Sud, deux pays fortement exportateurs, qui ont ainsi pu retrouver un certain dynamisme en dépit de la faiblesse de la demande mondiale. En effet, la région Asie-Pacifique couvre largement la chaîne d'approvisionnement en semi-conducteurs et compte plusieurs leaders mondiaux du secteur des puces électroniques. La fin de l'année a aussi donné des signes de reprise face au cycle de ralentissement, avec une production industrielle qui s'est redressée dans la région.

Dans les autres pays de la zone euro, les banques centrales ont démontré leur efficacité à juguler l'inflation. De nombreux pays émergents, notamment en Amérique latine, ont amorcé des cycles de réduction des taux et d'assouplissement plus rapidement que les autres marchés développés. L'économie brésilienne est restée résiliente malgré les inquiétudes suscitées par la tenue des élections ; quant au Mexique, il a pu profiter de l'effet de délocalisation à proximité des États-Unis. Dans les pays émergents d'Europe, une reprise a aussi été observée en Pologne et en Grèce.



## Rapport du Conseil d'Administration

**Candriam Equities L Biotechnology - Candriam Equities L Global Demography - Candriam Equities L Life Care - Candriam Equities L Meta Globe - Candriam Equities L Oncology Impact - Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology - Candriam Equities L EMU Innovation - Candriam Equities L Europe Innovation - Candriam Equities L Europe Optimum Quality - Candriam Equities L Emerging Markets (suite)**

### Marchés émergents (suite)

Le chapitre final, en décembre, a apporté une nouvelle dimension au scénario observé. Après une période de hausse et de stagnation, la Fed a finalement adopté une position plus accommodante en matière de politique des taux, annonçant un pic attendu du cycle de hausse et une baisse potentielle des taux en 2024. Ce revirement bienvenu a stimulé les performances des marchés de toutes les zones géographiques. Certaines questions subsistent toutefois, notamment celle du déficit persistant de la dette des États-Unis. La volatilité a été renforcée par les conflits regrettables qui ont éclaté autour de la mer Rouge. Les poches de matières premières ont donc connu des mouvements importants et la chaîne d'approvisionnement mondiale, déjà sous pression, a traversé une période délicate.

Globalement, l'année 2023 restera marquée par des écarts importants en termes de performance de marché dans les régions émergentes. Les marchés des pays émergents (hors Chine) ont fait preuve d'une grande résilience en suivant les gains des marchés mondiaux, alors que les inquiétudes liées au ralentissement en Chine ont pesé sur les rendements des actions chinoises.

### Candriam Equities L Australia

#### Analyse du marché en 2023

Le portefeuille Candriam Equities L - Australia a généré une performance de +9,98% (net de frais) sur l'année se terminant en décembre 2023, contre une performance de +8,42% pour l'indice de référence S&P/ASX All Ordinaries.

Au niveau sectoriel, le portefeuille a bénéficié cette année de la surpondération des secteurs des matériaux et des technologies de l'information. La sous-pondération du secteur industriel et des secteurs des services de consommation et des services aux collectivités ont également ajouté de la valeur. À l'inverse, la surpondération des secteurs de l'énergie, des produits de consommation de base, des soins de santé et de la finance a pesé sur la performance. La sous-pondération des secteurs de la consommation discrétionnaire et de l'immobilier ont également eu un impact négatif.

Au niveau des titres, la surpondération de James Hardie, Xero, Block, Goodman Group, BlueScope Steel, Aristocrat Leisure, Evolution Mining, NextDC, Sandfire Resources et QBE Insurance a contribué à la performance relative. À l'inverse, la surpondération de Treasury Wine Estates, IGO, IDP Education, Lynas Rare Earths, 29Metals, ResMed et Allkem a nuí à la performance relative. L'absence d'exposition de Fortescue Metals, Wesfarmers et REA Group a également pesé sur la performance.

L'économie ralentit, comme cela était prévu, et nous prévoyons une croissance économique inférieure à la tendance en 2024, mais soutenue par la demande en matières premières en particulier, ce qui permettra à l'Australie d'éviter la récession. Dans cet environnement, nous pensons qu'il sera plus difficile d'obtenir une croissance des bénéfices, mais nous pensons qu'il y aura tout de même des poches de croissance. De manière générale, nous pensons que la croissance des bénéfices au cours de l'exercice 2024<sup>1</sup> se situera à un niveau similaire à celui de l'exercice 2023. Certains secteurs peuvent réserver des surprises à la hausse, car l'économie australienne reste relativement résiliente et se rapproche du plein emploi.

En ce qui concerne la croissance du BPA, les bénéfices de l'exercice 2013 ont légèrement baissé, ce qui, comparé aux exercices 2021 (+30 %) et 2022 (+21 %), au cours desquels les bénéfices ont été stimulés par des mesures de relance budgétaire et monétaire massives, constitue un énorme ralentissement en termes de croissance des bénéfices, tandis que le marché s'est ajusté à la normalisation des taux. Si l'exercice 2023 peut être décrit comme une « pause dans la croissance des bénéfices », nous sommes enclins à penser que l'exercice 2024 sera une nouvelle année de stagnation de la croissance des bénéfices, qui pourra être décrite comme une « consolidation », alors que les bilans et les comptes de résultats se normaliseront en prévision d'un avenir où les taux d'intérêt seront redevenus normaux, et où seule une véritable croissance des bénéfices sera prise en compte.

### Perspectives

Notre lecture de l'économie nous amène à penser que si la croissance économique est plus difficile à obtenir en 2024, il en ira de même pour la croissance des bénéfices du système. Pourtant, le résultat moyen de la croissance du BPA pour les exercices 2024 et 2025 occulte plusieurs domaines de l'économie dans lesquels nous prévoyons de la croissance.

Sur le plan de la cyclicité, le marché est actuellement en équilibre, entre une vision négative reposant sur les dépenses des ménages qui subissent l'impact d'une inflation élevée, de taux d'intérêt plus élevés, du coût des services publics et des produits alimentaires, et une vision positive qui voit les ménages s'adapter grâce à une économie relativement résiliente et à un coussin d'épargne excédentaire. Au sein des secteurs cycliques, certains noms sortent encore du lot, mais dans l'ensemble, nous restons prudents. Sur ce marché, où les perspectives de croissance économique sont à la baisse, Ausbil privilégie la croissance des bénéfices dans les secteurs et les actions qui ne dépendent pas du PIB, et dans les entreprises de qualité qui ont prouvé qu'elles étaient capables d'exercer un effet de levier sur le plan opérationnel et sur le plan de la tarification. Dans cet environnement, les entreprises de télécommunications de qualité devraient être performantes.

<sup>1</sup>Il est important de noter que l'Australie suit des exercices financiers se terminant le 30 juin de chaque année, contrairement à l'Europe, où les rapports financiers sont basés sur une année civile se terminant le 31 décembre. Par souci de clarté, les chiffres se réfèrent aux résultats d'une année complète de 12 mois publiés au 30 juin de chaque année. Les chiffres du consensus de marché suivent également ce schéma.



## Rapport du Conseil d'Administration

En ce qui concerne les opportunités de croissance, nous pensons que la croissance des bénéfices proviendra de la demande fondamentale générée par un certain nombre de thèmes, dont : la demande de matières premières de la Chine ; le passage à la décarbonisation et à l'électrification des objets ; les évolutions mondiales des marchés de l'énergie ; et les opportunités spécifiques dans les entreprises technologiques qui disposent de flux de trésorerie positifs et qui peuvent générer une croissance positive de leurs bénéfices. Étant donné que les opportunités de croissance sont théoriquement plus longues, l'augmentation des taux réels signifie que les opportunités de croissance des bénéfices dans ce domaine sont moins chères qu'avant les hausses de taux.

Au total, le marché anticipe une faible croissance des bénéfices jusqu'au 30 juin de l'exercice 2024. Tout compte fait, nous entrevoyons un potentiel de hausse par rapport au consensus, grâce à des prix des matières premières plus élevés que prévu, notamment pour les matières premières en vrac et pour l'énergie. En dehors du secteur des matières premières, les secteurs de la santé, de la technologie, des télécommunications, des services commerciaux et, dans une moindre mesure, le secteur bancaire devraient enregistrer une croissance des bénéfices plus soutenue.

Alors qu'en 2022, la hausse des taux avait pénalisé les valeurs technologiques, le plafonnement et la normalisation des taux et les programmes de réduction des coûts leur ont permis de se redresser en 2023. Ausbil considère la technologie comme une source potentielle de relèvement des bénéfices au cours de l'exercice 2024, mais comme il s'agit pour la plupart d'actifs de croissance à long terme, l'impact sera variable.

De la valeur émerge également des REIT de qualité, en particulier ceux qui sont exposés aux centres de données et au logement, compte tenu de la croissance de la population. Certains noms du secteur des infrastructures offrent aussi des rendements après le récent ajustement des prix à la baisse.

La valorisation globale du marché boursier australien est actuellement proche des multiples moyens à long terme, sur fond de perspectives de bénéfices e, baisse. Cependant, notre conclusion sur les opportunités de croissance des bénéfices à l'horizon 2024 reste que la moyenne n'est jamais vraiment représentative à elle seule. Actuellement, un consensus prévoit une contraction des bénéfices de -4,3 % pour l'indice S&P/ASX 200 au cours de l'exercice 2024, puis une reprise de la croissance des bénéfices de +4,3 % au cours de l'exercice 2025. Toutefois, nous pensons qu'une croissance des bénéfices bien supérieure au système peut être obtenue dans certains secteurs e, 2024, grâce à des opportunités de qualité pour l'avenir.

### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

2023 aura été une année mitigée pour les fonds d'arbitrage de fusions-acquisitions en général. Le premier semestre a été marqué par un niveau d'activité assez faible en matière de fusions-acquisitions, ainsi que par deux échecs consécutifs aux États-Unis : First Horizon Corp et Tegna Inc. Ces échecs ont conduit à une détérioration des rendements de la stratégie, principalement au premier trimestre. Le deuxième semestre a été marqué par une reprise de la performance grâce au rebond de l'activité de fusions-acquisitions, à la stabilisation des taux d'intérêt et à la baisse de la pression exercée par les régulateurs.

Ce rebond est principalement imputable à l'Amérique du Nord, où le volume total des transactions a dépassé les 1 000 milliards de dollars sur les six derniers mois de l'année, classant ainsi ce semestre parmi les cinq meilleurs des deux dernières décennies en termes de volume de transactions. Les transactions dépassant 20 milliards de dollars ont joué un rôle clé, et les secteurs de la technologie, de l'énergie et de la santé ont été les principaux moteurs de ce rebond.

Le retour à un environnement réglementaire moins hostile après la défaite du régulateur américain dans les deux procès intentés dans le cadre des transactions Activision/Microsoft et Horizon Therapeutics/Amgen a fortement contribué à la vague d'annonces de la fin de l'année. La stabilisation des taux d'intérêt a également joué un rôle positif.

En revanche, en Europe la reprise n'a pas été aussi marquée, le nombre de fusions-acquisitions annoncées ne suivant pas la même tendance qu'en Amérique du Nord.

Au sein de Candriam, un changement dans l'équipe de direction est également intervenu à la fin du premier trimestre, suite au départ des deux dirigeants qui étaient en place depuis 2018. Le rebond notable de la performance du fonds suite à l'arrivée du nouveau directeur au poste de Head of Management s'explique donc par certains éléments inhérents à la stratégie, mais aussi par l'amélioration sensible du processus d'investissement. Après ce changement de direction, une nouvelle stratégie d'investissement a par ailleurs été introduite dans le fonds Candriam Risk Arbitrage Opportunities. Elle concerne des situations spécifiques dans lesquelles un maximum de 15 % des actifs sous gestion peut être investi dans des sociétés qui font l'objet d'une prise de contrôle annoncée à l'avance (soit par la société elle-même, ce qui signifie qu'elle est mise en vente, soit par la presse reconnue et spécialisée dans le domaine, ce qui signifie qu'elle va être reprise). L'objectif de cette poche d'investissement est de mettre en place un nouveau moteur de surperformance dans le fonds.

Les indicateurs de performance de notre stratégie sont actuellement dans le vert et nous anticipons pour 2024 une continuité avec le second semestre 2023, qui est de bon augure pour notre fonds. Nous nous sommes positionnés de façon à tirer profit de cet environnement et les taux de rendement prévus devraient nous permettre d'atteindre nos objectifs de gestion.

Le fonds a terminé l'année avec un résultat négatif, malgré un second semestre plus en adéquation avec les objectifs de performance.

Aucun émetteur du portefeuille n'a souffert d'un événement de crédit.



## Rapport du Conseil d'Administration

### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities (suite)

#### Dérivés de crédit

Le portefeuille n'a pas eu recours à des dérivés de crédit au cours de la période.

La performance des unités est la suivante :

<i>Nom de l'entité</i>	<i>Devise de l'entité</i>	<i>Date de début de rendement</i>	<i>Date de fin de rendement</i>	<i>VNI par rendement par action</i>	<i>VNI de réf. par rendement par action</i>	<i>Rendement excédentaire net</i>
<i>Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities - C Cap</i>	<i>EUR</i>	<i>30/12/2022</i>	<i>29/12/2023</i>	<i>- 1,98 %</i>	<i>3,29 %</i>	<i>-5,27 %</i>
<i>Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities - Z Cap</i>	<i>EUR</i>	<i>30/12/2022</i>	<i>29/12/2023</i>	<i>-0,36 %</i>	<i>3,29 %</i>	<i>-3,65 %</i>
<i>Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities - I Cap</i>	<i>EUR</i>	<i>30/12/2022</i>	<i>29/12/2023</i>	<i>- 1,39 %</i>	<i>3,29 %</i>	<i>-4,68 %</i>

*Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future.*

Le Conseil d'administration

Luxembourg, le 28 mars 2024.



# Rapport d'audit

Aux Actionnaires de  
**Candriam Equities L**

---

## Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière Candriam Equities L et de chacun de ses compartiments (le « Fonds ») au 31 décembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires du Luxembourg relatives à la préparation et à la présentation des états financiers.

### *Champ de l'audit*

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 31 décembre 2023 ;
- les états des investissements et autres actifs nets au 31 décembre 2023 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

---

## Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit constituent une base suffisante et appropriée pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code IESBA), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

---

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg  
T: +352 494848 1, F: +352 494848 2900, [www.pwc.lu](http://www.pwc.lu)*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)  
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*

---



---

## **Autres informations**

Le Conseil d'administration du Fond est responsable des autres informations. Les autres informations se composent des renseignements repris dans le rapport annuel, à l'exclusion des états financiers et de notre rapport d'audit y afférent.

Notre opinion vis-à-vis des états financiers ne couvre pas les autres informations, à l'égard desquelles nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance.

S'agissant de l'audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus et, ce faisant, à déterminer si celles-ci sont substantiellement incompatibles avec les états financiers ou avec les connaissances que nous avons obtenues dans le cadre de notre audit, ou si elles semblent autrement comporter des anomalies significatives. Si, au terme de notre travail, nous arrivons à la conclusion que les autres informations comportent des anomalies significatives, nous sommes tenus d'en faire part. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

---

## **Responsabilité du Conseil d'administration du Fond à l'égard des états financiers**

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg dans ce domaine. Il lui incombe également de procéder au contrôle interne qu'il juge approprié afin de permettre la préparation d'états financiers exempts de toute anomalie significative, qu'elle provienne d'une fraude ou d'une erreur.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leurs activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

---

## **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers**

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un de ses compartiments à poursuivre leurs activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser leurs activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Luxembourg, le 4 avril 2024

Représenté par

Sébastien Sadzot

Seule la version anglaise du présent rapport annuel a été revue par l'auditeur. Par conséquent, le rapport d'audit ne se réfère qu'à la version anglaise officielle du rapport annuel, les autres versions qui résultent de traduction ont été faites sous la responsabilité du conseil d'administration de la SICAV. En cas de différence entre la version anglaise officielle et les versions traduites, la version officielle doit être considérée.



## État des actifs nets au 31 décembre 2023

		Candriam Equities	Candriam Equities	Candriam Equities
		L Australia	L Biotechnology	L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
<b>Actifs</b>				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	228,462,253	1,510,110,505	952,332,995
Liquidités en banque et courtier	13	758,966	59,427,725	23,082,959
Créances sur investissements vendus		0	3,970,438	2,404,605
A recevoir sur souscriptions		167,379	53,765,425	212,231
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		87,743	116,350	1,111,076
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	2,574,794	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	23,625	0
<b>Total des actifs</b>		<b>229,476,341</b>	<b>1,629,988,862</b>	<b>979,143,866</b>
<b>Passifs</b>				
Découvert bancaire		0	230,496	2
À payer pour investissements achetés		0	36,475,398	0
Montant dû sur les rachats		164,483	3,082,178	4,023,978
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD	7	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	0	2,135
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	224,970	1,424,247	504,592
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	49,431	324,704	251,149
Commissions de performance à payer	6	0	1,307,841	0
Taxe d'abonnement à payer	7	93,631	494,461	332,320
Autres passifs	8	4	36,764	4,324,238
<b>Total des passifs</b>		<b>532,519</b>	<b>43,376,089</b>	<b>9,438,414</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>228,943,822</b>	<b>1,586,612,773</b>	<b>969,705,452</b>



État des actifs nets au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L EMU Innovation	Candriam Equities L Europe Innovation	Candriam Equities L Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
<b>Actifs</b>				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	44,607,984	865,126,164	544,683,476
Liquidités en banque et courtier	13	3,346,721	35,970,568	18,459,292
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		0	388,836	165,988
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		562	385,858	268,679
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	2,636,250
Autres actifs		65,956	166,995	542,441
<b>Total des actifs</b>		<b>48,021,223</b>	<b>902,038,421</b>	<b>566,756,126</b>
<b>Passifs</b>				
Découvert bancaire		0	90,282	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		0	1,479,966	629,817
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD	7	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	42,960	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	5,965	1,018,445	757,616
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	7,900	206,688	139,013
Commissions de performance à payer	6	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,240	559,365	526,653
Autres passifs	8	0	0	0
<b>Total des passifs</b>		<b>15,105</b>	<b>3,397,706</b>	<b>2,053,099</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>48,006,118</b>	<b>898,640,715</b>	<b>564,703,027</b>



État des actifs nets au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Life Care	Candriam Equities L Meta Globe
		EUR	USD	USD
<b>Actifs</b>				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,482,102,718	713,440,334	142,257,036
Liquidités en banque et courtier	13	87,110,274	16,238,616	7,088,065
Créances sur investissements vendus		0	0	0
A recevoir sur souscriptions		2,187,757	0	0
À recevoir sur CFD		0	0	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	0	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	9	0	0	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		849,973	475,367	30,809
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	0	0
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		39,936	0	0
<b>Total des actifs</b>		<b>1,572,290,658</b>	<b>730,154,317</b>	<b>149,375,910</b>
<b>Passifs</b>				
Découvert bancaire		0	0	0
À payer pour investissements achetés		0	0	0
Montant dû sur les rachats		1,190,449	19,547	0
À payer sur CFD		0	0	0
Dividendes à payer sur CFD	7	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
Commissions de gestion à payer	3	1,867,777	2,228	27
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	368,746	50,008	18,235
Commissions de performance à payer	6	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	1,367,048	18,277	3,736
Autres passifs	8	0	0	0
<b>Total des passifs</b>		<b>4,794,020</b>	<b>90,060</b>	<b>21,998</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>1,567,496,638</b>	<b>730,064,257</b>	<b>149,353,912</b>



État des actifs nets au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L Oncology Impact	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology
		USD	EUR	USD
<b>Actifs</b>				
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	1,833,721,726	19,483,544	1,779,881,479
Liquidités en banque et courtier	13	43,394,307	11,933,033	54,182,365
Créances sur investissements vendus		0	378,520	0
A recevoir sur souscriptions		4,143,786	0	646,677
À recevoir sur CFD		0	233,291	0
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	0	121,874	0
À recevoir sur les contrats de prise en pension	9	0	21,100,086	0
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		967,377	138,126	284,002
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	5,239,533	32,599	413,106
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Autres actifs		0	0	1,000
<b>Total des actifs</b>		<b>1,887,466,729</b>	<b>53,421,073</b>	<b>1,835,408,629</b>
<b>Passifs</b>				
Découvert bancaire		23,168,103	0	0
À payer pour investissements achetés		0	3,208,364	0
Montant dû sur les rachats		1,756,736	80,523	676,105
À payer sur CFD		0	288,428	0
Dividendes à payer sur CFD	7	0	32,951	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	0	0	0
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	0	47,950	0
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	0	113,741	0
Commissions de gestion à payer	3	835,531	2,102	349,530
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	307,131	8,173	169,525
Commissions de performance à payer	6	0	0	0
Taxe d'abonnement à payer	7	89,668	1,241	62,626
Autres passifs	8	0	0	0
<b>Total des passifs</b>		<b>26,157,169</b>	<b>3,783,473</b>	<b>1,257,786</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>1,861,309,560</b>	<b>49,637,600</b>	<b>1,834,150,843</b>



État des actifs nets au 31 décembre 2023

		Combinés
		EUR
<b>Actifs</b>		
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2a	9,462,363,211
Liquidités en banque et courtier	13	343,618,777
Créances sur investissements vendus		6,377,420
A recevoir sur souscriptions		56,066,716
À recevoir sur CFD		233,291
Dividendes à recevoir sur CFD	2f	121,874
À recevoir sur les contrats de prise en pension	9	21,100,086
Intérêts et dividendes à recevoir, nets		4,504,836
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	7,480,599
Plus-value nette non réalisée sur futures	2e	2,636,250
Autres actifs		837,620
<b>Total des actifs</b>		<b>9,905,340,680</b>
<b>Passifs</b>		
Découvert bancaire		21,272,196
À payer pour investissements achetés		36,228,233
Montant dû sur les rachats		12,516,549
À payer sur CFD		288,428
Dividendes à payer sur CFD	7	32,951
Dépréciation nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g,h	45,095
Dépréciation nette non réalisée sur contrats à terme	2e	47,950
Dépréciation nette non réalisée sur CFD	2f	113,741
Commissions de gestion à payer	3	6,659,575
Charges opérationnelles et administratives à payer	5	1,799,414
Commissions de performance à payer	6	1,183,942
Taxe d'abonnement à payer	7	3,451,098
Autres passifs	8	4,357,522
<b>Total des passifs</b>		<b>87,996,694</b>
<b>Total des actifs nets</b>		<b>9,817,343,986</b>



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L Australia	Candriam Equities L Biotechnology	Candriam Equities L Emerging Markets
		AUD	USD	EUR
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>227,441,918</b>	<b>1,767,239,462</b>	<b>1,204,443,591</b>
<b>Revenus</b>				
Dividendes, nets	2k	7,590,575	7,195,847	18,402,762
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	87,455	13,588
Intérêts bancaires		36,149	1,273,539	743,580
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		68,630	2	3,620
<b>Total des revenus</b>		<b>7,695,354</b>	<b>8,556,843</b>	<b>19,163,550</b>
<b>Frais</b>				
Commissions de gestion	3	2,777,098	16,712,199	6,365,768
Commissions de performance	6	0	2,128,950	0
Charges opérationnelles et administratives	5	594,614	3,936,166	3,605,526
Commissions de dépositaire	5	10,114	69,539	54,679
Taxe d'abonnement	7	156,145	929,848	556,704
Coûts de transaction	2j	88,382	698,781	2,250,552
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		0	20,543	900
Autres frais		0	0	932
<b>Total des frais</b>		<b>3,626,353</b>	<b>24,496,026</b>	<b>12,835,061</b>
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>4,069,001</b>	<b>(15,939,183)</b>	<b>6,328,489</b>
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	11,272,130	74,400,802	(30,818,779)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	(541,792)	(179,431)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(16,231)	(4,493,236)	(27,419,205)
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>15,324,900</b>	<b>53,426,591</b>	<b>(52,088,926)</b>
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	6,808,355	47,223,575	82,734,584
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	2,478,295	(1,601)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>22,133,255</b>	<b>103,128,461</b>	<b>30,644,057</b>
<b>Évolution du capital</b>				
Souscriptions d'actions		38,136,218	312,199,202	210,492,585
Rachats d'actions		(58,032,800)	(595,050,951)	(466,896,487)
Dividendes versés	11	(734,769)	(903,401)	(8,978,294)
Différence de change		0	0	0
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>228,943,822</b>	<b>1,586,612,773</b>	<b>969,705,452</b>



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L EMU Innovation	Candriam Equities L Europe Innovation	Candriam Equities L Europe Optimum Quality
		EUR	EUR	EUR
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>58,916,622</b>	<b>1,241,599,848</b>	<b>791,623,230</b>
<b>Revenus</b>				
Dividendes, nets	2k	739,990	19,024,254	13,159,086
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	1,212	102,055	41,666
Intérêts bancaires		69,796	1,282,792	538,268
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	1,188	0
Autres revenus		50	1,771	1,616
<b>Total des revenus</b>		<b>811,048</b>	<b>20,412,060</b>	<b>13,740,636</b>
<b>Frais</b>				
Commissions de gestion	3	76,119	13,615,805	9,541,654
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	94,115	3,009,584	1,787,749
Commissions de dépositaire	5	2,173	51,144	27,875
Taxe d'abonnement	7	5,015	911,275	756,039
Coûts de transaction	2j	36,651	931,436	678,509
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		557	35	67,515
Autres frais		99	1	213
<b>Total des frais</b>		<b>214,729</b>	<b>18,519,280</b>	<b>12,859,554</b>
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>596,319</b>	<b>1,892,780</b>	<b>881,082</b>
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	2,485,854	32,861,068	(656,340)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	(61,000)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	20,535	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	1	(43,631,649)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(100,205)	1,277,263	6,634,410
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>2,981,968</b>	<b>36,051,647</b>	<b>(36,833,497)</b>
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	4,468,367	24,665,323	45,726,617
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	(40,807)	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	(1,583,910)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>7,450,335</b>	<b>60,676,163</b>	<b>7,309,210</b>
<b>Évolution du capital</b>				
Souscriptions d'actions		2,044,042	286,957,356	20,386,048
Rachats d'actions		(20,404,881)	(684,940,692)	(250,218,432)
Dividendes versés	11	0	(5,651,960)	(4,397,029)
Différence de change		0	0	0
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>48,006,118</b>	<b>898,640,715</b>	<b>564,703,027</b>



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L Global Demography	Candriam Equities L Life Care	Candriam Equities L Meta Globe
		EUR	USD	USD
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>1,323,111,408</b>	<b>611,819,118</b>	<b>4,168,458</b>
<b>Revenus</b>				
Dividendes, nets	2k	18,886,605	7,451,626	221,940
Intérêts reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts sur prêts de titres	10	311	2,558	0
Intérêts bancaires		1,602,178	378,571	78,076
Dividendes reçus sur CFD		0	0	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	0	0
Autres revenus		940	803	8
<b>Total des revenus</b>		<b>20,490,034</b>	<b>7,833,558</b>	<b>300,024</b>
<b>Frais</b>				
Commissions de gestion	3	20,008,034	12,219	167
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	3,977,892	418,608	66,077
Commissions de dépositaire	5	63,893	28,067	1,958
Taxe d'abonnement	7	1,847,620	65,535	6,909
Coûts de transaction	2j	1,542,905	473,845	27,904
Intérêts versés sur CFD		0	0	0
Intérêts bancaires		69,908	14,442	431
Autres frais		0	123,771	0
<b>Total des frais</b>		<b>27,510,252</b>	<b>1,136,487</b>	<b>103,446</b>
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>(7,020,218)</b>	<b>6,697,071</b>	<b>196,578</b>
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	40,526,829	(16,151,363)	1,835,977
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	0	10,396	1,159,665
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	0	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(14,675,572)	(2,977,093)	(769,187)
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>18,831,039</b>	<b>(12,420,989)</b>	<b>2,423,033</b>
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	175,279,395	41,362,674	18,140,238
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	0	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	0	0
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>194,110,434</b>	<b>28,941,685</b>	<b>20,563,271</b>
<b>Évolution du capital</b>				
Souscriptions d'actions		278,473,604	101,842,147	130,148,425
Rachats d'actions		(222,520,924)	(10,364,986)	(5,526,242)
Dividendes versés	11	(5,677,884)	(2,173,707)	0
Différence de change		0	0	0
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1,567,496,638</b>	<b>730,064,257</b>	<b>149,353,912</b>



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

		Candriam Equities L Oncology Impact	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology
		USD	EUR	USD
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>1,931,126,606</b>	<b>55,130,876</b>	<b>1,256,539,992</b>
<b>Revenus</b>				
Dividendes, nets	2k	16,273,865	250,397	8,318,933
Intérêts reçus sur CFD		0	300,846	0
Intérêts sur prêts de titres	10	0	0	31
Intérêts bancaires		3,193,454	321,504	1,753,369
Dividendes reçus sur CFD		0	199,775	0
Intérêts versés sur prises en pension		0	683,415	0
Autres revenus		0	410	15
<b>Total des revenus</b>		<b>19,467,319</b>	<b>1,756,347</b>	<b>10,072,348</b>
<b>Frais</b>				
Commissions de gestion	3	11,030,389	26,895	3,469,489
Commissions de performance	6	0	0	0
Charges opérationnelles et administratives	5	3,770,453	99,278	1,659,788
Commissions de dépositaire	5	85,248	2,304	68,535
Taxe d'abonnement	7	385,891	5,176	229,596
Coûts de transaction	2j	545,730	67,707	246,457
Intérêts versés sur CFD		0	1,116,737	0
Intérêts bancaires		168,536	9,134	85,171
Autres frais		0	4,437	2,950
<b>Total des frais</b>		<b>15,986,247</b>	<b>1,331,668</b>	<b>5,761,986</b>
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>3,481,072</b>	<b>424,679</b>	<b>4,310,362</b>
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	(33,898,080)	(1,532,528)	(29,654,913)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	0	0	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(7,673,431)	660,389	(196,162)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	0	(97,587)	0
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	0	644,309	0
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(5,293,284)	(1,757,777)	(14,183,719)
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>(43,383,723)</b>	<b>(1,658,515)</b>	<b>(39,724,432)</b>
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	52,218,941	1,967,807	569,340,306
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	4,717,592	(426,590)	408,216
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	0	(47,950)	0
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	0	(165,446)	0
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>13,552,810</b>	<b>(330,694)</b>	<b>530,024,090</b>
<b>Évolution du capital</b>				
Souscriptions d'actions		307,945,764	9,344,676	190,078,301
Rachats d'actions		(385,908,780)	(14,507,258)	(139,082,538)
Dividendes versés	11	(5,406,840)	0	(3,409,002)
Différence de change		0	0	0
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>1,861,309,560</b>	<b>49,637,600</b>	<b>1,834,150,843</b>



État des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2023

		Combinés
		EUR
<b>Actifs nets au début de l'exercice</b>		<b>10,039,206,017</b>
<b>Revenus</b>		
Dividendes, nets	2k	110,874,151
Intérêts reçus sur CFD		300,846
Intérêts sur prêts de titres	10	240,346
Intérêts bancaires		10,624,897
Dividendes reçus sur CFD		199,775
Intérêts versés sur prises en pension		684,603
Autres revenus		51,537
<b>Total des revenus</b>		<b>122,976,155</b>
<b>Frais</b>		
Commissions de gestion	3	79,615,575
Commissions de performance	6	1,927,262
Charges opérationnelles et administratives	5	21,859,170
Commissions de dépositaire	5	437,660
Taxe d'abonnement	7	5,642,769
Coûts de transaction	2j	7,366,273
Intérêts versés sur CFD		1,116,737
Intérêts bancaires		409,782
Autres frais		120,398
<b>Total des frais</b>		<b>118,495,626</b>
<b>Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements</b>		<b>4,480,529</b>
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur ventes d'investissements	2b	46,687,800
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options	2e	(61,000)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme	2g	(6,053,818)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures	2e	(43,729,235)
Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD	2f	644,309
Bénéfice / (Perte) de change, net(te)		(61,141,879)
<b>Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e)</b>		<b>(59,173,294)</b>
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur investissements	2a	998,337,328
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2g	6,414,724
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures	2e	(1,631,860)
Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD	2f	(165,446)
<b>Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations</b>		<b>943,781,452</b>
<b>Évolution du capital</b>		
Souscriptions d'actions		1,774,726,983
Rachats d'actions		(2,723,644,932)
Dividendes versés	11	(35,925,163)
Différence de change		(180,800,371)
<b>Actifs nets à la fin de l'exercice</b>		<b>9,817,343,986</b>



## Statistiques

### Candriam Equities L Australia

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>AUD</b>		<b>228,943,822</b>	<b>227,441,918</b>	<b>186,504,713</b>
C	LU0078775011	Capitalisation	AUD	45,822.42	2,018.65	1,835.48	1,867.64
C	LU0078775284	Distribution	AUD	32,225.76	921.20	858.41	905.55
C - EUR - Unhedged	LU0256780106	Capitalisation	EUR	53,834.57	310.92	291.47	299.13
I	LU0133348622	Capitalisation	AUD	16,056.51	2,495.38	2,243.37	2,256.78
I - EUR - Unhedged	LU0256781096	Capitalisation	EUR	63,760.23	317.91	294.72	298.95
N	LU0133347731	Capitalisation	AUD	656.34	1,789.58	1,634.62	1,670.95
N - EUR - Unhedged	LU0256780874	Capitalisation	EUR	3,374.27	290.07	273.22	281.60
R	LU0942225839	Capitalisation	AUD	16,034.20	229.79	207.10	208.87
V	LU0317020385	Capitalisation	AUD	1.00	1,920.69	1,723.88	1,731.85
Z	LU0240973742	Capitalisation	AUD	114.85	2,740.88	2,450.56	2,451.59

### Candriam Equities L Biotechnology

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>USD</b>		<b>1,586,612,773</b>	<b>1,767,239,462</b>	<b>1,866,851,208</b>
C	LU0108459040	Capitalisation	USD	420,087.15	827.12	771.93	783.64
C	LU0108459552	Distribution	USD	159,433.82	759.86	713.31	728.29
C - EUR - Hedged	LU1120766206	Capitalisation	EUR	451,021.15	195.25	185.53	195.73
C - EUR - Unhedged	LU1120766388	Capitalisation	EUR	858,486.48	212.07	204.95	195.36
I	LU0133360163	Capitalisation	USD	5,814.35	5,519.62	5,132.42	5,263.87
I - CHF - Hedged	LU2478813442	Capitalisation	CHF	187.90	1,555.20	1,512.61	-
I - EUR - Hedged	LU1006082199	Capitalisation	EUR	11,828.50	2,033.90	1,938.19	2,051.00
I - EUR - Unhedged	LU1120766032	Capitalisation	EUR	20,015.14	2,130.25	2,049.28	1,972.79
I - GBP - Unhedged	LU1269737059	Capitalisation	GBP	243.55	3,320.75	3,271.81	2,983.63
L	LU0574798848	Capitalisation	USD	13,552.84	808.74	756.03	768.69
N	LU0133359157	Capitalisation	USD	72,033.86	590.07	552.73	563.70
R	LU0942225912	Capitalisation	USD	664,641.44	261.79	242.19	243.95
R - CHF - Hedged	LU1269736754	Capitalisation	CHF	3,318.87	200.26	193.68	202.42
R - EUR - Hedged	LU1708110975	Capitalisation	EUR	14,743.62	202.94	192.25	200.07
R - EUR - Unhedged	LU1269736838	Capitalisation	EUR	60,035.14	311.77	298.55	282.20
R - GBP - Unhedged	LU1269736911	Capitalisation	GBP	1,429.21	348.61	341.80	305.75
R2	LU1397644557	Capitalisation	USD	137,218.65	222.78	205.32	206.03
R2	LU1397644631	Distribution	USD	189,164.28	239.63	222.05	223.99
R2 - EUR - Unhedged	LU1397644805	Capitalisation	EUR	467.00	244.40	233.12	219.55
S - JPY - Unhedged	LU1820816558	Capitalisation	JPY	102,023.04	296,212.00	255,437.00	223,650.00
V	LU0317020203	Capitalisation	USD	63,629.61	2,016.72	1,872.73	1,916.83
V2	LU2026682919	Capitalisation	USD	18,189.48	1,804.37	1,665.09	1,673.04
Z	LU0240982651	Capitalisation	USD	3,554.00	2,271.30	2,082.37	2,078.74

### Candriam Equities L Emerging Markets

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>969,705,452</b>	<b>1,204,443,591</b>	<b>1,913,356,155</b>
BF	LU1904319164	Capitalisation	EUR	-	-	1,746.28	2,293.30
BF	LU1397645364	Distribution	EUR	152,302.38	1,363.27	1,346.90	1,811.40
C	LU0056052961	Capitalisation	EUR	247,284.16	854.49	837.99	1,120.67
C	LU0056053001	Distribution	EUR	163,168.13	555.61	559.18	766.35
C - USD - Hedged	LU1293437023	Capitalisation	USD	533.30	179.11	172.29	225.74
I	LU0133355080	Capitalisation	EUR	10,180.86	1,013.93	982.70	1,299.12
I	LU1269737562	Distribution	EUR	1.00	1,608.37	1,599.54	2,166.05
I - GBP - Unhedged	LU1269737489	Capitalisation	GBP	1.00	2,515.78	2,479.49	3,107.94
I2 - USD - Unhedged	LU1774694167	Capitalisation	USD	8,758.00	1,582.20	-	-
L	LU0574798921	Capitalisation	EUR	7,015.51	839.87	824.53	1,103.43
N	LU0133352731	Capitalisation	EUR	2,201.19	766.35	753.96	1,011.59
P	LU0596238260	Capitalisation	EUR	180,965.40	1,074.94	1,037.57	1,365.78
R	LU0942226134	Capitalisation	EUR	200.47	144.79	140.74	186.54



## Statistiques

### Candriam Equities L Emerging Markets (Suite)

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
R - GBP - Unhedged	LU1269737307	Capitalisation	GBP	4.00	255.29	252.46	317.30
R2	LU1397645018	Capitalisation	EUR	448,173.22	163.42	158.23	208.93
R2	LU1397645109	Distribution	EUR	3,713.42	157.08	156.00	210.99
V	LU0317020112	Capitalisation	EUR	2.00	1,036.93	1,001.61	1,320.11
V2	LU1397645281	Capitalisation	EUR	651.93	1,585.84	1,533.78	2,022.74
Z	LU0240980523	Capitalisation	EUR	132,661.36	1,207.45	1,162.68	1,526.78

### Candriam Equities L EMU Innovation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>48,006,118</b>	<b>58,916,622</b>	<b>87,250,657</b>
C	LU0317020898	Capitalisation	EUR	3,088.92	129.50	114.59	147.53
I	LU0317021433	Capitalisation	EUR	8,223.12	1,452.07	1,270.96	1,618.68
R	LU1293437379	Capitalisation	EUR	7.00	190.48	167.13	213.38
S	LU0317021276	Capitalisation	EUR	-	-	1,695.29	2,152.60
Z	LU0317021359	Capitalisation	EUR	20,486.00	1,740.91	1,515.42	1,919.43

### Candriam Equities L Europe Innovation

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>898,640,715</b>	<b>1,241,599,848</b>	<b>1,986,442,269</b>
C	LU0344046155	Capitalisation	EUR	146,885.92	2,939.02	2,754.40	3,610.88
C	LU0344046239	Distribution	EUR	703,601.63	263.98	253.33	341.07
C - USD - Hedged	LU1293437882	Capitalisation	USD	7,393.91	174.73	160.22	203.13
I	LU0344046668	Capitalisation	EUR	29,533.77	2,605.07	2,412.31	3,127.85
I - USD - Hedged	LU1293437965	Capitalisation	USD	701.82	1,356.37	1,229.84	1,543.02
L	LU0654531002	Capitalisation	EUR	13,299.16	2,893.80	2,715.38	3,563.70
N	LU0344046312	Capitalisation	EUR	298,142.22	88.35	83.08	109.39
R	LU1293438005	Capitalisation	EUR	52,574.41	270.77	251.48	327.03
R2	LU1397646503	Capitalisation	EUR	6,121.70	223.41	206.64	267.71
R2	LU1397646685	Distribution	EUR	29,184.63	216.46	205.00	272.56
S	LU2026683057	Capitalisation	EUR	7,235.43	1,650.15	1,525.81	1,975.42
V	LU0344046403	Capitalisation	EUR	7,705.52	1,802.64	1,665.11	2,153.57
V2	LU2026683131	Capitalisation	EUR	24,538.13	2,143.27	1,981.72	2,565.69
Z	LU0344046585	Capitalisation	EUR	13,569.40	2,731.48	2,514.23	3,240.54

### Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>564,703,027</b>	<b>791,623,230</b>	<b>1,041,629,101</b>
C	LU0304859712	Capitalisation	EUR	2,707,514.53	144.08	142.46	161.04
C	LU0304860058	Distribution	EUR	1,536,611.19	90.94	92.35	107.17
I	LU0304860645	Capitalisation	EUR	44,048.31	219.98	214.77	239.99
I	LU1269737729	Distribution	EUR	67.31	1,624.61	1,628.06	1,866.62
L	LU0574799226	Capitalisation	EUR	159,715.50	141.72	140.28	158.75
N	LU0304860561	Capitalisation	EUR	8,811.55	165.45	164.12	186.29
R	LU1293438187	Capitalisation	EUR	1,683.70	200.11	195.86	219.36
R2	LU1397646842	Capitalisation	EUR	1,724.14	195.27	190.58	212.84
R2	LU1397646925	Distribution	EUR	1,443.84	180.49	180.81	207.19
V	LU0317019536	Capitalisation	EUR	1.50	1,985.82	1,935.67	2,159.41
Z	LU0317112661	Capitalisation	EUR	90.08	237.48	230.56	256.17



## Statistiques

### Candriam Equities L Global Demography

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>1,567,496,638</b>	<b>1,323,111,408</b>	<b>1,416,644,708</b>
C	LU0654531184	Capitalisation	EUR	2,744,920.73	288.22	252.87	299.30
C	LU0654531267	Distribution	EUR	1,717,708.23	243.00	216.68	260.52
I	LU0654531341	Capitalisation	EUR	28,974.14	3,203.60	2,776.08	3,248.80
I - USD - Unhedged	LU2328285445	Capitalisation	USD	1.00	1,450.83	1,215.25	1,516.52
L	LU0654531697	Capitalisation	EUR	322,243.86	285.04	250.32	296.56
N	LU0654531424	Capitalisation	EUR	6,610.13	280.55	246.89	293.40
R	LU1598288089	Capitalisation	EUR	3,437.22	277.14	240.85	282.69
R2	LU1397647733	Capitalisation	EUR	160,424.76	261.66	226.56	264.92
R2	LU1397647816	Distribution	EUR	4,895.15	253.75	223.22	265.05
V2 - USD - Unhedged	LU2439121216	Capitalisation	USD	70,166.48	1,708.21	1,426.55	-
Z	LU1397647907	Capitalisation	EUR	5,806.04	3,401.40	2,929.80	3,408.05

### Candriam Equities L Life Care

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>USD</b>		<b>730,064,257</b>	<b>611,819,118</b>	<b>19,087,939</b>
BF	LU2223682787	Capitalisation	USD	302,084.00	1,527.78	1,470.42	-
BF	LU2223682860	Distribution	USD	109,561.83	1,507.82	1,470.42	-
C	LU2223680658	Capitalisation	USD	1,513.54	161.66	158.38	170.25
I	LU2223680815	Capitalisation	USD	1,745.37	1,657.59	1,610.82	1,717.21
I - EUR - Unhedged	LU2346867125	Capitalisation	EUR	93.00	1,569.58	-	-
R	LU2223681201	Capitalisation	USD	58.63	157.11	152.76	162.99
R2	LU2223681896	Capitalisation	USD	-	-	152.42	-
V	LU2223682274	Capitalisation	USD	1.00	1,674.45	1,621.57	1,723.13
Z	LU2223682357	Capitalisation	USD	57,992.00	1,725.02	1,662.43	1,757.91

### Candriam Equities L Meta Globe

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>USD</b>		<b>149,353,912</b>	<b>4,168,458</b>	<b>-</b>
BF - EUR - Unhedged	LU2476791202	Capitalisation	EUR	33,369.77	1,693.24	-	-
BF - EUR - Unhedged	LU2476793323	Distribution	EUR	46,465.58	1,693.24	-	-
C	LU2476793240	Capitalisation	USD	78.34	207.11	141.76	-
I	LU2476792861	Capitalisation	USD	1.00	2,092.57	1,419.07	-
R	LU2476792432	Capitalisation	USD	10.00	209.08	141.89	-
V	LU2476791467	Capitalisation	USD	1.00	2,100.21	1,419.41	-
Z	LU2476791384	Capitalisation	USD	2.00	2,321.34	1,561.43	-

### Candriam Equities L Oncology Impact

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>USD</b>		<b>1,861,309,560</b>	<b>1,931,126,606</b>	<b>2,425,748,609</b>
BF - EUR - Unhedged	LU1940963215	Capitalisation	EUR	123,149.64	2,550.94	2,589.38	2,667.77
BF - EUR - Unhedged	LU1940963306	Distribution	EUR	114,638.72	2,417.06	2,488.13	2,605.47
C	LU1864481467	Capitalisation	USD	493,184.19	253.45	253.04	282.79
C	LU1864481541	Distribution	USD	10,766.38	222.53	225.49	256.89
C - EUR - Hedged	LU1864481624	Capitalisation	EUR	442,499.13	193.31	197.73	228.44
C - EUR - Unhedged	LU1864484214	Capitalisation	EUR	209,040.39	222.98	230.42	241.68
I	LU1864482358	Capitalisation	USD	91,518.45	2,653.28	2,624.19	2,905.31
I	LU1864482432	Distribution	USD	34,037.42	1,490.20	1,473.86	1,801.74
I - EUR - Hedged	LU2015349330	Capitalisation	EUR	53,553.34	1,958.31	1,984.36	2,271.08
I - GBP - Unhedged	LU1864482515	Capitalisation	GBP	6,095.08	2,059.28	2,158.43	2,121.89
N	LU2346866234	Capitalisation	USD	1,055.99	145.48	-	-
N - EUR - Hedged	LU1864482606	Capitalisation	EUR	139,264.77	193.12	198.33	230.04
N - EUR - Unhedged	LU2346866317	Capitalisation	EUR	528.35	143.59	-	-
PI	LU1864483836	Capitalisation	USD	6,297.85	2,356.14	2,319.95	2,557.07
R	LU1864482788	Capitalisation	USD	19,122.19	264.02	261.40	289.69
R	LU1864482861	Distribution	USD	6,730.00	179.57	180.40	203.79



Statistiques

**Candriam Equities L Oncology Impact (suite)**

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
R - EUR - Hedged	LU1864483083	Capitalisation	EUR	15,417.90	179.94	182.53	209.04
R - EUR - Unhedged	LU1864483166	Capitalisation	EUR	187,281.82	235.50	241.32	250.99
R - GBP - Unhedged	LU1864482945	Capitalisation	GBP	21,141.72	145.75	152.94	150.53
R2	LU1864483240	Capitalisation	USD	1,755.00	141.24	139.33	153.86
R2	LU1864483323	Distribution	USD	280,225.72	234.36	234.60	264.05
R2 - EUR - Hedged	LU1864483596	Distribution	EUR	464.00	164.34	168.65	196.26
S - JPY - Asset Hedged	LU2015349090	Distribution	JPY	21,043.68	19,542.00	20,794.00	23,085.00
S - JPY - Unhedged	LU2015348522	Distribution	JPY	96,934.03	27,336.00	25,545.00	24,980.00
SF2 - EUR - Unhedged	LU2295688928	Capitalisation	EUR	119,045.68	1,017.94	1,035.15	1,068.42
V	LU1864483752	Capitalisation	USD	25,315.62	2,206.09	2,174.91	2,400.14
V - GBP - Unhedged	LU2425425506	Capitalisation	GBP	12,971.95	1,696.49	1,772.47	-
Z	LU1864483919	Capitalisation	USD	39,203.94	2,479.14	2,432.36	2,671.42

**Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities**

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>EUR</b>		<b>49,637,600</b>	<b>55,130,876</b>	<b>79,103,061</b>
C	LU2223682944	Capitalisation	EUR	7.00	142.90	145.77	151.65
I	LU2223683082	Capitalisation	EUR	1.00	1,452.66	1,472.90	1,522.70
PI	LU2223683678	Capitalisation	EUR	-	-	147.88	152.11
R	LU2223683322	Capitalisation	EUR	7.00	144.60	146.85	152.08
S	LU2223683751	Capitalisation	EUR	6,666.67	1,488.59	1,497.47	1,536.52
V	LU2223683835	Capitalisation	EUR	1.00	1,461.34	1,478.11	1,524.75
Z	LU2223683918	Capitalisation	EUR	26,625.31	1,491.39	1,496.54	1,531.65

**Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology**

Nom	ISIN	Type d'action	Devise	Nombre d'actions en circulation	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2023	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2022	Valeur nette d'inventaire par action au 31.12.2021
<b>Total des actifs nets</b>			<b>USD</b>		<b>1,834,150,843</b>	<b>1,256,539,992</b>	<b>659,073,624</b>
BF	LU2226954738	Capitalisation	USD	584,580.91	1,697.50	1,196.13	-
BF	LU2226954902	Distribution	USD	162,674.82	1,672.71	1,196.13	-
C	LU1502282558	Capitalisation	USD	50,150.70	384.59	276.14	408.44
C	LU1502282715	Distribution	USD	26,148.95	354.20	258.89	390.30
C - EUR - Hedged	LU1806526718	Capitalisation	EUR	21,600.52	238.51	175.73	271.45
C - EUR - Unhedged	LU1502282632	Capitalisation	EUR	206,936.39	348.14	258.72	359.14
I	LU1502282806	Capitalisation	USD	13,870.02	4,092.93	2,911.08	4,265.59
I - EUR - Unhedged	LU1613213971	Capitalisation	EUR	43,940.25	3,388.26	2,494.29	3,430.07
N - EUR - Hedged	LU1806526809	Capitalisation	EUR	19,690.30	247.89	183.38	284.12
R	LU1502282988	Capitalisation	USD	8,630.91	406.30	289.28	424.30
R	LU1708110629	Distribution	USD	2,111.54	270.96	196.35	293.45
R - EUR - Hedged	LU1613220596	Capitalisation	EUR	32,041.48	243.09	177.62	271.91
R - EUR - Unhedged	LU1598284849	Capitalisation	EUR	83,177.99	385.91	284.38	391.46
R - GBP - Hedged	LU1613217964	Capitalisation	GBP	890.87	298.22	214.55	324.78
V - EUR - Unhedged	LU2402073626	Capitalisation	EUR	19,640.20	1,663.90	-	-
Z	LU1502283010	Capitalisation	USD	33,487.77	4,320.86	3,048.62	4,431.45



Candriam Equities L Australia

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en AUD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Australie</b>				
29METALS --- REGISTERED SHS	1,346,380	AUD	868,415	0.38
ALLKEM LIMITED	273,126	AUD	2,684,829	1.17
ALTUM	38,759	AUD	1,815,859	0.79
ANZ BANKING GROUP LTD	286,473	AUD	7,425,380	3.24
ARISTOCRAT LEISURE	158,660	AUD	6,476,501	2.83
BHP GROUP LTD	448,850	AUD	22,626,528	9.88
BLUESCOPE STEEL	227,159	AUD	5,315,521	2.32
BOSS RESOURCES LTD	143,000	AUD	576,290	0.25
COMMONWEALTH BANK OF AUSTRALIA	153,283	AUD	17,137,039	7.49
CSL LTD	68,900	AUD	19,750,185	8.63
EVOLUTION MINING	1,136,347	AUD	4,499,934	1.97
GOODMAN GROUP - STAPLED SECURITY	393,839	AUD	9,964,127	4.35
IDP EDUCATION	134,107	AUD	2,686,163	1.17
IGO NL	438,936	AUD	3,972,371	1.74
LYNAS RARE EARTHS LTD	806,935	AUD	5,777,655	2.52
MACQUARIE GROUP	54,035	AUD	9,922,447	4.33
NAT. AUSTRALIA BANK	465,501	AUD	14,290,881	6.24
NEXTDC LTD	265,280	AUD	3,642,294	1.59
PALADIN ENERGY	1,200,000	AUD	1,182,000	0.52
QBE INSURANCE GROUP	308,386	AUD	4,567,197	1.99
RESMED - CDI RATIO OF 10 CDIS PER ORD SH	250,377	AUD	6,369,591	2.78
RIO TINTO	77,124	AUD	10,462,642	4.57
SANDFIRE RESSOURCE LTD	432,230	AUD	3,172,568	1.39
SANTOS LTD	969,356	AUD	7,367,106	3.22
SUNCORP GROUP	322,392	AUD	4,465,129	1.95
TELSTRA CORP	1,726,054	AUD	6,835,174	2.99
TRANSURBAN GROUP	207,552	AUD	2,845,538	1.24
TREASURY WINE ESTATES LTD	526,269	AUD	5,673,180	2.48
WEBJET LTD	421,697	AUD	3,095,256	1.35
WOODSIDE ENERGY SHARES	123,583	AUD	3,838,488	1.68
WOOLWORTHS GRP - REGISTERED	154,376	AUD	5,742,787	2.51
WORLEY LTD	318,283	AUD	5,557,221	2.43
			<b>210,606,296</b>	<b>91.99</b>
<b>Irlande</b>				
JAMES HARDIES IND/CHESS UNITS OF FOR SEC	108,955	AUD	6,154,868	2.69
			<b>6,154,868</b>	<b>2.69</b>
<b>Nouvelle-Zélande</b>				
XERO	52,690	AUD	5,917,087	2.58
			<b>5,917,087</b>	<b>2.58</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
BLOCK --- SHS CHESS DEPOSITORY INTERESTS	49,563	AUD	5,784,002	2.53
			<b>5,784,002</b>	<b>2.53</b>
<b>Total des actions</b>			<b>228,462,253</b>	<b>99.79</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>228,462,253</b>	<b>99.79</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>228,462,253</b>	<b>99.79</b>
Coût d'acquisition			186,582,976	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Australia

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

Australie	91.99
Irlande	2.69
Nouvelle-Zélande	2.58
États-Unis d'Amérique	2.53
	<b>99.79</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Banques et autres institutions financières	23.25
Industrie minière et sidérurgie & chimie	13.38
Biotechnologie	8.63
Pierres et métaux précieux	7.99
Pétrole	7.32
Internet et services d'Internet	4.97
Métaux non ferreux	4.57
Immobilier	4.35
Distribution, commerce de détail	3.86
Services divers	3.77
Télécommunication	2.99
Restauration, industrie hôtelière	2.83
Industrie pharmaceutique	2.78
Matériaux de construction	2.69
Tabac et boissons alcoolisées	2.48
Assurance	1.99
Soins de santé	1.17
Énergie et eau	0.77
	<b>99.79</b>



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
UCB	61,186	EUR	5,332,781	0.34
			<b>5,332,781</b>	<b>0.34</b>
<b>Canada</b>				
XENON PHARMA --- REGISTERED SHS	530,884	USD	24,452,517	1.54
			<b>24,452,517</b>	<b>1.54</b>
<b>Îles Caïman</b>				
BEIGENE - REG SHS	1,113,572	HKD	15,701,222	0.99
LEGEND BIOTECH CORP	111,026	USD	6,680,434	0.42
MOONLAKE IMMUNOTHERAPEUTICS	185,000	USD	11,172,150	0.70
			<b>33,553,806</b>	<b>2.11</b>
<b>Danemark</b>				
GENMAB AS	52,380	DKK	16,726,922	1.05
ZEALAND PHARMA	70,000	DKK	3,871,176	0.24
			<b>20,598,098</b>	<b>1.30</b>
<b>France</b>				
SANOFI	446,550	EUR	44,276,944	2.79
			<b>44,276,944</b>	<b>2.79</b>
<b>Allemagne</b>				
BIONTECH - ADR 1 SHS	40,303	USD	4,253,578	0.27
MORPHOSYS	50,931	EUR	1,912,872	0.12
			<b>6,166,450</b>	<b>0.39</b>
<b>Irlande</b>				
ALKERMES	837,779	USD	23,239,989	1.46
JAZZ PHARMACEUTICALS PLC	139,633	USD	17,174,859	1.08
PROTHENA CORP	82,000	USD	2,979,880	0.19
			<b>43,394,728</b>	<b>2.74</b>
<b>Japon</b>				
EISAI	90,500	JPY	4,526,926	0.29
			<b>4,526,926</b>	<b>0.29</b>
<b>Luxembourg</b>				
AKERO THERAPEUTICS INC	184,000	USD	4,296,400	0.27
KARUNA THERAPEUTICS INC	57,201	USD	18,104,689	1.14
REVOLUTION MEDICINES INC	253,556	USD	7,271,986	0.46
SPRINGWORKS THERAPEUTICS INC	75,000	USD	2,737,500	0.17
SYNDAX PHARMACEUTICALS INC	365,000	USD	7,887,650	0.50
			<b>40,298,225</b>	<b>2.54</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ARGENX SE	52,094	EUR	19,766,927	1.25
MERUS - REG SHS	212,151	USD	5,834,153	0.37
PHARVARIS NV	50,000	USD	1,402,500	0.09
			<b>27,003,580</b>	<b>1.70</b>
<b>Suisse</b>				
CRISPR THERAP --- NAMEN-AKT	59,675	USD	3,735,655	0.24
			<b>3,735,655</b>	<b>0.24</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ASTRAZENECA PLC	324,025	GBP	43,784,002	2.76
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	288,295	USD	5,212,374	0.33
IMMUNOCORE HOLDINGS PLC-ADR	55,000	USD	3,757,600	0.24
			<b>52,753,976</b>	<b>3.32</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
4D MOLECULAR THERAPEUTICS INC	198,000	USD	4,011,480	0.25
89BIO --- REGISTERED SHS	280,000	USD	3,127,601	0.20
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	230,326	USD	44,086,700	2.78
ALPINE IMMUNE SCIENCES	470,000	USD	8,958,200	0.56
AMGEN INC	372,648	USD	107,330,078	6.76
AMICUS THERAPEUTICS	553,879	USD	7,859,543	0.50

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
APELLIS PHARMA	337,507	USD	20,203,170	1.27
ARCELLX INC	40,000	USD	2,220,001	0.14
ARROWHEAD PHARMACEUTICALS INC	185,054	USD	5,662,652	0.36
ARVINAS - REG SHS	139,282	USD	5,732,847	0.36
ASCENDIS PHARMA ADR REP 1SHS	99,375	USD	12,516,281	0.79
AVIDITY BIOSCI --- REGISTERED SHS	290,067	USD	2,625,106	0.17
AXSOME THERAPEUTICS INC	85,084	USD	6,771,835	0.43
BEAM THERAPEUTICS INC	212,665	USD	5,788,741	0.36
BIOGEN IDEC INC	162,114	USD	41,950,240	2.64
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	279,796	USD	26,977,930	1.70
BLUEPRINT MEDICINES CORP	20,156	USD	1,859,189	0.12
BRIDGEBIO PHARM - REG SHS	299,000	USD	12,070,630	0.76
BRUKER BIOSCIENCES	100,628	USD	7,394,145	0.47
CELLEX THERAPEUTICS INC	317,509	USD	12,592,407	0.79
CEREVEL THERAPEUTICS HOLDINGS INC	167,221	USD	7,090,170	0.45
CHINOOK THERAPEUTICS	386,155	USD	382,293	0.02
CRINETIC PHARMA - REG SHS	80,000	USD	2,846,400	0.18
CYTOKINETICS INC	267,240	USD	22,311,867	1.41
DANAHER CORP	95,467	USD	22,085,336	1.39
DENALI THRPTCS - REG SHS	357,878	USD	7,680,062	0.48
DESIGN THERAPEUTICS INC	225,000	USD	596,250	0.04
DISC MEDICINE INC	80,000	USD	4,620,800	0.29
DYNE THERAPEUTICS INC	763,624	USD	10,156,199	0.64
EDGEWISE THERAPE	308,000	USD	3,369,520	0.21
ELI LILLY & CO	50,000	USD	29,146,000	1.84
EXACT SCIENCES CORP	70,000	USD	5,178,600	0.33
EXELIXIS	384,968	USD	9,235,382	0.58
EYEPOINT PHARMACEUTICALS INC	140,000	USD	3,235,400	0.20
GILEAD SCIENCES INC	1,176,375	USD	95,298,140	6.01
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	175,000	USD	4,733,750	0.30
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	180,997	USD	6,689,649	0.42
IDEAYA BIOSCIENCES INC	80,000	USD	2,846,399	0.18
ILLUMINA INC	110,760	USD	15,422,222	0.97
IMMUNOGEN INC	339,681	USD	10,071,542	0.63
INCYTE CORP	421,823	USD	26,486,266	1.67
INHIBRX - REG SHS	135,069	USD	5,132,622	0.32
INSMED	310,200	USD	9,613,099	0.61
INTELLIA THERAPEUTICS INC	91,275	USD	2,782,974	0.18
IONIS PHARMACEUTICALS NEW	629,067	USD	31,824,499	2.01
IOVANCE BIOTHERAPEUTICS INC	766,367	USD	6,230,563	0.39
KEROS THERAPEUTICS INC	462,065	USD	18,371,704	1.16
KRYSTAL BIOTECH - REG SHS	55,000	USD	6,823,300	0.43
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	174,402	USD	2,507,901	0.16
KYMERA THERAPEUTICS INC	185,476	USD	4,722,219	0.30
MADRIGAL PHARMACEUTICALS INC	27,000	USD	6,247,260	0.39
MERCK & CO INC	165,000	USD	17,988,300	1.13
MODERNA INC	347,625	USD	34,571,306	2.18
MORPHIC HLDG	249,933	USD	7,218,065	0.45
NATERA	60,000	USD	3,758,400	0.24
NEUROCRINE BIOSCIENCES	275,616	USD	36,315,164	2.29
NURIX THERAPETC - REG SHS	354,992	USD	3,663,517	0.23
NUVALENT INC-A SHARES	118,000	USD	8,683,620	0.55
PACIRA PHARMACEUTICALS INC	191,901	USD	6,474,740	0.41
PLIANT THERAPEUTICS INC	453,000	USD	8,203,830	0.52
PROTAGONIST THERAPEUTICS INC	537,000	USD	12,313,410	0.78
PTC THERAPEUTICS	291,652	USD	8,037,929	0.51
RAPT THERAPEUTICS INC	313,262	USD	7,784,561	0.49

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Biotechnology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	120,260	USD	105,623,156	6.66
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	352,641	USD	3,882,577	0.24
ROCKET PHARMCTC	110,000	USD	3,296,700	0.21
SAGE THERAPEUTICS INC	227,000	USD	4,919,090	0.31
SAREPTA THERAPEUTICS	139,000	USD	13,403,770	0.84
SCHRODINGER INC	142,000	USD	5,083,600	0.32
SEAGEN INC	110,047	USD	25,200,763	1.59
STRUCTURE THERAPEUTICS INCORPORATION	210,000	USD	8,559,600	0.54
SUTRO BIOPHARMA INC	347,812	USD	1,492,113	0.09
THERMO FISHER SCIENT SHS	43,755	USD	23,224,716	1.46
TWIST BIOSCIENCE CORPORATION	71,360	USD	2,630,330	0.17
ULTRAGENYX PHARMACEUTICAL INC	148,480	USD	7,100,314	0.45
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	269,220	USD	109,542,927	6.90
VERVE THERAPEUTICS INC	310,000	USD	4,321,400	0.27
XENCOR INC	341,298	USD	7,245,757	0.46
			<b>1,204,016,819</b>	<b>75.89</b>
<b>Total des actions</b>			<b>1,510,110,505</b>	<b>95.18</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1,510,110,505</b>	<b>95.18</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1,510,110,505</b>	<b>95.18</b>
Coût d'acquisition			1,370,021,258	



## Candriam Equities L Biotechnology

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	75.89
Royaume-Uni	3.32
France	2.79
Irlande	2.74
Luxembourg	2.54
Îles Caïman	2.11
Pays-Bas	1.70
Canada	1.54
Danemark	1.30
Allemagne	0.39
Belgique	0.34
Japon	0.29
Suisse	0.24
	<b>95.18</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Biotechnologie	46.42
Industrie pharmaceutique	41.21
Banques et autres institutions financières	3.90
Électronique et semi-conducteurs	1.46
Construction de machines et appareils	1.39
Soins de santé	0.46
Services divers	0.33
	<b>95.18</b>



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Brésil</b>				
BANCO DO BRASIL SA	1,100,000	BRL	11,337,315	1.17
ITAUUNIBANCO PREFERENTIAL SHARE	2,240,000	BRL	14,158,907	1.46
LOCALIZA RENT A CAR SA	720,000	BRL	8,520,710	0.88
PRIO SA	1,200,000	BRL	10,282,461	1.06
RAIA DROGASIL SA	1,460,000	BRL	7,987,049	0.82
WEG SA	740,000	BRL	5,082,319	0.52
			<b>57,368,761</b>	<b>5.92</b>
<b>Îles Caïman</b>				
AIRTAC INTL	128,000	TWD	3,820,523	0.39
ALCHIP TECHNOLOGIES LIMITED	108,000	TWD	10,452,653	1.08
ALIBABA GROUP	2,840,000	HKD	24,834,479	2.56
ANTA SPORTS PRODUCTS	260,000	HKD	2,278,090	0.23
BAIDU - PREFERENTIAL SHARE -A	430,000	HKD	5,774,516	0.60
CHINA RESOURCES LAND LTD -RC-	2,320,000	HKD	7,513,822	0.77
JD.COM INC - CL A	280,000	HKD	3,643,556	0.38
KANZHUN LTD SHS A SPONSORED US DEPOSITAR	200,000	USD	2,949,842	0.30
KUAISHOU TECHNOLOGY	920,000	HKD	5,634,673	0.58
LI AUTO INC	380,000	HKD	6,465,635	0.67
MEITUAN - SHS 114A/REG S	970,000	HKD	9,189,049	0.95
NETEASE INC	460,000	HKD	7,480,973	0.77
NU HLDG - REG SHS -A-	860,000	USD	6,505,377	0.67
PINDUODUO	160,000	USD	21,017,623	2.17
TENCENT HOLDINGS LTD	830,000	HKD	28,187,014	2.91
			<b>145,747,825</b>	<b>15.03</b>
<b>Hong Kong</b>				
BYD ELECTRONIC -RC-	1,880,000	HKD	7,958,915	0.82
			<b>7,958,915</b>	<b>0.82</b>
<b>Inde</b>				
ABB SHS	186,000	INR	9,432,638	0.97
APL APOLLO TUBES LTD	440,000	INR	7,346,175	0.76
APOLLO HOSPITALS	120,000	INR	7,445,306	0.77
AXIS BANK	1,360,000	INR	16,295,064	1.68
BAJAJ FINANCE LTD	124,000	INR	9,876,651	1.02
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	1,520,000	INR	17,053,943	1.76
HDFC BANK - REGISTERED SHS	450,000	INR	8,360,562	0.86
ICICI BANK	880,000	INR	9,532,810	0.98
INDRAPRASTHA GAS LTD	1,360,000	INR	6,179,204	0.64
KPIT TECHNOLOGIES LTD	420,000	INR	6,940,811	0.72
MAHINDRA&MAHINDRA	360,000	INR	6,767,298	0.70
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERIALIZED	770,000	INR	21,635,167	2.23
SBI CARDS & PAYMENT SERVICES LTD	720,000	INR	5,955,723	0.61
TATA MOTORS	1,120,000	INR	9,495,157	0.98
TORRENT PHARMACEUTICALS DEMATERIALIZED	360,000	INR	9,021,825	0.93
VARUN BEVERAGES LTD	1,050,000	INR	14,118,104	1.46
			<b>165,456,438</b>	<b>17.06</b>
<b>Indonésie</b>				
ANEKA TAMBANG SHS	19,000,000	IDR	1,901,142	0.20
BANK CENTRAL ASIA DEP	19,800,000	IDR	10,922,689	1.13
BANK MANDIRI	22,000,000	IDR	7,811,143	0.81
SUMBER ALFARIA TRIJAYA TBK	34,000,000	IDR	5,846,326	0.60
			<b>26,481,300</b>	<b>2.73</b>
<b>Luxembourg</b>				
PROYA COSMETICS CO	360,577	CNY	4,565,080	0.47
PT MERDEKA COPPER GOLD TBK	24,000,000	IDR	3,802,870	0.39

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
SHANGHAI BAOSIGHT SOFTWARE CO LTD	699,098	CNY	4,345,321	0.45
TATA ELXSI LTD	54,000	INR	5,121,257	0.53
VOLTRONIC POWER TECHNOLOGY CORP	90,000	TWD	4,548,101	0.47
YADEA GROUP HOLDINGS LTD	2,279,700	HKD	3,617,818	0.37
			<b>26,000,447</b>	<b>2.68</b>
<b>Malaisie</b>				
PRESS MTL ALUMI - REGISTERED	8,000,000	MYR	7,576,145	0.78
			<b>7,576,145</b>	<b>0.78</b>
<b>Mexique</b>				
AMERICA MOVIL SAB DE CV	14,400,000	MXN	11,983,495	1.24
CEMEX-CPO REPR 2 SHS -A-.1 SHS -B-	7,000,000	MXN	5,008,050	0.52
GRUMA SHS-B-	520,000	MXN	8,663,340	0.89
GRUPO AEROPORTUARIO DEL PACIFICO SAB-B-	200,000	MXN	3,165,830	0.33
GRUPO FINANCIERO BANORTE -O-	1,580,000	MXN	14,455,832	1.49
			<b>43,276,547</b>	<b>4.46</b>
<b>République populaire de Chine</b>				
AIER EYE HOSPITAL GRP CO LTD -A-	1,419,396	CNY	2,860,053	0.29
ANHUI HUAHENG BIOTECHNOLOG-A	359,956	CNY	5,772,170	0.60
BANK OF JIANGSU CO LTD	12,799,881	CNY	10,906,766	1.12
BEIJING COMPASS TECHNOLOGY DEVELOPMENT C	579,949	CNY	4,451,259	0.46
BYD COMPANY LTD -H-	302,000	HKD	7,489,393	0.77
CHINA MERCHANTS BANK CO LTD -H-	2,000,000	HKD	6,292,364	0.65
CMOC GROUP LIMITED	14,000,884	HKD	6,915,096	0.71
CONTEMPORARY AMPEREX TECHN-A	116,300	CNY	2,418,374	0.25
FLAT GLASS GROUP -H- REGS	1,120,000	HKD	1,707,451	0.18
LONGSHINE TECHNOLOGY GROUP CO LTD	939,887	CNY	1,962,088	0.20
LUZHOU OLD CELLAR -A-	158,000	CNY	3,610,704	0.37
NARI TECHNOLOGY -A-	1,459,792	CNY	4,150,010	0.43
NINGBO DEYE TECHNOLOGY CO -A	220,559	CNY	2,356,952	0.24
NONGFU SPRING - REG SHS -H- UNI	1,620,000	HKD	8,460,337	0.87
PING AN INS (GRP) CO -H-	2,820,000	HKD	11,530,641	1.19
SHANDONG GOLD - REG SHS -H-	4,240,000	HKD	7,268,235	0.75
SHENZHEN TRANSSION HOLDING CO LTD	280,000	CNY	4,935,806	0.51
SZ INNOVANCE TECHNOLOGY -A-	439,768	CNY	3,536,651	0.36
YANTAI JEREH OILFIELD SERVICES GROUP	1,599,961	CNY	5,728,411	0.59
			<b>102,352,761</b>	<b>10.56</b>
<b>Pologne</b>				
DINA POLSKA S.A.	84,000	PLN	8,934,357	0.92
			<b>8,934,357</b>	<b>0.92</b>
<b>Afrique du Sud</b>				
CAPITEC BANK HOLDINGS LTD	92,000	ZAR	9,004,906	0.93
FIRSTRAND LTD	3,160,000	ZAR	11,239,381	1.16
GOLD FIELDS	880,000	ZAR	12,573,945	1.30
NASPERS LTD	81,000	ZAR	11,978,410	1.24
			<b>44,796,642</b>	<b>4.62</b>
<b>Corée du Sud</b>				
DAEJOO ELEC MATERIALS	50,000	KRW	3,023,855	0.31
DB INSURANCE RG REGISTERED SHS	208,000	KRW	12,186,135	1.26
HPSP CO LTD	120,000	KRW	3,683,223	0.38
JYP ENTERTAINMENT CORP REGISTERED SHS	78,000	KRW	5,530,715	0.57
KB FINANCIAL GROUP INC	428,000	KRW	16,207,582	1.67
LG CHEM	22,000	KRW	7,684,231	0.79
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	12,400	KRW	6,596,483	0.68
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	686,000	KRW	37,693,892	3.89
SAMSUNG ENGINEERING	520,000	KRW	10,555,493	1.09
SK HYNIX INC	268,000	KRW	26,544,127	2.74
			<b>129,705,736</b>	<b>13.38</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Emerging Markets

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Taiwan</b>				
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	800,000	TWD	12,364,687	1.28
CHAILEASE HOLDING COMPANY LTD	1,620,000	TWD	9,239,826	0.95
CHINATRUST FINANCIAL HLDGS	15,200,000	TWD	12,734,682	1.31
DELTA ELECTRONIC INCS	880,000	TWD	8,152,892	0.84
PRIME VIEW INTERNATIONAL CO LTD	600,000	TWD	3,493,083	0.36
QUANTA COMPUTER INC	780,000	TWD	5,174,905	0.53
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP	360,000	TWD	5,016,209	0.52
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	4,720,000	TWD	82,715,740	8.53
			<b>138,892,024</b>	<b>14.32</b>
<b>Thaïlande</b>				
AIRPORTS THAILAND-UNITS NON-VOT DEP REC	4,000,000	THB	6,307,816	0.65
BANGKOK DUSIT MEDICAL SERVICES PUBLIC	3,800,000	THB	2,783,093	0.29
KASIKORNBANK UNITS NVDR	1,120,000	THB	3,990,551	0.41
PTT PUBLIC COMPANY LTD LIMITED	6,800,000	THB	6,416,026	0.66
			<b>19,497,486</b>	<b>2.01</b>
<b>Turquie</b>				
BIM BIRLESIK MAGAZALAR	1,120,000	TRY	10,527,442	1.09
TURKIYE GARANTI BANKASI AS (NAMEN-AKT)	3,600,000	TRY	6,195,418	0.64
			<b>16,722,860</b>	<b>1.72</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
COUPANG INC	240,000	USD	3,550,655	0.37
MERCADOLIBRE	5,600	USD	8,004,483	0.83
			<b>11,555,138</b>	<b>1.19</b>
<b>Total des actions</b>			<b>952,323,382</b>	<b>98.21</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>952,323,382</b>	<b>98.21</b>
<b>Autres valeurs mobilières</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Russie</b>				
MAGNIT SHS	169,180	USD	0	0.00
			<b>0</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des actions</b>			<b>0</b>	<b>0.00</b>
<b>Droits</b>				
<b>Brésil</b>				
LOCA RENT A CAR 05/02/24 RIGHT	2,583	BRL	9,613	0.00
			<b>9,613</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des droits</b>			<b>9,613</b>	<b>0.00</b>
<b>Total des autres valeurs mobilières</b>			<b>9,613</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>952,332,995</b>	<b>98.21</b>
Coût d'acquisition			920,453,594	



Candriam Equities L Emerging Markets

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

**Répartition géographique (en % des actifs nets)**

Inde	17.06
Îles Caïman	15.03
Taïwan	14.32
Corée du Sud	13.38
République populaire de Chine	10.56
Brésil	5.92
Afrique du Sud	4.62
Mexique	4.46
Indonésie	2.73
Luxembourg	2.68
Thaïlande	2.01
Turquie	1.72
États-Unis d'Amérique	1.19
Pologne	0.92
Hong Kong	0.82
Malaisie	0.78
Russie	0.00
	<b>98.21</b>

**Répartition économique (en % des actifs nets)**

Banques et autres institutions financières	20.66
Électronique et semi-conducteurs	18.05
Internet et services d'Internet	9.34
Industrie agro-alimentaire	5.23
Industrie automobile	3.60
Télécommunication	3.50
Art graphique, maison d'édition	3.40
Industrie pharmaceutique	3.28
Électrotechnique	3.15
Services divers	3.13
Construction de machines et appareils	3.06
Chimie	3.02
Pétrole	2.95
Assurance	2.45
Pierres et métaux précieux	2.24
Articles de bureaux et ordinateurs	2.17
Industrie minière et sidérurgie & chimie	1.86
Biotechnologie	1.28
Métaux non ferreux	1.23
Soins de santé	0.82
Immobilier	0.77
Distribution, commerce de détail	0.74
Matériaux de construction	0.69
Industrie aéronautique et spatiale	0.65
Tabac et boissons alcoolisées	0.37
Transport	0.33
Textile et habillement	0.23
	<b>98.21</b>



Candriam Equities L EMU Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
KBC GROUPE SA	33,566	EUR	1,970,996	4.11
			<b>1,970,996</b>	<b>4.11</b>
<b>Danemark</b>				
GENMAB AS	2,354	DKK	680,507	1.42
			<b>680,507</b>	<b>1.42</b>
<b>France</b>				
BIOMERIEUX SA	20,207	EUR	2,032,824	4.23
DASSAULT SYST.	50,076	EUR	2,215,112	4.61
ESSILORLUXOTTICA SA	7,727	EUR	1,403,223	2.92
L'OREAL SA	3,301	EUR	1,487,596	3.10
SANOFI	17,890	EUR	1,605,806	3.35
SCHNEIDER ELECTRIC SE	10,526	EUR	1,913,416	3.99
			<b>10,657,977</b>	<b>22.20</b>
<b>Allemagne</b>				
BEIERSDORF AG	15,618	EUR	2,119,363	4.41
CARL ZEISS MEDITEC AG	24,906	EUR	2,461,709	5.13
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	19,713	EUR	745,151	1.55
NEMETSCHEK	10,021	EUR	786,448	1.64
RATIONAL NAMEN	1,160	EUR	811,420	1.69
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	7,104	EUR	1,207,112	2.51
SIEMENS HEALTHINEERS	28,386	EUR	1,493,104	3.11
STRATEC N REG SHS	14,980	EUR	682,339	1.42
SYMRISE AG	14,513	EUR	1,446,075	3.01
			<b>11,752,721</b>	<b>24.48</b>
<b>Irlande</b>				
KERRY GROUP -A-	29,183	EUR	2,295,535	4.78
KINGSPAN GROUP	21,009	EUR	1,647,106	3.43
			<b>3,942,641</b>	<b>8.21</b>
<b>Italie</b>				
FINECOBANK	183,547	EUR	2,493,486	5.19
ILLIMITY BANK SPA - BEARER SHS	44,318	EUR	241,755	0.50
			<b>2,735,241</b>	<b>5.70</b>
<b>Luxembourg</b>				
GRAND CITY PROPERTIES	97,011	EUR	987,572	2.06
MIPS AB	10,534	SEK	344,904	0.72
			<b>1,332,476</b>	<b>2.78</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ADYEN	645	EUR	752,457	1.57
ASML HOLDING NV	3,712	EUR	2,530,471	5.27
CORBION	10,252	EUR	198,684	0.41
			<b>3,481,612</b>	<b>7.25</b>
<b>Norvège</b>				
TOMRA SYSTEMS ASA	93,425	NOK	1,028,062	2.14
			<b>1,028,062</b>	<b>2.14</b>
<b>Espagne</b>				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	11,940	EUR	774,667	1.61
INDITEX SHARE FROM SPLIT	59,484	EUR	2,345,454	4.89
			<b>3,120,121</b>	<b>6.50</b>
<b>Suède</b>				
ASSA ABLOY -B- NEW I	18,869	SEK	492,043	1.02
HEXAGON - REG SHS -B-	88,254	SEK	958,843	2.00
			<b>1,450,886</b>	<b>3.02</b>
<b>Suisse</b>				
DSM FIRMENICH	26,682	EUR	2,454,744	5.11
			<b>2,454,744</b>	<b>5.11</b>

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L EMU Innovation

### Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Total des actions</b>			<b>44,607,984</b>	<b>92.92</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>44,607,984</b>	<b>92.92</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>44,607,984</b>	<b>92.92</b>
Coût d'acquisition			42,439,582	



## Candriam Equities L EMU Innovation

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

Allemagne	24.48
France	22.20
Irlande	8.21
Pays-Bas	7.25
Espagne	6.50
Italie	5.70
Suisse	5.11
Belgique	4.11
Suède	3.02
Luxembourg	2.78
Norvège	2.14
Danemark	1.42
	<b>92.92</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	26.25
Banques et autres institutions financières	16.48
Électrotechnique	8.19
Internet et services d'Internet	7.87
Électronique et semi-conducteurs	6.82
Construction de machines et appareils	6.59
Industrie agro-alimentaire	5.20
Distribution, commerce de détail	4.89
Matériaux de construction	3.43
Chimie	3.01
Immobilier	2.06
Biotechnologie	1.42
Services divers	0.72
	<b>92.92</b>



Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Danemark</b>				
GENMAB AS	61,161	DKK	17,680,739	1.97
NOVOZYMES -B-	228,932	DKK	11,396,619	1.27
			<b>29,077,358</b>	<b>3.24</b>
<b>France</b>				
BIOMERIEUX SA	418,925	EUR	42,143,855	4.69
DASSAULT SYST.	930,069	EUR	41,141,601	4.58
ESSILORLUXOTTICA SA	97,813	EUR	17,762,841	1.98
L'OREAL SA	15,561	EUR	7,012,565	0.78
SANOFI	115,847	EUR	10,398,427	1.16
SCHNEIDER ELECTRIC SE	123,477	EUR	22,445,649	2.50
			<b>140,904,938</b>	<b>15.68</b>
<b>Allemagne</b>				
BEIERSDORF AG	149,712	EUR	20,315,919	2.26
CARL ZEISS MEDITEC AG	323,281	EUR	31,953,094	3.56
DUERR AG	195,962	EUR	4,189,668	0.47
INFINEON TECHNOLOGIES - REG SHS	155,521	EUR	5,878,693	0.65
NEMETSCHEK	144,644	EUR	11,351,661	1.26
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	53,343	EUR	9,064,042	1.01
SIEMENS HEALTHINEERS	335,074	EUR	17,624,892	1.96
STRATEC N REG SHS	218,671	EUR	9,960,464	1.11
SYMRISE AG	180,193	EUR	17,954,431	2.00
			<b>128,292,864</b>	<b>14.28</b>
<b>Irlande</b>				
KERRY GROUP -A-	470,706	EUR	37,025,734	4.12
KINGSPAN GROUP	253,186	EUR	19,849,783	2.21
			<b>56,875,517</b>	<b>6.33</b>
<b>Italie</b>				
FINECOBANK	2,708,733	EUR	36,798,138	4.09
ILLIMITY BANK SPA - BEARER SHS	889,689	EUR	4,853,255	0.54
			<b>41,651,393</b>	<b>4.63</b>
<b>Luxembourg</b>				
GRAND CITY PROPERTIES	977,474	EUR	9,950,685	1.11
MIPS AB	220,884	SEK	7,232,177	0.80
			<b>17,182,862</b>	<b>1.91</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ADYEN	8,585	EUR	10,015,261	1.11
ASML HOLDING NV	36,115	EUR	24,619,596	2.74
CORBION	157,843	EUR	3,058,997	0.34
			<b>37,693,854</b>	<b>4.19</b>
<b>Norvège</b>				
TOMRA SYSTEMS ASA	2,231,116	NOK	24,551,524	2.73
			<b>24,551,524</b>	<b>2.73</b>
<b>Espagne</b>				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	154,711	EUR	10,037,650	1.12
INDITEX SHARE FROM SPLIT	436,254	EUR	17,201,495	1.91
			<b>27,239,145</b>	<b>3.03</b>
<b>Suède</b>				
ASSA ABLOY -B- NEW I	351,860	SEK	9,175,384	1.02
CELLAVISION	463,661	SEK	8,829,655	0.98
HEXAGON - REG SHS -B-	4,212,414	SEK	45,766,133	5.09
THULE CORP	253,013	SEK	6,238,678	0.69
			<b>70,009,850</b>	<b>7.79</b>
<b>Suisse</b>				
DSM FIRMENICH	399,768	EUR	36,778,656	4.09
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	394,888	CHF	41,417,154	4.61

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Europe Innovation

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
ROCHE HOLDING LTD	72,338	CHF	19,024,030	2.12
TECAN GROUP NAM.AKT	86,279	CHF	31,868,569	3.55
			<b>129,088,409</b>	<b>14.36</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ADMIRAL GROUP PLC	562,971	GBP	17,437,126	1.94
ASTRAZENECA PLC	155,941	GBP	19,075,351	2.12
CRODA INTL - REG SHS	159,458	GBP	9,292,746	1.03
HALMA PLC	1,619,121	GBP	42,675,810	4.75
JOHNSON MATTHEY	522,915	GBP	10,243,473	1.14
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	325,611	GBP	20,365,953	2.27
SPIRAX-SARCO ENGIN	321,396	GBP	38,962,149	4.34
YOUGOV PLC	330,893	GBP	4,505,842	0.50
			<b>162,558,450</b>	<b>18.09</b>
<b>Total des actions</b>			<b>865,126,164</b>	<b>96.27</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>865,126,164</b>	<b>96.27</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>865,126,164</b>	<b>96.27</b>
Coût d'acquisition			838,652,783	



## Candriam Equities L Europe Innovation

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

Royaume-Uni	18.09
France	15.68
Suisse	14.36
Allemagne	14.28
Suède	7.79
Irlande	6.33
Italie	4.63
Pays-Bas	4.19
Danemark	3.24
Espagne	3.03
Norvège	2.73
Luxembourg	1.91
	<b>96.27</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	24.17
Construction de machines et appareils	14.76
Banques et autres institutions financières	9.84
Industrie agro-alimentaire	9.07
Électronique et semi-conducteurs	8.14
Internet et services d'Internet	6.96
Chimie	4.30
Électrotechnique	3.51
Biens de consommation divers	2.96
Biotechnologie	2.95
Matériaux de construction	2.21
Assurance	1.94
Distribution, commerce de détail	1.91
Services divers	1.31
Pierres et métaux précieux	1.14
Immobilier	1.11
	<b>96.27</b>



Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
AEDIFICA SA	109,399	EUR	6,963,246	1.23
KBC GROUPE SA	309,321	EUR	18,163,329	3.22
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	244,315	EUR	6,962,978	1.23
			<b>32,089,553</b>	<b>5.68</b>
<b>République tchèque</b>				
KOMERCNI BANKA AS	131,770	CZK	3,866,876	0.68
			<b>3,866,876</b>	<b>0.68</b>
<b>Danemark</b>				
CHRISTIAN HANSEN	37,899	DKK	2,878,566	0.51
GENMAB AS	38,760	DKK	11,204,942	1.98
NOVOZYMES -B-	173,617	DKK	8,642,947	1.53
TOPDANMARK AS	136,053	DKK	5,884,122	1.04
TRYG A/S	579,738	DKK	11,424,367	2.02
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	165,624	DKK	4,761,283	0.84
			<b>44,796,227</b>	<b>7.93</b>
<b>Finlande</b>				
NESTE	184,236	EUR	5,934,242	1.05
			<b>5,934,242</b>	<b>1.05</b>
<b>France</b>				
AIR LIQUIDE SA	64,959	EUR	11,440,579	2.03
BIOMERIEUX SA	191,819	EUR	19,296,990	3.42
BUREAU VERITAS SA	786,702	EUR	17,991,875	3.19
DASSAULT SYST.	388,591	EUR	17,189,323	3.04
ESSILORLUXOTTICA SA	61,454	EUR	11,160,046	1.98
L'OREAL SA	13,310	EUR	5,998,152	1.06
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	15,223	EUR	11,167,593	1.98
SANOFI	127,444	EUR	11,439,373	2.03
SCHNEIDER ELECTRIC SE	46,788	EUR	8,505,123	1.51
			<b>114,189,054</b>	<b>20.22</b>
<b>Allemagne</b>				
BEIERSDORF AG	134,432	EUR	18,242,421	3.23
CARL ZEISS MEDITEC AG	89,430	EUR	8,839,261	1.57
HANNOVER RUECK SE	13,660	EUR	2,954,658	0.52
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	34,452	EUR	5,854,084	1.04
SIEMENS HEALTHINEERS	217,776	EUR	11,455,018	2.03
SYMRIS AG	53,116	EUR	5,292,478	0.94
			<b>52,637,920</b>	<b>9.32</b>
<b>Guernesey</b>				
SHURGARD SELF STORAGE LTD	71,661	EUR	3,214,712	0.57
			<b>3,214,712</b>	<b>0.57</b>
<b>Irlande</b>				
KERRY GROUP -A-	229,013	EUR	18,014,163	3.19
			<b>18,014,163</b>	<b>3.19</b>
<b>Italie</b>				
FINECOBANK	1,032,752	EUR	14,029,936	2.48
			<b>14,029,936</b>	<b>2.48</b>
<b>Luxembourg</b>				
GRAND CITY PROPERTIES	565,278	EUR	5,754,530	1.02
			<b>5,754,530</b>	<b>1.02</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ALFEN NV	115,471	EUR	6,960,592	1.23
ASML HOLDING NV	22,294	EUR	15,197,820	2.69
			<b>22,158,412</b>	<b>3.92</b>
<b>Norvège</b>				
TOMRA SYSTEMS ASA	375,473	NOK	4,131,759	0.73

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Europe Optimum Quality

### Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Espagne</b>				
AMADEUS IT GROUP SA -A-	43,194	EUR	2,802,427	0.50
BANKINTER SA - REG SHS	1,102,138	EUR	6,387,992	1.13
INDITEX SHARE FROM SPLIT	73,862	EUR	2,912,379	0.52
			<b>12,102,798</b>	<b>2.14</b>
<b>Suisse</b>				
BACHEM HOLDING LTD SHARES	41,862	CHF	2,926,783	0.52
DSM FIRMENICH	193,205	EUR	17,774,860	3.15
KARDEX HOLDING AG	12,472	CHF	2,924,487	0.52
LONZA GROUP	16,118	CHF	6,132,017	1.09
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	160,754	CHF	16,860,409	2.99
ROCHE HOLDING LTD	52,221	CHF	13,733,500	2.43
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	530,708	CHF	11,045,713	1.96
TECAN GROUP NAM.AKT	43,747	CHF	16,158,675	2.86
			<b>87,556,444</b>	<b>15.50</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ADMIRAL GROUP PLC	356,785	GBP	11,050,845	1.96
ASTRAZENECA PLC	95,300	GBP	11,657,492	2.06
BIG YELLOW GROUP PLC	220,000	GBP	3,102,418	0.55
COMPASS GROUP	468,355	GBP	11,598,752	2.05
CRODA INTL - REG SHS	101,745	GBP	5,929,401	1.05
GRAINGER PLC	2,281,939	GBP	6,962,607	1.23
HALMA PLC	258,106	GBP	6,803,002	1.20
INTERTEK GROUP PLC	177,464	GBP	8,695,541	1.54
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	313,031	GBP	19,579,113	3.47
RELX PLC	154,609	GBP	5,548,832	0.98
RENTOKIL INITIAL PLC	1,151,563	GBP	5,857,816	1.04
SPIRAX-SARCO ENGIN	76,024	GBP	9,216,227	1.63
UNILEVER	46,514	EUR	2,039,871	0.36
UNILEVER	335,349	GBP	14,705,743	2.60
UNITE GROUP PLC	121,117	GBP	1,459,190	0.26
			<b>124,206,850</b>	<b>22.00</b>
<b>Total des actions</b>			<b>544,683,476</b>	<b>96.45</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>544,683,476</b>	<b>96.45</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>544,683,476</b>	<b>96.45</b>
Coût d'acquisition			540,330,420	



Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

**Répartition géographique (en % des actifs nets)**

Royaume-Uni	22.00
France	20.22
Suisse	15.50
Allemagne	9.32
Danemark	7.93
Belgique	5.68
Pays-Bas	3.92
Irlande	3.19
Italie	2.48
Espagne	2.14
Finlande	1.05
Luxembourg	1.02
Norvège	0.73
République tchèque	0.68
Guernesey	0.57
	<b>96.45</b>

**Répartition économique (en % des actifs nets)**

Industrie pharmaceutique	22.66
Banques et autres institutions financières	14.37
Industrie agro-alimentaire	9.14
Chimie	6.63
Immobilier	6.10
Assurance	5.55
Services divers	4.22
Électronique et semi-conducteurs	3.90
Internet et services d'Internet	3.54
Textile et habillement	3.52
Biens de consommation divers	3.47
Construction de machines et appareils	2.88
Électrotechnique	2.54
Biotechnologie	2.49
Restauration, industrie hôtelière	2.05
Pétrole	1.05
Art graphique, maison d'édition	0.98
Énergie et eau	0.84
Distribution, commerce de détail	0.52
	<b>96.45</b>



Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
KBC GROUPE SA	420,358	EUR	24,683,422	1.57
			<b>24,683,422</b>	<b>1.57</b>
<b>Finlande</b>				
KONE OYJ -B-	363,686	EUR	16,424,060	1.05
			<b>16,424,060</b>	<b>1.05</b>
<b>France</b>				
AXA SA	478,447	EUR	14,109,402	0.90
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	525,176	EUR	17,047,213	1.09
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	37,883	EUR	27,790,969	1.77
VINCI SA	114,988	EUR	13,074,136	0.83
			<b>72,021,720</b>	<b>4.59</b>
<b>Hong Kong</b>				
AIA GROUP LTD	1,892,402	HKD	14,929,479	0.95
			<b>14,929,479</b>	<b>0.95</b>
<b>Irlande</b>				
LINDE PLC	55,093	USD	20,432,763	1.30
			<b>20,432,763</b>	<b>1.30</b>
<b>Japon</b>				
HOYA CORP	74,400	JPY	8,420,151	0.54
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	2,383,700	JPY	18,543,548	1.18
NINTENDO CO LTD	375,800	JPY	17,757,973	1.13
SMC CORP	25,100	JPY	12,210,445	0.78
UNI CHARM	553,600	JPY	18,122,317	1.16
			<b>75,054,434</b>	<b>4.79</b>
<b>Jersey</b>				
APTIV PLC	240,782	USD	19,556,385	1.25
			<b>19,556,385</b>	<b>1.25</b>
<b>Antilles Néerlandaises</b>				
SLB	325,891	USD	15,352,707	0.98
			<b>15,352,707</b>	<b>0.98</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ASML HOLDING NV	36,490	EUR	24,875,233	1.59
			<b>24,875,233</b>	<b>1.59</b>
<b>Suisse</b>				
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	374,551	CHF	39,284,143	2.51
SIKA - REGISTERED SHS	28,000	CHF	8,243,089	0.53
TE CONNECTIVITY LTD - REG SHS	127,555	USD	16,223,670	1.04
			<b>63,750,902</b>	<b>4.07</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ANTOFAGASTA PLC	457,069	GBP	8,858,662	0.57
ASTRAZENECA PLC	139,349	GBP	17,045,749	1.09
DIAGEO PLC	742,472	GBP	24,470,602	1.56
RELX PLC	480,342	EUR	17,205,850	1.10
UNILEVER	558,833	EUR	24,507,621	1.56
			<b>92,088,484</b>	<b>5.87</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
ABBOTT LABORATORIES	243,701	USD	24,282,958	1.55
ADOBE INC	27,736	USD	14,979,675	0.96
ADVANCED MICRO DEVICES INC	64,745	USD	8,639,895	0.55
ALPHABET INC -A-	508,065	USD	64,248,042	4.10
AMAZON.COM INC	199,472	USD	27,436,542	1.75
AMGEN INC	55,538	USD	14,480,654	0.92
APPLE INC	562,906	USD	98,109,168	6.26
BANK OF AMERICA CORP	899,456	USD	27,415,637	1.75
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	23,211	USD	23,454,740	1.50

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Global Demography

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
BROWN AND BROWN INC	155,470	USD	10,008,122	0.64
Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
CATERPILLAR - REG SHS	60,080	USD	16,080,979	1.03
CISCO SYSTEMS INC	273,109	USD	12,490,351	0.80
CONSOLIDATED EDISON INC	315,727	USD	26,000,711	1.66
COSTCO WHOLESALE CORP	28,000	USD	16,731,309	1.07
ELI LILLY & CO	25,215	USD	13,305,869	0.85
EMERSON ELECTRIC CO	186,657	USD	16,446,228	1.05
FORTIVE CORP	319,485	USD	21,295,144	1.36
HALLIBURTON	332,726	USD	10,888,557	0.69
HOME DEPOT INC	65,833	USD	20,653,081	1.32
JPMORGAN CHASE CO	157,080	USD	24,188,031	1.54
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	326,285	USD	17,814,012	1.14
MASTERCARD INC -A-	68,967	USD	26,628,448	1.70
MCDONALD'S CORP	75,789	USD	20,343,273	1.30
MERCK & CO INC	281,957	USD	27,826,870	1.78
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL	7,417	USD	8,144,231	0.52
MICROSOFT CORP	291,066	USD	99,083,382	6.32
MONDELEZ INTERNATIONAL INC	231,654	USD	15,189,154	0.97
NIKE INC	109,212	USD	10,733,849	0.68
NVIDIA CORP	58,069	USD	26,032,617	1.66
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	180,810	USD	14,644,522	0.93
PARKER-HANNIFIN CORP	19,012	USD	7,929,053	0.51
PEPSICO INC	119,629	USD	18,392,966	1.17
PROCTER & GAMBLE CO	163,555	USD	21,696,782	1.38
PROGRESSIVE CORP	79,237	USD	11,425,220	0.73
S&P GLOBAL INC	48,315	USD	19,267,391	1.23
SEMPRA ENERGY	223,766	USD	15,137,857	0.97
SERVICENOW INC	14,509	USD	9,279,377	0.59
STARBUCKS CORP	208,314	USD	18,105,488	1.16
STRYKER CORP	57,905	USD	15,697,489	1.00
THERMO FISHER SCIENT SHS	37,272	USD	17,909,387	1.14
TJX COS INC	131,702	USD	11,184,506	0.71
UNITEDHEALTH GROUP INC	84,592	USD	40,316,073	2.57
VALERO ENERGY CORP	81,210	USD	9,557,145	0.61
VISA INC -A-	139,015	USD	32,763,821	2.09
WALT DISNEY CO	90,244	USD	7,376,210	0.47
WASTE MANAGEMENT	180,829	USD	29,318,313	1.87
<b>Total des actions</b>			<b>1,042,933,129</b>	<b>66.53</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1,482,102,718</b>	<b>94.55</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1,482,102,718</b>	<b>94.55</b>
Coût d'acquisition			1,301,238,996	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Global Demography

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

**Répartition géographique (en % des actifs nets)**

États-Unis d'Amérique	66.53
Royaume-Uni	5.87
Japon	4.79
France	4.59
Suisse	4.07
Pays-Bas	1.59
Belgique	1.57
Irlande	1.30
Jersey	1.25
Finlande	1.05
Antilles Néerlandaises	0.98
Hong Kong	0.95
	<b>94.55</b>

**Répartition économique (en % des actifs nets)**

Internet et services d'Internet	11.97
Banques et autres institutions financières	11.22
Articles de bureaux et ordinateurs	8.55
Électronique et semi-conducteurs	8.49
Industrie pharmaceutique	7.19
Industrie agro-alimentaire	6.21
Distribution, commerce de détail	4.85
Construction de machines et appareils	4.29
Assurance	3.22
Art graphique, maison d'édition	2.80
Énergie et eau	2.62
Soins de santé	2.57
Biens de consommation divers	2.54
Textile et habillement	2.46
Restauration, industrie hôtelière	2.45
Pétrole	2.28
Services divers	2.09
Services environnementaux et recyclage	1.87
Tabac et boissons alcoolisées	1.56
Industrie automobile	1.25
Pneus et caoutchouc	1.09
Électrotechnique	1.05
Matériaux de construction	0.83
Métaux non ferreux	0.57
Chimie	0.53
	<b>94.55</b>



Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
ION BEAM APPLICATIONS	56,000	EUR	713,869	0.10
UCB	50,903	EUR	4,436,547	0.61
			<b>5,150,416</b>	<b>0.71</b>
<b>Danemark</b>				
COLOPLAST -B-	16,230	DKK	1,856,689	0.25
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	289,930	DKK	29,992,596	4.11
			<b>31,849,285</b>	<b>4.36</b>
<b>France</b>				
ESSILORLUXOTTICA SA	37,852	EUR	7,593,279	1.04
SANOFI	187,794	EUR	18,620,411	2.55
			<b>26,213,690</b>	<b>3.59</b>
<b>Allemagne</b>				
FRESENIUS SE	76,281	EUR	2,365,285	0.32
MERCK KGAA	12,619	EUR	2,008,693	0.28
SIEMENS HEALTHINEERS	170,000	EUR	9,877,780	1.35
			<b>14,251,758</b>	<b>1.95</b>
<b>Hong Kong</b>				
CSPC PHARMACEUTICAL	4,750,000	HKD	4,416,295	0.60
			<b>4,416,295</b>	<b>0.60</b>
<b>Irlande</b>				
ALKERMES	137,370	USD	3,810,644	0.52
ICON PLC	14,891	USD	4,215,195	0.58
MEDTRONIC HLD	319,117	USD	26,288,858	3.60
			<b>34,314,697</b>	<b>4.70</b>
<b>Japon</b>				
CHUGAI PHARMACEUTICAL	61,600	JPY	2,334,141	0.32
DAIICHI SANKYO CO LTD	139,800	JPY	3,839,592	0.53
EISAI	24,900	JPY	1,245,530	0.17
OLYMPUS CORP	392,100	JPY	5,675,132	0.78
SHINOBI CO LTD	38,700	JPY	1,866,099	0.26
TAKEDA PHARMACEUTICAL	112,200	JPY	3,226,407	0.44
			<b>18,186,901</b>	<b>2.49</b>
<b>Luxembourg</b>				
JMDC INC	55,700	JPY	1,684,275	0.23
WUXI XDC CAYMAN INC	1,808	HKD	7,409	0.00
			<b>1,691,684</b>	<b>0.23</b>
<b>République populaire de Chine</b>				
SINOPHARM GROUP CO LTD	594,800	HKD	1,557,730	0.21
			<b>1,557,730</b>	<b>0.21</b>
<b>Afrique du Sud</b>				
ASPEN PHARMACARE HOLDINGS PLC	376,376	ZAR	4,188,241	0.57
			<b>4,188,241</b>	<b>0.57</b>
<b>Espagne</b>				
ALMIRALL - BEARER SHS	337,885	EUR	3,144,586	0.43
			<b>3,144,586</b>	<b>0.43</b>
<b>Suisse</b>				
ALCON - REG SHS	39,175	CHF	3,055,339	0.42
LONZA GROUP	14,454	CHF	6,074,422	0.83
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	214,067	CHF	21,586,677	2.96
ROCHE HOLDING LTD	70,043	CHF	20,348,175	2.79
SANDOZ GROUP AG	189,437	CHF	6,090,802	0.83
SONOVA HOLDING NAM-AKT	14,192	CHF	4,627,107	0.63
TECAN GROUP NAM.AKT	5,817	CHF	2,373,456	0.33
			<b>64,155,978</b>	<b>8.79</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ASTRAZENECA PLC	105,638	GBP	14,274,375	1.96

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Life Care

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
CONVATEC GROUP REGD	1,327,574	GBP	4,132,715	0.57
			<b>18,407,090</b>	<b>2.52</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
ABBOTT LABORATORIES	144,673	USD	15,924,157	2.18
ABBVIE INC	113,212	USD	17,544,464	2.40
AGILENT TECHNOLOGIES	30,816	USD	4,284,348	0.59
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	13,980	USD	2,675,912	0.37
AMGEN INC	52,782	USD	15,202,272	2.08
BECTON DICKINSON	63,957	USD	15,594,635	2.14
BIOGEN IDEC INC	11,795	USD	3,052,192	0.42
BOSTON SCIENTIF CORP	338,020	USD	19,540,936	2.68
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	154,753	USD	7,940,376	1.09
BRUKER BIOSCIENCES	97,350	USD	7,153,278	0.98
COOPER COMPANIES INC	9,502	USD	3,595,937	0.49
CVS HEALTH	222,373	USD	17,558,572	2.41
DANAHER CORP	83,724	USD	19,368,710	2.65
DENTSPLY SIRONA INC	86,184	USD	3,067,289	0.42
DEXCOM INC	95,881	USD	11,897,873	1.63
ELEVANCE HEALTH	22,001	USD	10,374,792	1.42
ELI LILLY & CO	59,683	USD	34,790,414	4.77
ENCOMPASS HLTH	62,680	USD	4,182,010	0.57
EVOLENT HEALTH -A-	178,663	USD	5,901,239	0.81
GILEAD SCIENCES INC	45,283	USD	3,668,376	0.50
GLOBUS MEDICAL -A-	36,834	USD	1,962,884	0.27
HCA INC	12,284	USD	3,325,033	0.46
HOLOGIC INC	44,771	USD	3,198,888	0.44
HUMANA INC	38,661	USD	17,699,392	2.42
ILLUMINA INC	31,000	USD	4,316,440	0.59
INCYTE CORP	22,061	USD	1,385,210	0.19
INSULET	11,193	USD	2,428,657	0.33
INTUITIVE SURGICAL	24,744	USD	8,347,636	1.14
JOHNSON & JOHNSON	134,668	USD	21,107,862	2.89
LABORATORY CORP OF AMERICA HOLDINGS	11,289	USD	2,565,877	0.35
MCKESSON CORP	32,173	USD	14,895,456	2.04
MERCK & CO INC	255,802	USD	27,887,534	3.82
MONTE ROSA THERAPEUTICS INC	135,000	USD	762,750	0.10
NEUROCRINE BIOSCIENCES	22,386	USD	2,949,579	0.40
OPTION CARE HEALTH INC	220,000	USD	7,411,800	1.02
PFIZER INC	543,176	USD	15,638,037	2.14
PHREESIA INC	363,440	USD	8,413,636	1.15
QUEST DIAGNOSTICS	51,869	USD	7,151,698	0.98
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	11,496	USD	10,096,822	1.38
SAREPTA THERAPEUTICS	43,445	USD	4,189,401	0.57
STRYKER CORP	23,465	USD	7,026,829	0.96
THERMO FISHER SCIENT SHS	45,668	USD	24,240,118	3.32
TREACE MEDICAL CONCEPTS INC	350,000	USD	4,462,500	0.61
UNITEDHEALTH GROUP INC	93,076	USD	49,001,722	6.71
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	19,449	USD	7,913,604	1.08
ZIMMER BIOMET HLDGS SHS	34,633	USD	4,214,836	0.58
			<b>485,911,983</b>	<b>66.56</b>
<b>Total des actions</b>			<b>713,440,334</b>	<b>97.72</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>713,440,334</b>	<b>97.72</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>713,440,334</b>	<b>97.72</b>
Coût d'acquisition			685,249,295	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Life Care

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	66.56
Suisse	8.79
Irlande	4.70
Danemark	4.36
France	3.59
Royaume-Uni	2.52
Japon	2.49
Allemagne	1.95
Belgique	0.71
Hong Kong	0.60
Afrique du Sud	0.57
Espagne	0.43
Luxembourg	0.23
République populaire de Chine	0.21
	<b>97.72</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	68.92
Soins de santé	12.81
Biotechnologie	4.83
Électronique et semi-conducteurs	3.32
Construction de machines et appareils	2.65
Banques et autres institutions financières	1.63
Internet et services d'Internet	1.15
Chimie	0.83
Services divers	0.80
Photographie et optique	0.78
	<b>97.72</b>



Candriam Equities L Meta Globe

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Îles Caïman</b>				
XIAOMI CORP - REGISTERED SHS -B-	1,214,044	HKD	2,425,419	1.62
			<b>2,425,419</b>	<b>1.62</b>
<b>France</b>				
DASSAULT SYST.	51,341	EUR	2,508,737	1.68
			<b>2,508,737</b>	<b>1.68</b>
<b>Allemagne</b>				
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	23,683	EUR	4,445,350	2.98
			<b>4,445,350</b>	<b>2.98</b>
<b>Japon</b>				
CAPCOM CO LTD	41,200	JPY	1,331,446	0.89
RENESAS ELECTRONICS	143,000	JPY	2,585,523	1.73
SONY CORP	46,200	JPY	4,394,538	2.94
			<b>8,311,507</b>	<b>5.56</b>
<b>Luxembourg</b>				
CLOUDFLARE INC	29,233	USD	2,433,940	1.63
GLOBANT REG SHS	10,085	USD	2,400,028	1.61
SNOWFLAKE INC-CLASS A	12,444	USD	2,476,356	1.66
			<b>7,310,324</b>	<b>4.89</b>
<b>Pays-Bas</b>				
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V.	86,287	EUR	2,460,130	1.65
			<b>2,460,130</b>	<b>1.65</b>
<b>République populaire de Chine</b>				
GOERTEK INC. -A-	508,047	CNY	1,505,043	1.01
			<b>1,505,043</b>	<b>1.01</b>
<b>Corée du Sud</b>				
NAVER	14,403	KRW	2,505,064	1.68
NCISOFT	7,267	KRW	1,357,026	0.91
			<b>3,862,090</b>	<b>2.59</b>
<b>Suède</b>				
HEXAGON - REG SHS -B-	212,809	SEK	2,554,041	1.71
SURGICAL SCIENCE SWEDEN AB	53,663	SEK	971,784	0.65
			<b>3,525,825</b>	<b>2.36</b>
<b>Suisse</b>				
LOGITECH - REG SHS	26,648	CHF	2,525,408	1.69
			<b>2,525,408</b>	<b>1.69</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
ADOBE INC	7,131	USD	4,254,355	2.85
ADVANCED MICRO DEVICES INC	30,409	USD	4,482,592	3.00
AKAMAI TECHNOLOGIES	20,644	USD	2,443,217	1.64
ALPHABET INC -A-	31,103	USD	4,344,778	2.91
ANSYS INC	8,324	USD	3,020,613	2.02
APPLE INC	21,562	USD	4,151,332	2.78
ARISTA NETWORKS INC	10,368	USD	2,441,768	1.63
AUTODESK INC	10,354	USD	2,520,992	1.69
BENTLEY SYSTEMS --- REGISTERED SHS -B-	48,895	USD	2,551,341	1.71
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	3,682	USD	4,110,033	2.75
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	9,053	USD	2,465,766	1.65
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	9,530	USD	2,433,200	1.63
ELECTRONIC ARTS - REGSHS	17,930	USD	2,453,003	1.64
EQUINIX INC	3,073	USD	2,474,963	1.66
GENERAL ELECTRI	34,162	USD	4,360,096	2.92
IBM CORP	25,954	USD	4,244,777	2.84
INTUITIVE SURGICAL	12,861	USD	4,338,787	2.91
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	15,508	USD	2,467,168	1.65
LIVE NATION ENT	26,547	USD	2,484,799	1.66

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Meta Globe

### Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
MICROSOFT CORP	11,475	USD	4,315,059	2.89
NVIDIA CORP	8,352	USD	4,136,077	2.77
OKTA -A-	29,354	USD	2,657,418	1.78
PAYPAL HOLDINGS	40,281	USD	2,473,656	1.66
PTC INC	14,568	USD	2,548,817	1.71
QUALCOMM INC	29,819	USD	4,312,722	2.89
SKYWORKS SOLUTIONS INC	20,968	USD	2,357,223	1.58
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	41,656	USD	4,332,224	2.90
TAKE TWO INTERACTIVE SOFTWARE INC	15,615	USD	2,513,234	1.68
UNITY SOFTWARE INC	62,988	USD	2,575,579	1.72
WALT DISNEY CO	44,922	USD	4,056,007	2.72
ZSCALER INC	11,125	USD	2,464,855	1.65
<b>Total des actions</b>			<b>103,377,203</b>	<b>69.22</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>142,257,036</b>	<b>95.25</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>142,257,036</b>	<b>95.25</b>
Coût d'acquisition			124,001,738	



## Candriam Equities L Meta Globe

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	69.22
Japon	5.56
Luxembourg	4.89
Allemagne	2.98
Corée du Sud	2.59
Suède	2.36
Suisse	1.69
France	1.68
Pays-Bas	1.65
Îles Caïman	1.62
République populaire de Chine	1.01
	<b>95.25</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Internet et services d'Internet	40.87
Électronique et semi-conducteurs	16.66
Articles de bureaux et ordinateurs	10.06
Électrotechnique	8.56
Banques et autres institutions financières	3.25
Industrie pharmaceutique	2.91
Télécommunication	2.89
Art graphique, maison d'édition	2.72
Construction de machines et appareils	1.71
Restauration, industrie hôtelière	1.66
Services divers	1.66
Immobilier	1.66
Soins de santé	0.65
	<b>95.25</b>



Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Îles Caïman</b>				
BEIGENE - REG SHS	1,924,215	HKD	27,131,184	1.46
LEGEND BIOTECH CORP	130,000	USD	7,822,100	0.42
			<b>34,953,284</b>	<b>1.88</b>
<b>Danemark</b>				
COLOPLAST -B-	206,000	DKK	23,566,104	1.27
GENMAB AS	116,583	DKK	37,229,377	2.00
			<b>60,795,481</b>	<b>3.27</b>
<b>Allemagne</b>				
MERCK KGAA	260,742	EUR	41,504,929	2.23
MORPHOSYS	151,796	EUR	5,701,169	0.31
SIEMENS HEALTHINEERS	1,630,212	EUR	94,722,799	5.09
			<b>141,928,897</b>	<b>7.63</b>
<b>Irlande</b>				
ICON PLC	68,000	USD	19,248,760	1.03
			<b>19,248,760</b>	<b>1.03</b>
<b>Japon</b>				
ASTELLAS PHARMA	800,000	JPY	9,567,315	0.51
DAIICHI SANKYO CO LTD	1,082,400	JPY	29,727,997	1.60
OLYMPUS CORP	2,999,600	JPY	43,415,265	2.33
			<b>82,710,577</b>	<b>4.44</b>
<b>Luxembourg</b>				
LANTHEUS HOLDINGS INC	356,000	USD	22,072,000	1.19
REVOLUTION MEDICINES INC	353,376	USD	10,134,824	0.54
SPRINGWORKS THERAPEUTICS INC	200,619	USD	7,322,594	0.39
SYNDAX PHARMACEUTICALS INC	656,000	USD	14,176,160	0.76
			<b>53,705,578</b>	<b>2.89</b>
<b>Pays-Bas</b>				
IMMATICS NV	295,000	USD	3,106,350	0.17
MERUS - REG SHS	338,076	USD	9,297,090	0.50
			<b>12,403,440</b>	<b>0.67</b>
<b>Suisse</b>				
LONZA GROUP	42,748	CHF	17,965,228	0.97
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	860,000	CHF	86,723,045	4.66
ROCHE HOLDING LTD	433,697	CHF	125,993,211	6.77
SANDOZ GROUP AG	453,000	CHF	14,564,912	0.78
TECAN GROUP NAM.AKT	37,899	CHF	15,463,575	0.83
			<b>260,709,971</b>	<b>14.01</b>
<b>Royaume-Uni</b>				
ASTRAZENECA PLC	854,508	GBP	115,465,719	6.20
BICYCLE THERAPEUTICS PLC	580,934	USD	10,503,287	0.56
IMMUNOCORE HOLDINGS PLC-ADR	89,000	USD	6,080,480	0.33
			<b>132,049,486</b>	<b>7.09</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
AGILENT TECHNOLOGIES	144,660	USD	20,112,080	1.08
AMGEN INC	186,468	USD	53,706,513	2.89
ARCELLX INC	242,000	USD	13,431,000	0.72
ARVINAS - REG SHS	348,254	USD	14,334,135	0.77
BIO RAD LABORATORIES -A-	40,012	USD	12,919,475	0.69
BLACK DIAMOND - REG SHS	540,000	USD	1,517,400	0.08
BLUEPRINT MEDICINES CORP	30,063	USD	2,773,011	0.15
CARIBOU BIOSCIEN	860,000	USD	4,927,800	0.26
COGENT BIOSCIENCES INC	232,449	USD	1,366,800	0.07
CRINETIC PHARMA - REG SHS	208,000	USD	7,400,640	0.40
DANAHER CORP	269,878	USD	62,433,577	3.35
DAY ONE BIOPHARMACEUTICALS INC	290,000	USD	4,234,000	0.23

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



Candriam Equities L Oncology Impact

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
ELI LILLY & CO	44,160	USD	25,741,747	1.38
EXACT SCIENCES CORP	200,000	USD	14,796,000	0.79
EXELIXIS	326,641	USD	7,836,118	0.42
GILEAD SCIENCES INC	720,000	USD	58,327,200	3.13
GUARDANT HEALTH --- REGISTERED SHS	291,123	USD	7,874,877	0.42
HALOZYME THERAPEUT -SHS-	90,138	USD	3,331,500	0.18
HOLOGIC INC	1,214,424	USD	86,770,595	4.66
IDEAYA BIOSCIENCES INC	315,000	USD	11,207,700	0.60
ILLUMINA INC	38,235	USD	5,323,841	0.29
IMMUNOGEN INC	782,876	USD	23,212,273	1.25
INCYTE CORP	387,120	USD	24,307,265	1.31
IOVANCE BIOTHERAPEUTICS INC	961,403	USD	7,816,206	0.42
IQVIA HOLDINGS INC	213,883	USD	49,488,249	2.66
KARM THES INC	530,630	USD	458,995	0.02
KEROS THERAPEUTICS INC	356,981	USD	14,193,565	0.76
KURA ONCOLOGY - REGISTERED	366,996	USD	5,277,402	0.28
KYMERA THERAPEUTICS INC	157,815	USD	4,017,970	0.22
MERCK & CO INC	1,588,089	USD	173,133,462	9.30
NATERA	167,000	USD	10,460,880	0.56
NEOGENOMICS-REGISTERED SHS	205,000	USD	3,316,900	0.18
NURIX THERAPETC - REG SHS	563,096	USD	5,811,151	0.31
NUVALENT INC-A SHARES	162,000	USD	11,921,580	0.64
OLEMA PHARMA --- REGISTERED SHS	215,000	USD	3,016,450	0.16
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	100,834	USD	88,561,494	4.76
RELAY THERAPTCS - REGISTERED SHS	368,400	USD	4,056,084	0.22
SEAGEN INC	256,015	USD	58,627,435	3.15
SUTRO BIOPHARMA INC	550,369	USD	2,361,083	0.13
THERMO FISHER SCIENT SHS	172,082	USD	91,339,405	4.91
VERACYTE - REGISTERED SHS	610,898	USD	16,805,804	0.90
XENCOR INC	366,667	USD	7,784,340	0.42
ZAI LAB AMERICAN DEPOSITARY RECEIPT REPR	325,000	USD	8,882,250	0.48
<b>Total des actions</b>			<b>1,035,216,252</b>	<b>55.62</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1,833,721,726</b>	<b>98.52</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1,833,721,726</b>	<b>98.52</b>
Coût d'acquisition			1,732,747,548	

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Oncology Impact

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

États-Unis d'Amérique	55.62
Suisse	14.01
Allemagne	7.63
Royaume-Uni	7.09
Japon	4.44
Danemark	3.27
Luxembourg	2.89
Îles Caïman	1.88
Irlande	1.03
Pays-Bas	0.67
	<b>98.52</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique	55.62
Biotechnologie	27.10
Électronique et semi-conducteurs	4.91
Construction de machines et appareils	3.35
Banques et autres institutions financières	2.96
Photographie et optique	2.33
Chimie	0.97
Soins de santé	0.71
Services divers	0.56
	<b>98.52</b>



Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en EUR)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Belgique</b>				
EURONAV NV	115,460	EUR	1,843,896	3.71
INTERVEST OFFICES	88,754	EUR	1,837,208	3.70
			<b>3,681,104</b>	<b>7.42</b>
<b>Finlande</b>				
MUSTI GROUP OYJ	111,982	EUR	2,924,970	5.89
			<b>2,924,970</b>	<b>5.89</b>
<b>Allemagne</b>				
COVESTRO AG	3,349	EUR	176,425	0.36
TELEFONICA - REG SHS	1,153,273	EUR	2,712,498	5.46
			<b>2,888,923</b>	<b>5.82</b>
<b>Portugal</b>				
GREENVOLT ER	84,534	EUR	691,488	1.39
			<b>691,488</b>	<b>1.39</b>
<b>Espagne</b>				
APPLUS SERVICES S.A.	219,866	EUR	2,198,660	4.43
			<b>2,198,660</b>	<b>4.43</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
EHOSTAR HOLDING - WHEN ISSUED	145,918	USD	2,188,803	4.41
IROBOT	8,196	USD	287,136	0.58
			<b>2,475,939</b>	<b>4.99</b>
<b>Total des actions</b>			<b>14,861,084</b>	<b>29.94</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>14,861,084</b>	<b>29.94</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>Actions/Parts détenues dans des fonds d'investissement</b>				
<b>France</b>				
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	3,018	EUR	4,622,460	9.31
			<b>4,622,460</b>	<b>9.31</b>
<b>Total des actions/parts détenues dans des fonds d'investissement</b>			<b>4,622,460</b>	<b>9.31</b>
<b>Total Organismes de placement collectif</b>			<b>4,622,460</b>	<b>9.31</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>19,483,544</b>	<b>39.25</b>
Coût d'acquisition			19,094,547	



## Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

### Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

#### Répartition géographique (en % des actifs nets)

France	9.31
Belgique	7.42
Finlande	5.89
Allemagne	5.82
États-Unis d'Amérique	4.99
Espagne	4.43
Portugal	1.39
	<b>39.25</b>

#### Répartition économique (en % des actifs nets)

Services divers	10.32
Fonds d'investissement	9.31
Télécommunication	5.46
Banques et autres institutions financières	4.41
Transport	3.71
Immobilier	3.70
Énergie et eau	1.39
Biens de consommation divers	0.58
Chimie	0.36
	<b>39.25</b>



Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>				
<b>Actions</b>				
<b>Îles Caïman</b>				
AMBARELLA INC	232,785	USD	14,267,393	0.78
			<b>14,267,393</b>	<b>0.78</b>
<b>France</b>				
SCHNEIDER ELECTRIC SE	227,471	EUR	45,676,922	2.49
			<b>45,676,922</b>	<b>2.49</b>
<b>Allemagne</b>				
SAP AG	236,818	EUR	36,488,108	1.99
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	269,506	EUR	50,586,850	2.76
			<b>87,074,958</b>	<b>4.75</b>
<b>Japon</b>				
DAIFUKU CO	1,266,100	JPY	25,617,466	1.40
FANUC CORP SHS	702,200	JPY	20,655,579	1.13
KEYENCE CORP	110,900	JPY	48,865,855	2.66
RENESAS ELECTRONICS	1,060,100	JPY	19,167,222	1.05
SMC CORP	73,900	JPY	39,712,471	2.17
			<b>154,018,593</b>	<b>8.40</b>
<b>Jersey</b>				
APTIV PLC	375,753	USD	33,712,559	1.84
			<b>33,712,559</b>	<b>1.84</b>
<b>Pays-Bas</b>				
ASML HOLDING NV	67,497	EUR	50,827,934	2.77
STMICROELECTRONICS NV	649,743	EUR	32,449,068	1.77
			<b>83,277,002</b>	<b>4.54</b>
<b>Suisse</b>				
TECAN GROUP NAM.AKT	63,491	CHF	25,905,640	1.41
			<b>25,905,640</b>	<b>1.41</b>
<b>États-Unis d'Amérique</b>				
ADOBE INC	64,908	USD	38,724,113	2.11
ADVANCED MICRO DEVICES INC	548,611	USD	80,870,748	4.41
ALPHABET INC -A-	763,599	USD	106,667,144	5.82
ANSYS INC	89,324	USD	32,413,893	1.77
APPLIED MATERIALS INC	239,999	USD	38,896,638	2.12
AUTODESK INC	154,802	USD	37,691,191	2.05
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	126,439	USD	34,438,190	1.88
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	152,974	USD	39,057,322	2.13
DATADOG INC	243,954	USD	29,611,137	1.61
EMERSON ELECTRIC CO	537,256	USD	52,291,126	2.85
INTUITIVE SURGICAL	138,189	USD	46,619,441	2.54
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	255,243	USD	40,606,609	2.21
LAM RESEARCH CORP	57,817	USD	45,285,743	2.47
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	532,529	USD	32,116,824	1.75
MICRON TECHNOLOGY INC	446,708	USD	38,122,061	2.08
MICROSOFT CORP	261,826	USD	98,457,049	5.37
MONGODB INC	44,870	USD	18,345,100	1.00
NVIDIA CORP	114,041	USD	56,475,384	3.08
ON SEMICONDUCTOR CORP	288,873	USD	24,129,562	1.32
PALO ALTO NETWORKS	230,766	USD	68,048,278	3.71
PTC INC	329,734	USD	57,690,261	3.15
ROCKWELL AUTOMATION	140,739	USD	43,696,645	2.38
SALESFORCE INC	215,677	USD	56,753,246	3.09
SERVICENOW INC	88,806	USD	62,740,551	3.42
SILICON LABORATORIES INC	145,810	USD	19,286,289	1.05
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	419,310	USD	43,608,240	2.38
TRIMBLE	514,497	USD	27,371,240	1.49
UNIVERSAL DISPLAY	165,366	USD	31,627,901	1.72

Les notes d'accompagnement font partie intégrante des états financiers.  
Toute différence au niveau du pourcentage des actifs nets est le fruit d'arrondis.



## Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

### Portefeuille-titres au 31 décembre 2023

Dénomination	Quantité	Devise	Valeur d'évaluation (en USD)	% des actifs nets
VEEVA SYSTEMS -A-	178,197	USD	34,306,486	1.87
			<b>1,335,948,412</b>	<b>72.84</b>
<b>Total des actions</b>			<b>1,779,881,479</b>	<b>97.04</b>
<b>Total des valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou traitées sur un autre marché réglementé</b>			<b>1,779,881,479</b>	<b>97.04</b>
<b>Total du portefeuille-titres</b>			<b>1,779,881,479</b>	<b>97.04</b>
Coût d'acquisition			1,442,029,281	



Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 31 décembre 2023

**Répartition géographique (en % des actifs nets)**

États-Unis d'Amérique	72.84
Japon	8.40
Allemagne	4.75
Pays-Bas	4.54
France	2.49
Jersey	1.84
Suisse	1.41
Îles Caïman	0.78
	<b>97.04</b>

**Répartition économique (en % des actifs nets)**

Internet et services d'Internet	40.97
Électronique et semi-conducteurs	31.15
Électrotechnique	13.82
Industrie pharmaceutique	3.95
Construction de machines et appareils	3.56
Industrie automobile	1.84
Banques et autres institutions financières	1.75
	<b>97.04</b>



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 décembre 2023 les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

**Candriam Equities L Biotechnology**

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	979,577	USD	1,125,228	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	40,417
EUR	119,484,126	USD	129,491,824	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	2,570,994
USD	17,722	CHF	15,157	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(313)
USD	3,853,587	EUR	3,519,406	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(36,304)
						<b>2,574,794</b>

**Candriam Equities L Emerging Markets**

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
USD	95,100	EUR	88,035	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(2,135)
						<b>(2,135)</b>

**Candriam Equities L Europe Innovation**

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
USD	2,241,475	EUR	2,070,940	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(42,960)
						<b>(42,960)</b>

**Candriam Equities L Oncology Impact**

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
CHF	8,084	JPY	1,326,452	12/01/2024	Société Générale	191
DKK	7,145	JPY	150,968	12/01/2024	J.P. Morgan AG	(13)
DKK	17,174	JPY	361,264	12/01/2024	BNP Paribas Paris	(20)
DKK	18,424	JPY	382,874	12/01/2024	Société Générale	11
EUR	20,653	JPY	3,231,480	12/01/2024	BNP Paribas Paris	(134)
EUR	224,258,748	USD	242,675,544	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,192,043
GBP	4,704	JPY	848,120	12/01/2024	BNP Paribas Paris	(28)
HKD	16,590	JPY	301,082	12/01/2024	J.P. Morgan AG	(14)
HKD	9,941	JPY	182,473	12/01/2024	BNP Paribas Paris	(23)
JPY	589,324	CHF	3,560	12/01/2024	J.P. Morgan AG	(48)
JPY	57,731,811	CHF	344,028	12/01/2024	Société Générale	949
JPY	390,395	DKK	18,483	12/01/2024	J.P. Morgan AG	33
JPY	15,520,369	DKK	731,751	12/01/2024	Société Générale	1,770
JPY	35,010,397	EUR	221,339	12/01/2024	BNP Paribas Paris	4,122
JPY	1,088,569	EUR	7,013	12/01/2024	Société Générale	(16)
JPY	327,417	GBP	1,806	12/01/2024	J.P. Morgan AG	24
JPY	952,478	GBP	5,257	12/01/2024	BNP Paribas Paris	65
JPY	26,385,448	GBP	143,337	12/01/2024	Société Générale	4,713
JPY	518,858	HKD	28,275	12/01/2024	J.P. Morgan AG	64
JPY	1,443,794	HKD	79,455	12/01/2024	BNP Paribas Paris	80
JPY	4,679,716	HKD	249,882	12/01/2024	Société Générale	1,237
JPY	4,456,560	USD	31,480	12/01/2024	BNP Paribas Paris	181
JPY	264,909,898	USD	1,814,364	12/01/2024	Société Générale	67,547
USD	4,641,319	EUR	4,227,691	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(31,424)
USD	60,450	JPY	8,665,523	12/01/2024	BNP Paribas Paris	(1,111)
USD	19,135	JPY	2,787,328	12/01/2024	Société Générale	(666)
						<b>5,239,533</b>

**Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities**

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	116,543	GBP	100,000	12/01/2024	Société Générale	1,182
EUR	451,105	USD	500,000	12/01/2024	Barclays Bank Ireland Plc	(1,348)
EUR	2,114,575	USD	2,300,000	12/01/2024	Société Générale	33,304
EUR	723,781	USD	789,381	15/03/2024	Barclays Bank Ireland Plc	11,281
EUR	3,147,369	USD	3,433,858	15/03/2024	Société Générale	47,944
USD	1,300,712	EUR	1,211,794	15/03/2024	J.P. Morgan AG	(37,819)
USD	777,601	EUR	723,781	15/03/2024	Barclays Bank Ireland Plc	(21,945)
						<b>32,599</b>



## Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

### Contrats de change à terme (suite)

#### Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date de maturité	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
EUR	18,430,665	USD	19,959,671	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	411,282
GBP	272,739	USD	342,241	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	5,465
USD	580,504	EUR	528,462	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(3,589)
USD	7,511	GBP	5,932	16/01/2024	CACEIS Bank, Lux. Branch	(52)
						<b>413,106</b>

Veillez vous référer à la Note 14 concernant les garanties reçues/constituées pour les contrats de change à terme. Ces opérations sur contrats de change à terme sont principalement affectées aux catégories d'actions couvertes contre le risque de change.



## Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

### Futures

Au 31 décembre 2023, les contrats futures ouverts sont les suivants :

#### Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
<b>Futures sur indice</b>					
(5,550)	DJ EURO STOX 202403	EUR	J.P. Morgan AG	250,951,575	2,636,250
					<b>2,636,250</b>

#### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Quantité (achat/(vente))	Dénomination	Devise	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
<b>Futures sur indice</b>					
(38)	DJ.STOXX600. /202403	EUR	J.P. Morgan AG	373,616	7,980
(12)	FTSE 250 Y2 /202403	GBP	J.P. Morgan AG	545,325	(28,929)
(8)	DJ EURO STOX 202403	EUR	J.P. Morgan AG	361,732	3,040
(5)	DJ EURO STOX /202403	EUR	J.P. Morgan AG	190,178	1,165
(3)	DJ.STOXX600 /202403	EUR	J.P. Morgan AG	194,412	(4,625)
(2)	NASDAQ 100 E /202403	USD	J.P. Morgan AG	609,276	(20,414)
(1)	S&P 500 EMIN /202403	USD	J.P. Morgan AG	215,898	(6,167)
					<b>(47,950)</b>

Veillez vous référer à la Note 13 concernant les liquidités auprès du courtier se rapportant aux futures.



Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés

Contrats sur différence

Au 31 décembre 2023, les contrats CFD ouverts sont les suivants :

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Quantité	Position longue/ courte	Devise	Sous-jacent	Contrepartie	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)
13,393	Longue	USD	ABENGOA YIELD PL	J.P. Morgan SE	260,670	22,066
186,643	Longue	GBP	LEARNING TECHNOLOGIES GROUP PLC	J.P. Morgan SE	174,463	16,692
132,682	Longue	GBP	LEARNING TECHNOLOGIES GROUP PLC	Citibank Europe plc, Germany Branch	124,023	10,412
32,799	Longue	NOK	CRAYON GROUP HOLDING ASA	Barclays Bank Ireland PLC	247,633	2,924
1,147	Courte	USD	IROBOT	J.P. Morgan SE	0	0
5,014	Longue	SEK	SWEDENCARE AB	Barclays Bank Ireland PLC	27,456	1,284
11,905	Longue	USD	PIONER NATURAL R	UBS Europe SE Frankfurt	2,423,570	(78,350)
123,853	Longue	GBP	NETWORK INTERNAT	Barclays Bank Ireland PLC	557,128	(2,573)
1,115	Courte	EUR	OHB AG	UBS Europe SE Frankfurt	47,276	(502)
9,980	Longue	USD	BLUEGREEN VACTN	Barclays Bank Ireland PLC	0	0
11,824	Longue	USD	CARRIAGE SERVICE	J.P. Morgan SE	29,025	2,159
148,169	Longue	GBP	NETWORK INTERNAT	J.P. Morgan SE	666,508	(3,078)
14,677	Longue	GBP	ELECTROCOMPONENTS	Barclays Bank Ireland PLC	138,818	10,704
27,658	Courte	USD	EXXON MOBIL CORP XNYS US	UBS Europe SE Frankfurt	2,503,279	75,364
13,788	Longue	CHF	SOFTWONE HLDG -	UBS Europe SE Frankfurt	243,222	(20,318)
13,633	Courte	USD	BROOKFIELD --- R	UBS Europe SE Frankfurt	495,757	(50,723)
90,692	Longue	USD	ENGAGESMART INC	UBS Europe SE Frankfurt	1,880,095	5,747
31,480	Longue	USD	RAMCO-GERSHENSON PROPERTIES	J.P. Morgan SE	367,347	22,810
21,325	Courte	EUR	OHB SE	UBS Europe SE Frankfurt	913,243	640
414,621	Courte	USD	DISH NETWORK -A-	J.P. Morgan SE	2,165,721	(454,587)
18,973	Courte	USD	KIMCO REALTY	J.P. Morgan SE	366,012	(21,641)
1,772,837	Longue	GBP	RESTAURANT GROUP PLC	UBS Europe SE Frankfurt	1,329,807	8,183
143,637	Longue	NOK	ADEVINTA ASA --- MICHAEL KORS --- REGISTERED SHS	Barclays Bank Ireland PLC	1,439,123	4,264
28,218	Longue	USD	STRATASYS LTD	UBS Europe SE Frankfurt	1,283,368	46,491
46,506	Longue	USD	ENFUSION --- REG	Barclays Bank Ireland PLC	601,191	86,581
31,540	Longue	USD	JSR CORP XTKS JP	UBS Europe SE Frankfurt	276,955	(11,421)
64,300	Longue	JPY	ROVER GROUP ---	UBS Europe SE Frankfurt	1,659,796	(14,038)
66,236	Longue	USD	SHOCKWAVE MED --	J.P. Morgan SE	652,376	(4,197)
1,959	Longue	USD	ORCHARD THERAPEU	UBS Europe SE Frankfurt	337,941	14,826
15,516	Longue	USD	AMERICAN EQUITY INVT LIFE HOLDIN	J.P. Morgan SE	231,058	3,371
27,427	Longue	USD	TEXTAINER GROUP	UBS Europe SE Frankfurt	1,385,440	5,462
51,169	Longue	USD	STANDARD PARKING CORP	UBS Europe SE Frankfurt	2,279,016	(2,316)
39,402	Longue	USD	NORDIC WATERPROO	UBS Europe SE Frankfurt	1,828,047	9,987
52,284	Longue	SEK	AMEDISYS INC	J.P. Morgan SE	2,923,285	24,894
50,434	Longue	USD	HESS CORP	UBS Europe SE Frankfurt	2,159,707	45,751
15,491	Longue	USD	SMART METERING XLON GB	J.P. Morgan SE	2,021,620	86,151
108,503	Longue	GBP	CHEVRON CORP XNY	UBS Europe SE Frankfurt	1,176,999	(9,920)
15,872	Courte	USD	HAWAIIAN HOLDINGS	J.P. Morgan SE	2,143,183	(85,081)
3,563	Longue	USD	TELECOM ITALIA SPA	Barclays Bank Ireland PLC	0	0
1,130,621	Longue	EUR	IMMUNOGEN INC	Citibank Europe plc, Germany Branch	332,629	34,936
54,302	Longue	USD	DECHARA PHARMACL	Citibank Europe plc, Germany Branch	1,457,524	0
42,622	Courte	GBP	AMEDISYS INC	Barclays Bank Ireland PLC	0	0
380	Courte	USD	POINT BIOPHARMA	Barclays Bank Ireland PLC	2,159,707	45,751
38,615	Longue	USD	SOVOS BRANDS INC	J.P. Morgan SE	0	0
31,304	Longue	USD	VIVENDI SA	Barclays Bank Ireland PLC	150,290	750
49,169	Longue	EUR	NORDIC WATERPROO	Citibank Europe plc, Germany Branch	475,759	31,960
294,514	Longue	SEK	BLUEGREEN VACTN	Barclays Bank Ireland PLC	2,923,285	24,894
9,980	Courte	USD	KARUNA THERAPEUT	UBS Europe SE Frankfurt	0	0
3,196	Longue	USD	CARRIAGE SERVICE	UBS Europe SE Frankfurt	915,734	(2,209)
6,006	Courte	USD		UBS Europe SE Frankfurt	29,025	2,159
						<b>(113,741)</b>

Veillez vous reporter à la Note 13 concernant les Liquidités auprès du courtier concernant les contrats CFD.



## Autres notes aux états financiers

### Note 1 - Généralité

Candriam Equities L (ci-après la « SICAV » ou « le Fonds ») a été constituée pour une durée illimitée le 27 avril 1994 sous la dénomination « BIL Equities », en tant que Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV), conformément aux dispositions de la partie I de la loi du 17 décembre 2010, telle que modifiée, concernant les organismes de placement collectif et de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales. Son capital minimum est de 1.250.000. EUR

Les statuts de la SICAV ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 9 juin 1994. Ils ont été modifiés à plusieurs reprises et notamment le 6 avril 2020 pour la dernière fois. Les modifications correspondantes seront publiées au Recueil Électronique des Sociétés et Associations (« RESA »). La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B-47449.

Les compartiments suivants sont actuellement disponibles aux investisseurs :

<u>Compartiments</u>	<u>Devise de référence</u>
Candriam Equities L Australia	AUD
Candriam Equities L Biotechnology	USD
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR
Candriam Equities L Global Demography	EUR
Candriam Equities L Life Care	USD
Candriam Equities L Meta Globe	USD
Candriam Equities L Oncology Impact	USD
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD

La structure de compartiments multiples offre aux investisseurs l'avantage de pouvoir choisir entre différents compartiments, mais aussi de pouvoir ensuite passer d'un compartiment à un autre. Dans chaque compartiment, la SICAV pourra émettre des actions de classes différentes se distinguant notamment par des droits et commissions différentes ou par leur politique de distribution.

Les classes qui sont émises sont les suivantes :

- La classe **BF** est réservée aux OPC de type « nourricier de droit belge » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **C** est offerte aux personnes physiques et aux personnes morales.
- La classe **CB** est réservée uniquement à certains distributeurs bancaires approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **I** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000. Ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation.  
Pour le compartiment Candriam Equities L Oncology Impact, le Conseil d'Administration a décidé de fermer la classe d'actions I Distribution (ISIN : LU1864482432) avec effet au 11 juillet 2022, étant donné qu'aucun autre intérêt commercial n'a été identifié pour une telle classe d'actions.
- La classe **I2** est une classe d'actions, sans commission de performance, réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels, dont la souscription initiale minimale est de EUR 250.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation).
- La classe **LOCK** (ci-après dénommée « classe L ») est une classe d'actions à laquelle se greffe un mécanisme visant à limiter le risque de capital encouru. Ce mécanisme n'est offert que par Belfius Banque S.A., seul distributeur autorisé à commercialiser ces actions. En investissant dans cette classe, l'investisseur accepte que les actions soient vendues automatiquement dès que la valeur nette d'inventaire a atteint un montant déterminé (cours d'activation). Ainsi, lorsque Belfius Banque SA constate que la valeur nette d'inventaire est égale ou inférieure au cours d'activation, un ordre de rachat est automatiquement généré et exécuté dans les meilleurs délais. L'ordre de vente sera globalisé dans le premier « cut-off » (date de clôture de réception des ordres) suivant le jour de calcul de la valeur nette d'inventaire qui a entraîné le déclenchement automatique de l'ordre de rachat. Étant donné la spécificité de cette classe, les investisseurs potentiels sont invités, avant de souscrire, à se renseigner auprès de leur conseiller financier chez Belfius Banque S.A. afin de prendre connaissance des impératifs techniques et opérationnels liés à ce mécanisme.
- La classe **N** est réservée à des distributeurs spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La Classe « **P** » est réservée (i) aux institutions de retraite professionnelle et/ou véhicule d'investissement similaire, créés sur l'initiative d'un ou de plusieurs employeurs pour le bénéfice de leurs salariés et (ii) des sociétés d'un ou de plusieurs employeurs investissant les fonds qu'ils détiennent, pour fournir des prestations de retraite à leurs salariés. La souscription initiale minimale est de 15 000 000 EUR.



## Autres notes aux états financiers

### Note 1 - Généralité (suite)

- La classe **PI** est réservée aux investisseurs institutionnels qui souscrivent avant que le compartiment n'ait atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion. La souscription initiale minimale est de EUR 1.000.000 ou son équivalent en devise pour les classes libellées en devises (ce minimum peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré un même jour d'évaluation). Cette classe restera ouverte à la souscription jusqu'à la survenue d'un des événements suivants : (i) la durée fixée par le Conseil d'Administration est écoulée (ii) le compartiment a atteint une taille critique en termes d'actifs sous gestion, telle que définie par le Conseil d'Administration, (iii) le Conseil d'Administration a décidé, pour des motifs justifiés, de fermer cette classe à la souscription. Le Conseil d'Administration a la faculté de rouvrir cette classe d'actions, à sa discrétion, et sans devoir en informer les investisseurs au préalable.
- La classe **R** est réservée aux intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui :
  - ont conclu des accords distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le compartiment, et
  - n'ont pas le droit d'accepter et conserver de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, ou d'accords conclus avec leurs clients, des droits, commissions ou autres avantages monétaires, en rapport avec la fourniture des services d'investissement susmentionnés.
- La classe **R2** est réservée :
  - aux distributeurs et/ou intermédiaires approuvés par la Société de Gestion qui ne perçoivent, pour les investissements dans cette classe, aucune forme de rémunération d'une entité du groupe Candriam, lorsque les investissements finaux dans les actions ont lieu dans le cadre d'un mandat.
  - aux OPC approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **S** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **SF2** est réservée aux fonds nourriciers approuvés par la Société de Gestion et gérés par délégation par une entité du groupe Candriam. La souscription initiale minimale de cette classe est de 200.000.000 EUR, ou l'équivalent en devises pour les classes libellées en devises étrangères. Ce montant peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration, pourvu que le traitement égalitaire des actionnaires soit assuré.
- La classe **V** est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels dont la souscription initiale minimale est de 15.000.000 EUR ou l'équivalent en devises étrangères pour les classes libellées en devises étrangères (Ce minimum total peut être modifié à la discrétion du Conseil d'Administration de la Société de Gestion, pourvu que le traitement égalitaire des porteurs de parts soit assuré un même jour d'évaluation).
- La classe **V2** est une classe d'actions sans commission de performance, réservée à des investisseurs institutionnels/professionnels, des distributeurs et/ou des intermédiaires, approuvés par la Société de Gestion, dont la souscription initiale minimale est de EUR 15.000.000 ou son équivalent en devises pour les classes libellées en devises (ce montant peut être revu à la discrétion des administrateurs ; dans ce cas, le traitement égalitaire des actionnaires doit être assuré un même Jour d'évaluation).
- La classe **Y** est une classe d'actions réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels spécialement approuvés par la Société de Gestion.
- La classe **Z** est réservée :
  - aux investisseurs institutionnels/professionnels approuvés par la Société de Gestion. L'activité de gestion de portefeuille pour cette classe étant directement rémunérée via le contrat conclu avec l'investisseur, aucune commission de gestion de portefeuille ne sera prélevée sur les actifs de cette classe.
  - aux OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.
- La classe **ZF** est réservée aux OPC de type « nourriciers » approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité du groupe Candriam.

Les actifs des différentes classes sont fondus dans une masse unique.

En outre, un processus de couverture de change peut être appliqué aux classes d'actions :

- Classes d'actions couvertes en devises de référence :  
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre la devise de référence du compartiment et la devise dans laquelle est libellée la classe d'actions couverte.  
Ce type de couverture a pour but de garantir que la performance de la classe d'actions couverte est raisonnablement comparable (après ajustement pour tenir compte de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises) à celle d'une classe d'actions libellée dans la devise de référence du compartiment. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe H ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.
- Classes d'actions couvertes contre les fluctuations des actifs :  
Ces classes d'actions couvertes visent à réduire l'effet des fluctuations de taux de change entre les devises dans lesquelles sont détenus les actifs d'un compartiment et la devise de la classe d'actions couverte. Ce type de couverture est identifié au moyen du suffixe AH ajouté dans la dénomination de la classe d'actions.



## Autres notes aux états financiers

### Note 1 - Généralité (suite)

Les actions émises sont décrites en détail dans la section « Statistiques » des différents compartiments.

Dans le cadre du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR), des informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou les investissements durables sont disponibles dans les annexes pertinentes sous la section (non audité) du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

### Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV sont préparés conformément à la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les Organismes de Placement Collectif. Des petits écarts peuvent apparaître dans certains totaux ou sous-totaux des états financiers en raison des règles d'arrondi.

Les valeurs nettes d'inventaire utilisées aux fins des états financiers sont datées comme suit :

- Compartiment Candriam Equities L Australia : la valeur nette d'inventaire a été calculée au 31 décembre 2023 sur la base des cours de Bourse de clôture en date du 29 décembre 2023 ;
- Compartiment Candriam Equities L Emerging Markets : la valeur nette d'inventaire a été calculée le 31 décembre 2023 sur la base des cours de Bourse en date du 29 décembre 2023 pour les marchés asiatiques ouverts à cette date et sur la base des cours de Bourse en date du 28 décembre 2023 ;
- Pour les autres compartiments de la SICAV, les valeurs nettes d'inventaire en date du 31 décembre 2023 ont été calculées le 2 janvier 2024 sur la base des derniers cours connus au moment de la valorisation.

Ce rapport annuel a été préparé sur la base des dernières valeurs nettes d'inventaire techniques non officielles, calculées pour les besoins des états financiers au 31 décembre 2023

#### a) Évaluation du portefeuille-titres de chaque compartiment

L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, ou, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché principal de cette valeur. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi. Les valeurs mobilières qui ne sont ni cotées ni négociées sur un marché d'actions ou tout autre marché en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. Tous les autres avoirs seront évalués par les administrateurs sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

#### b) Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes d'investissements

Les bénéfices ou pertes réalisées sur les ventes d'investissements de chaque compartiment sont calculées sur la base du coût moyen des investissements vendus.

#### c) Différence de change

Les valeurs exprimées dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont converties dans cette devise au taux de change en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges dans une devise autre que la devise de référence de chaque compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment exprimé dans une devise autre que la devise de référence du compartiment est converti dans cette devise aux taux de change en vigueur au jour de l'achat.

Pour les compartiments Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L EMU Innovation, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology, Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, Candriam Equities L Meta Globe, les taux de change utilisés au 31 décembre 2023 sont les suivants :

1 EUR =	1.618900 AUD	1 EUR =	24.688500 CZK	1 EUR =	155.733550 JPY	1 EUR =	4.343750 PLN
1 EUR =	1.456600 CAD	1 EUR =	7.454550 DKK	1 EUR =	1422.678800 KRW	1 EUR =	11.132500 SEK
1 EUR =	0.929700 CHF	1 EUR =	0.866550 GBP	1 EUR =	11.218500 NOK	1 EUR =	1.104650 USD
1 EUR =	7.834400 CNY	1 EUR =	8.625750 HKD	1 EUR =	1.744700 NZD	1 EUR =	20.201300 ZAR



## Autres notes aux états financiers

### Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

Pour les compartiments Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Emerging Markets, les taux de change utilisés au 31 décembre 2023 sont les suivants :

1 EUR =	1.619380 AUD	1 EUR =	0.868070 GBP	1 EUR =	18.757800 MXN	1 EUR =	33.838300 TWD
1 EUR =	5.374200 BRL	1 EUR =	8.645400 HKD	1 EUR =	5.079100 MYR	1 EUR =	1.106500 USD
1 EUR =	1.464970 CAD	1 EUR =	382.320000 HUF	1 EUR =	4.337100 PLN	1 EUR =	20.484900 ZAR
1 EUR =	0.931070 CHF	1 EUR =	17039.760000 IDR	1 EUR =	1.459100 SGD		
1 EUR =	7.851200 CNY	1 EUR =	91.998900 INR	1 EUR =	37.889500 THB		
1 EUR =	24.711000 CZK	1 EUR =	1428.640000 KRW	1 EUR =	32.714500 TRY		

#### d) États financiers combinés de la SICAV

L'état combiné des actifs nets de la SICAV ainsi que l'état combiné des variations des actifs nets qui sont exprimés en EUR correspondent à la somme de l'état des actifs nets, de l'état variations des actifs nets de chacun des compartiments convertis dans la devise de la SICAV sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture.

#### e) Évaluation des options et futures

L'évaluation des options et futures admis à une cote officielle ou sur tout autre marché organisé est basée sur le dernier cours connu ou, si cette option est traitée sur plusieurs marchés, sur le dernier cours connu du marché sur lequel le contrat a été conclu par la SICAV.

Les options et futures non négociés sur un marché boursier ou tout autre marché organisé seront évalués sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi. La valeur d'évaluation des options est incluse dans l'état des actifs nets sous la rubrique « Options (position longue) / (position courte) à la valeur d'évaluation ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de la plus-value / moins-value non réalisée sur options sont présentées dans l'état des variations des actifs nets respectivement sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur options » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur options ».

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur futures est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur futures ». Les variations de valeur de marché des futures sont comptabilisées en tant que plus-value / (moins-value) non réalisée à l'état des variations des actifs nets, au poste « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur futures ». Les plus-values ou moins-values réalisées, représentant la différence entre la valeur du contrat au moment de son ouverture et sa valeur au moment de sa clôture, sont comptabilisées à la clôture ou à l'expiration des futures dans l'état des variations des actifs nets, au poste « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur futures ».

Pour les détails concernant les options ou contrats à terme financiers en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

#### f) Évaluation des Contrats sur différence (« CFD »)

Les CFD sont évalués à leur juste valeur basée respectivement sur les dernières courbes connues de spread, de taux, et sur le dernier cours de clôture connu de la valeur sous-jacente.

La plus-value / (moins-value) non réalisée sur CFD est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur CFD ». Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / moins-value nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur CFD » et « Variation de la plus-value / moins-value nette non réalisée sur CFD ».

Pour les détails concernant les contrats sur différence (CFD) en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Annexes au rapport – Tableau des instruments dérivés ».

#### g) Évaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change à terme à la date de clôture applicables pour la période restante jusqu'à l'échéance. La plus-value / (moins-value) non réalisée sur contrats de change à terme est présentée dans l'état des actifs nets, au poste « Plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Les bénéfices / (pertes) réalisés et la variation de plus-value / (moins-value) nette non réalisée en découlant figurent à l'état des variations des actifs nets respectivement, sous les postes « Bénéfice / (Perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme » et « Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur contrats de change à terme ».

Pour les détails concernant les contrats de change à terme en cours, le cas échéant, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers – Tableau des instruments dérivés ».

#### h) Prises en pension :

Chaque compartiment peut conclure des accords de prise en pension, qui impliquent la vente et l'achat de titres dont les conditions accordent au vendeur le droit de racheter des titres à un prix et à des conditions stipulés par les parties au moment de la conclusion du contrat.

#### i) Frais de constitution

Les frais de constitution sont amortis selon la méthode linéaire sur 5 ans, à raison de 20 % par an.



## Autres notes aux états financiers

### Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

#### j) Coûts de transaction

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023, la SICAV a encouru des frais de transaction et des frais de courtage liés à l'achat et à la vente de valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, autres actifs éligibles et instruments dérivés. Ces charges sont présentées dans l'état des variations des actifs nets au poste « Coûts de transaction ».

#### k) Revenus

Les produits d'intérêts sont comptabilisés conformément aux conditions de l'investissement sous-jacent. Les produits sont enregistrés nets des retenues à la source respectives, le cas échéant. Les dividendes sont comptabilisés à l'ex-date.

#### l) Abréviations utilisées dans les portefeuilles-titres

A : Annuel  
 FL.R : Floating Rate Notes  
 Q : Trimestriel  
 S : Semestriel  
 XX : Obligations perpétuelles  
 ZCP ou U : Zéro coupon

### Note 3 - Commissions de gestion

Candriam, société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au SERENITY - Bloc B, 19-21, Route d'Arlon à L-8009 Strassen, a été désignée comme Société de Gestion. À cet effet, un contrat a été signé pour une durée indéterminée. Une dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties peut intervenir à tout moment et sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre partie, moyennant un préavis de 90 jours.

Candriam est une filiale de Candriam Group, une entité du Groupe New York Life Insurance Company.

Elle a reçu l'agrément de Société de Gestion au sens du chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les OPCVM et est autorisée à exercer les activités de gestion collective de portefeuilles, de gestion de portefeuilles d'investissement et de conseil en investissements.

La Société de Gestion est investie des pouvoirs les plus étendus pour accomplir, dans le cadre de son objet, tous actes de gestion et d'administration de la SICAV. Elle est responsable des activités de gestion de portefeuille, d'administration (Agent Administratif, Agent de Transfert, y compris les activités de Teneur de Registre) et des activités de commercialisation (distribution).

La fonction de gestion de portefeuille est assurée directement par Candriam et/ou une ou plusieurs de ses succursales : Candriam-Belgian Branch, Candriam - Succursale française, Candriam - UK Establishment.

La Société de Gestion a délégué, sous son contrôle et sa responsabilité et à ses frais, l'implémentation de la gestion de portefeuille du compartiment Candriam Equities L Australia à Ausbil Investment Management Limited via un contrat de délégation conclu pour une durée indéterminée. Ce contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de 90 jours.

La Société de Gestion reçoit, en rémunération de ses services, des commissions de gestion exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne. Ces commissions sont payables par la SICAV à la fin de chaque mois.

Les taux en vigueur au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L Australia	C	Capitalisation	LU0078775011	1.50%
	C	Distribution	LU0078775284	1.50%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	1.50%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.55%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.55%
	N	Capitalisation	LU0133347731	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.70%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.35%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.00%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Capitalisation	LU0108459040	1.60%
	C	Distribution	LU0108459552	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	1.60%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.60%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.60%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.60%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.60%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.60%
	L	Capitalisation	LU0574798848	1.60%
	N	Capitalisation	LU0133359157	2.00%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.80%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.80%



## Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion	
Candriam Equities L Biotechnology (suite)	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.38%	
	R2	Distribution	LU1397644631	0.38%	
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.38%	
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.50%	
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.45%	
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.65%	
Candriam Equities L Emerging Markets	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.00%	
	BF	Capitalisation	LU1904319164	0.00%	
	BF	Distribution	LU1397645364	0.00%	
	C	Capitalisation	LU0056052961	1.60%	
	C	Distribution	LU0056053001	1.60%	
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	1.60%	
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.65%	
	I	Distribution	LU1269737562	0.65%	
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.65%	
	I2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1774694167	0.85%	
	L	Capitalisation	LU0574798921	1.60%	
	N	Capitalisation	LU0133352731	2.00%	
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.25%	
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.85%	
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.85%	
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.40%	
	R2	Distribution	LU1397645109	0.40%	
V	Capitalisation	LU0317020112	0.35%		
V2	Capitalisation	LU1397645281	0.44%		
Z	Capitalisation	LU0240980523	0.00%		
Candriam Equities L EMU Innovation	C	Capitalisation	LU0317020898	1.50%	
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.55%	
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.70%	
	S	Capitalisation	LU0317021276	0.25%	
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.00%	
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Capitalisation	LU0344046155	1.60%	
	C	Distribution	LU0344046239	1.60%	
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	1.60%	
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.60%	
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.60%	
	L	Capitalisation	LU0654531002	1.60%	
	N	Capitalisation	LU0344046312	2.00%	
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.80%	
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.38%	
	R2	Distribution	LU1397646685	0.38%	
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.45%	
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.35%	
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.45%	
	Z	Capitalisation	LU0344046585	0.00%	
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Capitalisation	LU0304859712	1.60%	
	C	Distribution	LU0304860058	1.60%	
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.55%	
	I	Distribution	LU1269737729	0.55%	
	L	Capitalisation	LU0574799226	1.60%	
	N	Capitalisation	LU0304860561	2.00%	
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.70%	
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.38%	
	R2	Distribution	LU1397646925	0.38%	
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.35%	
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.00%	
	Candriam Equities L Global Demography	C	Capitalisation	LU0654531184	1.60%
		C	Distribution	LU0654531267	1.60%
I		Capitalisation	LU0654531341	0.60%	
I - USD - Unhedged		Capitalisation	LU2328285445	0.60%	
L		Capitalisation	LU0654531697	1.60%	
N		Capitalisation	LU0654531424	2.00%	
R		Capitalisation	LU1598288089	0.80%	
R2		Capitalisation	LU1397647733	0.38%	
R2		Distribution	LU1397647816	0.38%	
V2 - USD - Unhedged		Capitalisation	LU2439121216	0.35%	
Z		Capitalisation	LU1397647907	0.00%	
Candriam Equities L Life Care	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.00%	
	BF	Distribution	LU2223682860	0.00%	
	C	Capitalisation	LU2223680658	1.50%	
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.80%	
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346867125	0.80%	
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.80%	
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.40%	
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.48%	
	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.00%	
Candriam Equities L Meta Globe	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2476791202	0.00%	
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2476793323	0.00%	
	C	Capitalisation	LU2476793240	1.60%	



## Autres notes aux états financiers

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Commission de gestion
Candriam Equities L Meta Globe (Suite)	I	Capitalisation	LU2476792861	0.80%
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.80%
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.48%
	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.00%
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.00%
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.00%
	C	Capitalisation	LU1864481467	1.60%
	C	Distribution	LU1864481541	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	1.60%
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.80%
	I	Distribution	LU1864482432	0.80%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.80%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.80%
	N	Capitalisation	LU2346866234	2.00%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	2.00%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866317	2.00%
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.40%
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.80%
	R	Distribution	LU1864482861	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.80%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.80%
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.38%
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.50%
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.18%
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.48%
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.48%
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.00%
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	1.50%
	I	Capitalisation	LU2223683082	1.00%
	PI	Capitalisation	LU2223683678	0.50%
	R	Capitalisation	LU2223683322	1.00%
	S	Capitalisation	LU2223683751	0.25%
	V	Capitalisation	LU2223683835	0.80%
	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.00%
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.00%
	BF	Distribution	LU2226954902	0.00%
	C	Capitalisation	LU1502282558	1.60%
	C	Distribution	LU1502282715	1.60%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	1.60%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	1.60%
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.80%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.80%
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	2.00%
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.80%
	R	Distribution	LU1708110629	0.80%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.80%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.80%
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.80%
	V - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2402073626	0.48%
	Z	Capitalisation	LU1502283010	0.00%

Le tableau ci-après présente les taux annuels de commission de gestion maximums appliqués aux OPCVM investis par les différents compartiments de Candriam Equities L au 31 décembre 2023 :

Fonds cible	Taux maximal
CANDRIAM MONÉTAIRE SICAV Z C	0.15%

### Note 4 - Commissions de distribution

Les taux de la commission de distribution spécifique aux classes d'actions Lock sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux annuel
Candriam Equities L Biotechnology	L	Capitalisation	LU0574798848	0.10%
Candriam Equities L Emerging Markets	L	Capitalisation	LU0574798921	0.10%
Candriam Equities L Europe Innovation	L	Capitalisation	LU0654531002	0.10%
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	L	Capitalisation	LU0574799226	0.10%
Candriam Equities L Global Demography	L	Capitalisation	LU0654531697	0.10%



## Autres notes aux états financiers

### Note 5 - Charges opérationnelles et administratives

La SICAV supporte les charges opérationnelles et administratives courantes engagées pour couvrir tous les frais fixes et variables, charges, commissions et autres dépenses, telles que définies ci-après (les « Charges Opérationnelles et Administratives »).

Les Charges Opérationnelles et Administratives couvrent les frais suivants, sans que cette liste soit limitative :

a) les dépenses directement engagées par la SICAV, y compris, entre autres, les commissions et charges de la Banque Dépositaire, les commissions et frais des réviseurs d'entreprises agréés, les frais de couverture des actions (« share class hedging »), y compris ceux facturés par la Société de Gestion, les honoraires versés aux Administrateurs ainsi que les frais et débours raisonnables encourus par ou pour les Administrateurs ;

b) une « commission de service » versée à la Société de Gestion comprenant la somme restante des Charges Opérationnelles et Administratives après déduction des dépenses détaillées à la section (a) ci-dessus, soit, entre autres, les commissions et frais de l'Agent Domiciliaire, de l'Agent Administratif, de l'Agent de Transfert et Teneur de Registre, de l'agent payeur principal, les coûts liés à l'enregistrement et au maintien dudit enregistrement dans toutes les juridictions (tels que les commissions prélevées par les autorités de surveillance concernées, les frais de traduction et la rémunération des Représentants à l'étranger et des agents payeurs locaux), les frais d'inscription et de maintien en Bourse, les coûts de publication des prix d'actions, les frais postaux, les frais de télécommunication, les frais de préparation, d'impression, de traduction et de distribution des prospectus, des documents d'informations clés pour l'investisseur, des avis aux actionnaires, des rapports financiers ou de tout autre document destiné aux actionnaires, les honoraires et frais juridiques, les charges et frais liés à la souscription de tout abonnement/toute licence ou tout autre recours à des informations ou des données payantes, les frais engendrés par l'utilisation d'une marque déposée par la SICAV, les frais et commissions revenant à la Société de Gestion et/ou à ses délégués et/ou à tout autre agent nommé par la SICAV elle-même et/ou aux experts indépendants.

Les Charges Opérationnelles et Administratives sont exprimées en pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire moyenne de chaque classe d'actions et sont payables mensuellement.

À la fin d'une période donnée, si les charges et dépenses réelles devaient être supérieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'actions, alors, la Société de Gestion prendrait la différence à sa charge. Inversement, si les charges et dépenses réelles s'avéraient inférieures au pourcentage de Charges Opérationnelles et Administratives fixé pour une classe d'Actions, alors la Société de Gestion conserverait la différence.

La Société de Gestion pourra donner instruction à la SICAV de procéder au règlement de tout ou partie des dépenses telles qu'énumérées ci-avant directement sur ses actifs.

Dans pareil cas, le montant des Charges Opérationnelles et Administratives serait réduit en conséquence.

Les taux maximaux en vigueur au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal
Candriam Equities L Australia	C	Distribution	LU0078775284	0.40%
	C	Capitalisation	LU0078775011	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780106	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133348622	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256781096	0.30%
	N	Capitalisation	LU0133347731	0.40%
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU0256780874	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225839	0.40%
	V	Capitalisation	LU0317020385	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0240973742	0.30%
Candriam Equities L Biotechnology	C	Distribution	LU0108459552	0.40%
	C	Capitalisation	LU0108459040	0.40%
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1120766206	0.40%
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766388	0.40%
	I	Capitalisation	LU0133360163	0.30%
	I - CHF - Hedged	Capitalisation	LU2478813442	0.30%
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1006082199	0.30%
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1120766032	0.30%
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737059	0.30%
	L	Capitalisation	LU0574798848	0.40%
	N	Capitalisation	LU0133359157	0.40%
	R	Capitalisation	LU0942225912	0.40%
	R - CHF - Hedged	Capitalisation	LU1269736754	0.40%
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1708110975	0.40%
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1269736838	0.40%
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269736911	0.40%
	R2	Distribution	LU1397644631	0.40%
	R2	Capitalisation	LU1397644557	0.40%
	R2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1397644805	0.40%
	S - JPY - Unhedged	Capitalisation	LU1820816558	0.30%
	V	Capitalisation	LU0317020203	0.30%
	V2	Capitalisation	LU2026682919	0.30%
	Z	Capitalisation	LU0240982651	0.30%



## Autres notes aux états financiers

### Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal	
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	Distribution	LU1397645364	0.46%	
	BF	Capitalisation	LU1904319164	0.46%	
	C	Distribution	LU0056053001	0.55%	
	C	Capitalisation	LU0056052961	0.55%	
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437023	0.55%	
	I	Distribution	LU1269737562	0.46%	
	I	Capitalisation	LU0133355080	0.46%	
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737489	0.46%	
	I2 - USD - Unhedged	Capitalisation	LU1774694167	0.46%	
	L	Capitalisation	LU0574798921	0.55%	
	N	Capitalisation	LU0133352731	0.55%	
	P	Capitalisation	LU0596238260	0.46%	
	R	Capitalisation	LU0942226134	0.55%	
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1269737307	0.55%	
	R2	Distribution	LU1397645109	0.55%	
	R2	Capitalisation	LU1397645018	0.55%	
	V	Capitalisation	LU0317020112	0.46%	
V2	Capitalisation	LU1397645281	0.46%		
Z	Capitalisation	LU0240980523	0.46%		
Candriam Equities L EMU Innovation	C	Capitalisation	LU0317020898	0.40%	
	I	Capitalisation	LU0317021433	0.30%	
	R	Capitalisation	LU1293437379	0.40%	
	S	Capitalisation	LU0317021276	0.30%	
	Z	Capitalisation	LU0317021359	0.30%	
Candriam Equities L Europe Innovation	C	Distribution	LU0344046239	0.40%	
	C	Capitalisation	LU0344046155	0.40%	
	C - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437882	0.40%	
	I	Capitalisation	LU0344046668	0.30%	
	I - USD - Hedged	Capitalisation	LU1293437965	0.30%	
	L	Capitalisation	LU0654531002	0.40%	
	N	Capitalisation	LU0344046312	0.40%	
	R	Capitalisation	LU1293438005	0.40%	
	R2	Distribution	LU1397646685	0.40%	
	R2	Capitalisation	LU1397646503	0.40%	
	S	Capitalisation	LU2026683057	0.30%	
	V	Capitalisation	LU0344046403	0.30%	
	V2	Capitalisation	LU2026683131	0.30%	
Z	Capitalisation	LU0344046585	0.30%		
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	Distribution	LU0304860058	0.40%	
	C	Capitalisation	LU0304859712	0.40%	
	I	Distribution	LU1269737729	0.30%	
	I	Capitalisation	LU0304860645	0.30%	
	L	Capitalisation	LU0574799226	0.40%	
	N	Capitalisation	LU0304860561	0.40%	
	R	Capitalisation	LU1293438187	0.40%	
	R2	Distribution	LU1397646925	0.40%	
	R2	Capitalisation	LU1397646842	0.40%	
	V	Capitalisation	LU0317019536	0.30%	
	Z	Capitalisation	LU0317112661	0.30%	
	Candriam Equities L Global Demography	C	Distribution	LU0654531267	0.40%
		C	Capitalisation	LU0654531184	0.40%
I		Capitalisation	LU0654531341	0.30%	
I - USD - Unhedged		Capitalisation	LU2328285445	0.30%	
L		Capitalisation	LU0654531697	0.40%	
N		Capitalisation	LU0654531424	0.40%	
R		Capitalisation	LU1598288089	0.40%	
R2		Distribution	LU1397647816	0.40%	
R2		Capitalisation	LU1397647733	0.40%	
V2 - USD - Unhedged		Capitalisation	LU2439121216	0.30%	
Z		Capitalisation	LU1397647907	0.30%	
Candriam Equities L Life Care	BF	Distribution	LU2223682860	0.30%	
	BF	Capitalisation	LU2223682787	0.30%	
	C	Capitalisation	LU2223680658	0.40%	
	I	Capitalisation	LU2223680815	0.30%	
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346867125	0.30%	
	R	Capitalisation	LU2223681201	0.40%	
	R2	Capitalisation	LU2223681896	0.40%	
	V	Capitalisation	LU2223682274	0.30%	
	Z	Capitalisation	LU2223682357	0.30%	
Candriam Equities L Meta Globe	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU2476793323	0.30%	
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2476791202	0.30%	
	C	Capitalisation	LU2476793240	0.40%	
	I	Capitalisation	LU2476792861	0.30%	
	R	Capitalisation	LU2476792432	0.40%	
	V	Capitalisation	LU2476791467	0.30%	



## Autres notes aux états financiers

### Note 5 - Charges opérationnelles et administratives (suite)

Compartiments	Classe d'actions	Type d'action	ISIN	Taux maximal	
Candriam Equities L Oncology Impact	Z	Capitalisation	LU2476791384	0.30%	
	BF - EUR - Unhedged	Distribution	LU1940963306	0.30%	
	BF - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1940963215	0.30%	
	C	Distribution	LU1864481541	0.40%	
	C	Capitalisation	LU1864481467	0.40%	
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864481624	0.40%	
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864484214	0.40%	
	I	Distribution	LU1864482432	0.30%	
	I	Capitalisation	LU1864482358	0.30%	
	I - EUR - Hedged	Capitalisation	LU2015349330	0.30%	
	I - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482515	0.30%	
	N	Capitalisation	LU2346866234	0.40%	
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864482606	0.40%	
	N - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2346866317	0.40%	
	PI	Capitalisation	LU1864483836	0.30%	
	R	Distribution	LU1864482861	0.40%	
	R	Capitalisation	LU1864482788	0.40%	
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1864483083	0.40%	
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1864483166	0.40%	
	R - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU1864482945	0.40%	
	R2	Distribution	LU1864483323	0.40%	
	R2	Capitalisation	LU1864483240	0.40%	
	R2 - EUR - Hedged	Distribution	LU1864483596	0.40%	
	S - JPY - Asset Hedged	Distribution	LU2015349090	0.30%	
	S - JPY - Unhedged	Distribution	LU2015348522	0.30%	
	SF2 - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2295688928	0.30%	
	V	Capitalisation	LU1864483752	0.30%	
	V - GBP - Unhedged	Capitalisation	LU2425425506	0.30%	
	Z	Capitalisation	LU1864483919	0.30%	
	Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	C	Capitalisation	LU2223682944	0.40%
		I	Capitalisation	LU2223683082	0.30%
		PI	Capitalisation	LU2223683678	0.30%
R		Capitalisation	LU2223683322	0.40%	
S		Capitalisation	LU2223683751	0.30%	
V		Capitalisation	LU2223683835	0.30%	
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	Z	Capitalisation	LU2223683918	0.30%	
	BF	Distribution	LU2226954902	0.30%	
	BF	Capitalisation	LU2226954738	0.30%	
	C	Distribution	LU1502282715	0.40%	
	C	Capitalisation	LU1502282558	0.40%	
	C - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526718	0.40%	
	C - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1502282632	0.40%	
	I	Capitalisation	LU1502282806	0.30%	
	I - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1613213971	0.30%	
	N - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1806526809	0.40%	
	R	Distribution	LU1708110629	0.40%	
	R	Capitalisation	LU1502282988	0.40%	
	R - EUR - Hedged	Capitalisation	LU1613220596	0.40%	
	R - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU1598284849	0.40%	
	R - GBP - Hedged	Capitalisation	LU1613217964	0.40%	
V - EUR - Unhedged	Capitalisation	LU2402073626	0.30%		
Z	Capitalisation	LU1502283010	0.30%		

### Note 6 - Commissions de performance

En rémunération de son activité de gestion de portefeuille, la Société de Gestion perçoit également des commissions de performance sur certaines classes d'action de certains compartiment (voir le tableau ci-dessous avec les classes d'actions concernées et l'indice associé).

La méthode de calcul des commissions de performance est détaillée dans les différentes fiches techniques jointes au Prospectus de la SICAV actuellement en vigueur.

#### Candriam Equities L Biotechnology

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	USD	20.00%	256,378	0.88%
I - CHF - Hedged	Capitalisation	CHF	20.00%	2,923	1.09%
I - EUR - Hedged	Capitalisation	EUR	20.00%	216,370	0.97%
I - EUR - Unhedged	Capitalisation	EUR	20.00%	403,882	0.80%
I - GBP - Unhedged	Capitalisation	GBP	20.00%	7,175	1.07%
V	Capitalisation	USD	20.00%	1,242,222	1.08%

La commission de performance imputée pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023 s'élève à 2.128.950 USD.



Autres notes aux états financiers

Note 6 - Commissions de performance (Suite)

Candriam Equities L Emerging Markets

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - GBP - Unhedged	Capitalisation	GBP	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.

Candriam Equities L EMU Innovation

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20,00 %	0	0,00 %

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.

Candriam Equities L Europe Innovation

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - USD - Hedged	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.

Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Distribution	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.

Candriam Equities L Global Demography

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I - USD - Unhedged	Capitalisation	USD	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.

Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Classe d'actions	Type d'action	Devise	Taux de commission de performance	Montant des commissions de performance imputées pour l'exercice	% sur la VNI de classe d'actions de la commission de performance imputée pour l'exercice
C	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
I	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
PI	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
R	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
V	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%
Z	Capitalisation	EUR	20.00%	0	0.00%

Aucune commission de performance n'a été imputée pendant la période clôturée au 31 décembre 2023.



## Autres notes aux états financiers

### Note 7 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements en vigueur actuellement, la SICAV est soumise au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % de la valeur de l'actif net de la SICAV ; ce taux est réduit à 0,01 % pour les classes réservées aux investisseurs institutionnels. Cette taxe est payable trimestriellement sur la base des actifs nets de la SICAV calculés à la fin du trimestre auquel la taxe se rapporte.

Le gouvernement belge a promulgué une loi visant à imposer une fois par an la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements étrangers enregistrés en Belgique. Cette taxe annuelle est calculée sur les montants nets placés en Belgique par des intermédiaires financiers belges. En l'absence de déclaration suffisante relative à ces chiffres, l'administration fiscale pourra calculer la taxe sur la totalité des actifs de ces compartiments. La loi belge du 17 juin 2013 portant des dispositions fiscales et financières et des dispositions relatives au développement durable porte le taux de la taxe annuelle pour les Organismes de Placement Collectif à 0,0925 % avec effet au 1 janvier 2014.

À titre conservatoire, la Sicav a introduit une réclamation en restitution de la taxe auprès de l'administration fiscale belge et auprès du tribunal de Première Instance de Bruxelles. À ce stade, il ne peut être préjugé de l'issue du litige ou d'un quelconque remboursement au bénéfice de la Sicav. Dans le cadre d'une affaire similaire, l'État belge s'est pourvu en Cassation contre les arrêts de la Cour d'Appel faisant droit au plaignant.

. La société de gestion a été informée que la Cour de cassation s'était prononcée contre le plaignant le 25 mars 2022. La Cour de cassation (chambre francophone) estime que la Cour d'appel de Bruxelles a qualifié à tort la taxe d'abonnement belge d'impôt sur la fortune couvert par la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (laquelle convention attribue le droit d'imposer des SICAV luxembourgeoises uniquement au Luxembourg et pas à la Belgique, ce qui justifie la réclamation en restitution de la taxe d'abonnement belge).

L'affaire a été renvoyée à la Cour d'appel de Liège, qui sera tenue par la conclusion de la Cour de cassation.

Un autre arrêt de la Cour de cassation (chambre néerlandophone) du 21 avril 2022 ne conteste pas le fait que la taxe d'abonnement belge constitue un impôt sur la fortune, mais considère que la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et le Luxembourg (contrairement à celle signée avec les Pays-Bas) ne couvre pas dans son champ d'application un impôt sur la fortune prélevé en Belgique.

La perspective d'un remboursement est donc limitée et celui-ci ne sera en tout état de cause pas possible à court terme.

### Note 8 – Taxe sur les plus-values

Certains revenus de la SICAV sous forme de plus-values réalisées sur des titres en provenance de sources d'actifs situées hors du Luxembourg peuvent être soumis à des taxes dans le pays d'origine, à des taux variables. Ces taxes sont généralement déduites à la source ou payées au moment du dépôt d'une déclaration fiscale dans le pays étranger.

Pour le compartiment Candriam Equities L Emerging Markets, en particulier, selon la législation indienne en vigueur, les plus-values à court terme sont taxées à 15 %, tandis que les plus-values à long terme sont taxées à 10 % si elles dépassent 100.000 roupies indiennes.

Compte tenu de l'impact potentiel de cette taxe sur les plus-values indiennes au niveau des actifs nets, la SICAV la comptabilise en tenant compte des plus-values non réalisées sur les titres négociés sur les marchés boursiers indiens.

Au Luxembourg, aucune taxe n'est exigible sur les plus-values (réalisées ou non réalisées) sur les actifs de la SICAV, conformément à la législation en vigueur et à la pratique courante

### Note 9 - Opérations de prise en pension

Au 31 décembre 2023, les positions ouvertes d'opérations de prise en pension sont les suivantes :

#### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Devise	Nominal	Date de maturité	Dénomination	Contrepartie	À recevoir sur les contrats de prise en pension (en EUR)
EUR	6,172,000	04/10/2040	EURO UNIO BILL 0.1 20-40 04/10A	CACEIS Bank, Lux. Branch	3,518,040
EUR	7,000,000	22/06/2029	BELGIUM 0.9 19-29 22/06A	CACEIS Bank, Lux. Branch	6,188,000
EUR	6,301,556	25/05/2032	FRANCE 0.00 22-32 25/05A	CACEIS Bank, Lux. Branch	4,803,046
EUR	3,080,588	15/07/2033	NETHERLANDS 2.5 23-33 15/07A	CACEIS Bank, Lux. Branch	3,000,000
EUR	3,500,000	15/04/2024	BEI 4.125 07-24 15/04A	CACEIS Bank, Lux. Branch	3,591,000
					<b>21,100,086</b>



## Autres notes aux états financiers

### Note 10 - Prêt de titres

La mise en œuvre des opérations de prêt et emprunt de titres est prise en charge directement par Candriam et/ou l'une de ses succursales et est partie déléguée à CACEIS Bank, Luxembourg Branch.

Au 31 décembre 2023, les prêts sur titres étaient composés comme suit :

Compartiments	Devise	Valeur d'évaluation des titres prêtés	Titres en garantie
Candriam Equities L Biotechnology	USD	61,253,469	71,042,392
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	60,058,985	61,229,200
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	43,788,706	44,059,468
Candriam Equities L Life Care	USD	152,972	153,065

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- espèces libellées dans la devise de référence du compartiment concerné ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux, etc.) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum ;
- titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de 250 millions EUR minimum ;
- actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un État membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un État faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important ;
- actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Les titres prêtés sont évalués sur base du dernier cours connu. Les titres ainsi que les intérêts à recevoir y afférant figurent dans l'État des actifs nets.

Les montants des intérêts perçus dans le cadre de ces prêts de titres sont inclus à la rubrique « Intérêts sur prêts de titres » de l'État des variations des actifs nets.

Les contreparties liées aux positions ouvertes sur prêts de titres sont BNP Paribas, BNP Paribas Securities Services SCA, Natixis SA, Morgan Stanley Europe S.E., Barclays Bank PLC - Ireland - LC, Scotiabank et Société Générale S.A., UBS Europe SE.

Les revenus suivants ont été comptabilisés durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 :

Compartiments	Devise	Montant brut total des revenus de prêt de titres	Coûts et frais directs et indirects déduits des revenus bruts du prêt de titres	Montant net total des prêts de titres
Candriam Equities L Biotechnology	USD	145,758	58,303	87,455
Candriam Equities L Emerging Markets	EUR	22,647	9,059	13,588
Candriam Equities L EMU Innovation	EUR	2,020	808	1,212
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	170,092	68,037	102,055
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	69,443	27,777	41,666
Candriam Equities L Global Demography	EUR	518	207	311
Candriam Equities L Life Care	USD	4,263	1,705	2,558
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD	52	21	31

Les produits, nets des frais et honoraires, et les commissions de mandataire sont perçus par la SICAV.

Les frais et honoraires directs et indirects reçus par Candriam France et Candriam s'élèvent respectivement à 19 % et 1 % pour tous les compartiments.

Les commissions perçues par CACEIS Bank, Luxembourg Branch, s'élèvent à 20 % des produits bruts.

Candriam – Succursale française et Candriam sont des parties liées de la SICAV.

### Note 11 - Dividendes

La SICAV a distribué les dividendes suivants durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 :

Compartiments	Classe d'actions	Devise	Dividende	Ex-date
Candriam Equities L Australia	C	AUD	21.46	27/04/2023
Candriam Equities L Biotechnology	C	USD	3.92	27/04/2023
	R2	USD	1.20	27/04/2023
Candriam Equities L Emerging Markets	BF	EUR	33.68	27/04/2023
	C	EUR	13.98	27/04/2023
	I	EUR	40.00	27/04/2023
	R2	EUR	3.90	27/04/2023
Candriam Equities L Europe Innovation	C	EUR	6.33	27/04/2023
	R2	EUR	5.13	27/04/2023
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	C	EUR	2.51	27/04/2023



## Autres notes aux états financiers

	I	EUR	43.72	27/04/2023
	R2	EUR	4.85	27/04/2023
Candriam Equities L Global Demography	C	EUR	3.63	27/04/2023
	R2	EUR	3.69	27/04/2023
Candriam Equities L Life Care	BF	USD	19.84	27/04/2023
Candriam Equities L Oncology Impact	BF - EUR - Unhedged	EUR	34.47	27/04/2023
	C	USD	3.39	27/04/2023
	R	USD	2.69	27/04/2023
	R2	USD	3.49	27/04/2023
	R2 - EUR - Hedged	EUR	2.59	27/04/2023
	S - JPY - Asset Hedged	JPY	305.41	27/04/2023
	S - JPY - Unhedged	JPY	330.48	27/04/2023
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	BF	USD	19.84	27/04/2023
	C	USD	5.16	27/04/2023
	R	USD	3.88	27/04/2023

### Note 12 - Swing Pricing

Pour tous les compartiments de la SICAV, il est prévu la disposition suivante :

Les jours d'évaluation où la différence entre le montant des souscriptions et le montant des rachats d'un compartiment (soit les transactions nettes) excède un seuil fixé au préalable par le Conseil d'Administration (Swing partiel), le Conseil d'Administration se réserve le droit de déterminer la valeur nette d'inventaire en ajoutant aux actifs (en cas de souscriptions nettes) ou en déduisant des actifs (en cas de rachats nets) un pourcentage forfaitaire de frais et coûts correspondant aux pratiques du marché lors d'achat ou de vente de titres pour Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Biotechnology, Candriam Equities L Emerging Markets, Candriam Equities L EMU Innovation, Candriam Equities L Europe Innovation, Candriam Equities L Europe Optimum Quality, Candriam Equities L Global Demography, Candriam Equities L Life Care, Candriam Equities L Oncology Impact, Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology et Candriam Equities L Meta Globe.

Au 31 décembre 2023, aucun ajustement (« swing ») n'a été effectué.

Le facteur de swing (d'ajustement) correspond au montant d'ajustement de la valeur nette d'inventaire lorsque le mécanisme de Swing Pricing est activé après que les souscriptions nettes ou rachats nets dépassent le seuil d'ajustement. Les facteurs à considérer lors de la fixation du facteur d'ajustement sont les suivants :

Pour la méthode des actions :

- commissions nettes du courtier payées par le compartiment ;
- charges fiscales (p. ex. : droit de timbre et taxe de vente).

Compartiments	Flux entrant maximum du facteur de swing (en %)	Flux sortant maximum du facteur de swing (en %)
Candriam Equities L Australia	0.02	0.02
Candriam Equities L Biotechnology	0.04	0.05
Candriam Equities L Emerging Markets	0.06	0.16
Candriam Equities L EMU Innovation	0.18	0.04
Candriam Equities L Europe Innovation	0.24	0.04
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	0.24	0.04
Candriam Equities L Global Demography	0.08	0.05
Candriam Equities L Life Care	0.07	0.04
Candriam Equities L Meta Globe	0.03	0.06
Candriam Equities L Oncology Impact	0.08	0.04
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	0.03	0.05

### Note 13 - Liquidités en banque et courtier

Les « Liquidités en banque et courtier » présentées dans l'état des actifs nets comprennent les comptes d'espèces et les liquidités détenues auprès de courtiers sur les contrats futures et CFD. La contrepartie est J.P. Morgan AG.

La part relative aux liquidités détenues auprès des comptes de courtiers incluse dans la rubrique « Liquidités en banque et courtier » dans l'état des actifs nets au 31 décembre 2023 se décompose comme suit :

Compartiments	Devise	Liquidités détenues auprès de courtiers
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	14,510,250
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	182,266



## Autres notes aux états financiers

### Note 14 - Garantie

En relation avec les instruments dérivés de gré à gré, des garanties en espèces ont été reçues de Barclays Bank PLC - Ireland - LC, Caceis Bank France S.A., Citigroup Global Markets Europe AG - Germany - LC, JP Morgan AG - Germany - LC et UBS Europe SE (Brexit/en cours), pour les montants suivants :

Compartiments	Devise	Garantie en espèces versée	Garantie en espèces reçue
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	3,280,000
Candriam Equities L Oncology Impact	USD	0	6,500,000
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	(3,090,000)	0
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	USD	0	520,000

### Note 15 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Une liste reprenant les opérations (ventes et achats) des portefeuilles d'investissement est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

### Note 16 - Événements postérieurs à la publication des comptes

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la fin de l'exercice.



## Informations supplémentaires non auditées

### Gestion des risques – calcul du risque global

Comme l'exige la circulaire CSSF 11/512, le Conseil d'Administration de la Société doit déterminer le mode de gestion des risques de la Société, en utilisant soit l'approche par l'engagement soit l'approche VaR.

Le Conseil d'administration de la Société a choisi d'adopter par l'approche par l'engagement comme méthode de détermination du risque global pour tous les compartiments de la Société, sauf pour Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities.

La Société utilise l'approche de type « Value at Risk » (VaR) absolue, méthode historique de calcul du risque global du compartiment Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities. L'indice capitalisé Euro Short Term Rate (€STR) est utilisé comme référence pour la VaR relative. À titre indicatif, l'effet de levier de ce compartiment est au maximum de 400 % de l'actif net. Il se pourrait néanmoins que le compartiment soit temporairement exposé à des leviers supérieurs.

Cette approche mesure la perte potentielle maximale pour un seuil de confiance donné (probabilité) sur une période de temps précise, dans des conditions normales de marché. Ces calculs sont effectués sur la base des paramètres suivants : un intervalle de confiance de 99 %, une période de détention d'un jour (convertie en une période de détention de 20 jours).

Les résultats du calcul de la VaR relative pour l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont :

Compartiment	Value at risk 99 % (20J)		
	Var Min (en %)	Var Max (en %)	Var moyenne (en %)
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	3.43	9.15	6.42

Le levier anticipé de ce compartiment sera de maximum 400 %. Ce levier est calculé pour chaque produit dérivé sur base de la méthode des engagements et vient s'ajouter au portefeuille-titres du compartiment. Le compartiment peut néanmoins être exposé à des leviers supérieurs.

Les niveaux de levier pour l'exercice du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 sont :

Compartiment	Levier moyen (en %)
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	94.95



## Informations supplémentaires non auditées

### Politique d'engagement et de vote, utilisation des droits de vote

Candriam exerce des droits de vote pour les fonds considérés.

Pour toutes les questions d'engagement, veuillez consulter la politique d'engagement et les rapports associés, lesquels sont disponibles sur le site Internet de Candriam à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

### Vote par procuration

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, Candriam a décidé d'exercer activement les droits de vote attachés aux actions des sociétés européennes de premier plan qu'elle gère pour le compte de ses clients. Cette décision souligne la détermination de Candriam d'assumer ses responsabilités dans le cadre de la gouvernance d'entreprise, et de pleinement exercer ses droits de vote dans les sociétés dans lesquelles elle investit. Les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

Les réunions non votées résultent de contraintes opérationnelles / techniques définies dans notre politique de vote (pour plus de détails, veuillez vous référer à la politique de vote de Candriam) ou d'autres contraintes rencontrées au niveau de nos tiers et pour lesquelles des mesures correctives ont été définies.

Les droits de vote sont exercés pour chaque compartiment de la SICAV sur la base de ses positions dans le portefeuille, sauf pour le compartiment Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities, pour lequel aucun droit de vote n'est exercé.

Comme expliqué ci-dessus, les détails concernant les droits de vote sont disponibles sur le site <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>. Toutes les Assemblées Générales auxquelles la Société de Gestion a participé ou auxquelles elle était représentée sont détaillées, ainsi que les résolutions votées, les votes effectifs et les justifications associées lors de l'enregistrement des votes contre la direction.

D'autres réunions n'ont pas été votées en raison du périmètre de vote défini (pour plus de détails, merci de consulter la politique de vote de Candriam) ou de retards dans la réception des procurations nécessaires.

Candriam a formulé et mis en œuvre une politique de vote fondée sur quatre principes de gouvernance d'entreprise. Les décisions de vote sont prises conformément à ces principes :

1. Protection de tous les droits des actionnaires selon la règle : « une action – un vote – un dividende ».
2. Garantie d'égalité de traitement des actionnaires, y compris les actionnaires minoritaires et étrangers.
3. Communication d'informations financières correctes et transparentes.
4. Obligation redditionnelle et indépendance du Conseil d'Administration et des réviseurs d'entreprises externes.

Dans le cadre de ses décisions de vote, Candriam s'assure d'avoir obtenu toutes les informations requises pour prendre ces décisions. Les analystes financiers et ESG de Candriam examinent les résolutions présentées aux actionnaires, en tenant compte des recommandations de vote émises par les conseillers externes en matière de gouvernance d'entreprise. Candriam conserve toutefois une entière indépendance concernant ses votes.

Cette politique de vote est disponible sur le site Internet de Candriam (\*) et précise notamment :

- la définition du périmètre de vote,
- la manière dont les conflits d'intérêt sont identifiés et gérés,
- le rôle des conseillers mandataires.

En outre, un Comité de Vote par Procuration a été créé au sein de Candriam, et a pour rôle d'évaluer la politique de vote ainsi que de la modifier lorsqu'il le juge nécessaire.

Ce comité est composé de représentants internes issus des équipes Management, Operations, Risk et ESG Research & Stewardship. Des représentants du service Legal peuvent, sur demande, assister aux réunions.

S'agissant des fonds disposant de programmes de prêt de titres, au moins 20 % de chaque position est systématiquement réservée en vue d'un vote (sauf pour les positions qui se négocient sur des marchés pratiquant le blocage des actions, auquel cas la fraction réservée peut être plus petite).

Pour plus d'informations sur la manière dont la société de gestion gère les activités de prêt de titres durant la période de vote, veuillez consulter notre politique de vote disponible à l'adresse suivante : <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>.

(\*) <https://www.candriam.com/en/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>



## Informations supplémentaires non auditées

### Directive européenne sur les droits des actionnaires (SRD II) (1)

Conformément aux règles de transparence énoncées dans la directive européenne « Droits des actionnaires » et relatives à la divulgation annuelle aux investisseurs institutionnels, vous pouvez obtenir des informations complémentaires sur la stratégie d'investissement mise en œuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie à la performance à moyen et long terme du fonds. Vous pouvez soumettre votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/>.

(1) Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Compartiments	Taux de rotation du portefeuille (%)*
Candriam Equities L Australia	2.92
Candriam Equities L Biotechnology	28.51
Candriam Equities L Emerging Markets	81.76
Candriam Equities L EMU Innovation	59.64
Candriam Equities L Europe Innovation	9.25
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	59.74
Candriam Equities L Global Demography	160.3
Candriam Equities L Life Care	123.08
Candriam Equities L Meta Globe	64.79
Candriam Equities L Oncology Impact	28.67
Candriam Equities L Robotics & Innovative Technology	37.07

\* Formule utilisée :  $[(\text{Total achats} + \text{total ventes}) - (\text{total souscriptions} + \text{total rachats})] / \text{Moyenne des actifs nets pendant l'année considérée}$ .



## Informations supplémentaires non auditées

### Informations relatives à la politique de rémunération

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la SICAV est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2023, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 17.425.254 EUR.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.348.617 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 146.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 5.155.684 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : 2.015.066 EUR.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (Candriam - Belgian Branch), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 25.071.403 EUR
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 8.188.525 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 245.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR : 6.214.566
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 4.602.623 EUR.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (Candriam - Succursale française), agissant en tant que gestionnaire d'investissement, durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : 19.094.936 EUR.
- Montant brut total des rémunérations variables versées : 6.255.350 EUR.
- Nombre de bénéficiaires : 202.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes du gestionnaire d'investissement ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire d'investissement.

- Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : 4.298.365 EUR.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire d'investissement (hors haute direction) : 3.422.966 EUR.

La politique de rémunération a été révisée pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam le 29 janvier 2021 et a été adoptée par le Conseil d'Administration de Candriam.



## Informations supplémentaires non auditées

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012

#### a) Données globales

En ce qui concerne les transactions de prêts de titres et les total return swaps, la valeur de marché totale des titres prêtés au 31 décembre 2023 est la suivante :

- Prêts de titres**

Compartiment	Devise	Valeur d'évaluation (en termes absolus)	% du total des actifs pouvant être prêtés	% valeur nette d'inventaire totale
Candriam Equities L Biotechnology	USD	61,253,469	4.06	3.86
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	60,058,985	6.94	6.68
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	43,788,706	8.04	7.75
Candriam Equities L Life Care	USD	152,972	0.02	0.02

- Contrats de prise en pension**

Compartiment	Devise	Valeur d'évaluation (en termes absolus)	% valeur nette d'inventaire totale
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	21,100,086	42.51

#### b) Données de concentration

- Prêts de titres**

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des transactions de prêts de titres au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

##### Candriam Equities L Biotechnology

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
BP2S	51,699,314
NATIXIS	5,175,315
UBS EQUITIES	4,158,479
BARC EQTY	220,227
BNPSASS	134

##### Candriam Equities L Europe Innovation

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
BARC EQTY	40,080,161
BNPSASS	8,596,194
BP2S	7,571,182
UBS EQUITIES	2,604,168
SOCIETE GENERALE EQUITIES	1,095,499
NATIXIS	111,780

##### Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
BNPSASS	22,349,866
BARC EQTY	11,231,352
SOCIETE GENERALE EQUITIES	6,312,168
UBS EQUITIES	1,632,960
BANK OF NOVA SCOTIA	1,270,080
MORGAN STANLEY EUROPE SE	665,280
BP2S	327,000

##### Candriam Equities L Life Care

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
UBS EQUITIES	152,972



## Informations supplémentaires non auditées

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de prêt de titres au 31 décembre 2023 sont les suivants :

#### Candriam Equities L Biotechnology

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
TELE SE 5.75 11-31	10,476,848
BARC 3.375 04-25	6,990,539
LYFT INC-A	5,169,929
INTERACTIVE BROK	5,169,928
ALCOA CORP	5,169,927
ANTERO RESOURCES	5,169,911
WAYFAIR INC- A	5,169,880
WORKDAY INC-A	5,169,697
MERCADOLIBRE INC	5,169,262
TOLL BROTHERS	1,958,421

#### Candriam Equities L Europe Innovation

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
NEW SOU 2.0 03-33	13,713,816
AUST GO 0.25 11-24	5,740,458
HERMES INTL	3,629,760
ROSS STORES INC	3,628,664
MEDTRONIC PLC	3,392,158
ENEL SPA	3,281,802
ABN AMR 6.339 09-27	2,944,018
ING GRO 3.0 02-26	2,601,012
UNILEVER PLC	2,215,164
BANK NY MELLON	1,784,377

#### Candriam Equities L Europe Optimum Quality

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
ABN AMR 6.339 09-27	7,761,503
NOUV 2.75 04-25	3,930,859
TREA CO 2.0 09-35	3,930,639
UBS GROUP AG	2,866,188
UNICREDIT SPA	2,866,181
AENA SME SA	2,866,047
IBERDROLA SA	2,770,419
MEDTRONIC PLC	2,234,967
AMADEUS IT GROUP	2,234,953
INTESA SANPAOLO	1,214,655

#### Candriam Equities L Life Care

Contrepartie	Volumes bruts pour positions ouvertes
SMART METERING S	15,292
STOLT-NIELSEN	15,289
LAGERCRANTZ-B SH	15,288
BW LPG LTD	15,286
LIGHTSPEED COMME	15,286
VICAT	15,269
SOMPO HOLDINGS I	15,269
NASDAQ INC	15,248
WALMART INC	15,230
DEME GROUP	15,189

- **Contrats de prise en pension**

Les 10 principales contreparties sur l'ensemble des contrats de prise en pension au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

#### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Données de concentration pour positions ouvertes
Caceis Bank, Lux. Branch	21,100,086

Les 10 principaux émetteurs de garanties reçues sur les activités de contrats de prise en pension au 31 décembre 2023 sont les suivants :



## Informations supplémentaires non auditées

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation et modifiant le règlement (UE) n°648/2012 (suite)

#### Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities

Contrepartie	Montant total des garanties
Caceis Bank, Lux. Branch	21,100,086

Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux Total Return Swaps.

#### c) Conservation des garanties reçues

Chaque compartiment a CACEIS Bank, Luxembourg Branch comme dépositaire des garanties reçues.

Il n'y pas de réutilisation des garanties liées aux opérations de prêt de titres.

- **Prêts de titres**

Compartiments	Devise	Espèces	Obligations	Actions	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	20,058,725	50,983,568	71,042,293
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	26,586,266	34,642,934	61,229,200
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	17,628,873	26,430,596	44,059,469
Candriam Equities L Life Care	USD	0	0	153,063	153,063

#### d) Données de transaction agrégées

Voici l'échéance de la garantie concernant les SFT :

- **Prêts de titres**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Biotechnology	USD	0	0	20,058,824	50,983,568	71,042,392
Candriam Equities L Europe Innovation	EUR	0	0	26,586,266	34,642,934	61,229,200
Candriam Equities L Europe Optimum Quality	EUR	0	0	17,628,873	26,430,596	44,059,468
Candriam Equities L Life Care	USD	0	0	2	153,063	153,063

- **Contrats de prise en pension**

Compartiments	Devise	de 1 mois à 3 mois	de 3 mois à 1 an	Plus d'1 an	Maturités ouvertes	Montant total des garanties
Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities	EUR	0	3,591,000	17,509,086	0	21,100,086



## Informations supplémentaires non auditées

### **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)**

#### **Candriam Equities L Australia, Candriam Equities L Risk Arbitrage Opportunities :**

Les compartiments susmentionnés sont classés sous l'article 6 en vertu du SFDR.

Ils n'intègrent pas systématiquement de caractéristiques ESG dans le cadre de gestion. Néanmoins, des risques de durabilité sont pris en compte dans les décisions d'investissement prises en vertu de la politique d'exclusion de Candriam, qui exclut certaines activités controversées.

#### **Taxonomie (article 6) :**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Dès lors, le compartiment ne doit pas publier d'informations concernant l'alignement avec la Taxonomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 91.85% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Objectifs de développement durable - Entreprise (au niveau du fonds) - Supérieur au seuil absolu	6.80		X

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	92.69%	90.32%
#2 Autres	7.31%	9.67%
#1A Durables	91.85%	90.00%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.84%	0.32%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	0.82%	0.00%
Social	91.04%	90.00%

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 106 réunions : pour 96,23 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis trois, dont nous en avons soutenu 100 %.

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (462 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 25 résolutions au total, dont 32 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, une résolution portait sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous l'avons accueillie favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 86 émetteurs de produits financiers ciblés, 25,58 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur

l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 31 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 22 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	25.47	91.14%	96.97%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	96.76%	96.98%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.90%	96.98%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	Biotechnologie	7.02%	USA
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	Biotechnologie	6.76%	USA
GILEAD SCIENCES INC	Biotechnologie	6.05%	USA
AMGEN INC	Industrie pharmaceutique	5.99%	USA
BIOGEN IDEC INC	Industrie pharmaceutique	3.62%	USA
ALNYLAM PHARMACEUTICALS INC	Industrie pharmaceutique	3.41%	USA
ASTRAZENECA PLC	Industrie pharmaceutique	3.03%	GBR
SEAGEN INC	Biotechnologie	3.00%	USA
MODERNA INC	Biotechnologie	2.65%	USA
NEUROCRINE BIOSCIENCES	Biotechnologie	2.14%	USA
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	Biotechnologie	1.86%	USA
SANOFI	Industrie pharmaceutique	1.63%	FRA
DANAHER CORP	Construction de machines et appareils	1.58%	USA
GENMAB AS	Biotechnologie	1.57%	DNK
THERMO FISHER SCIENT SHS	Électronique et semi-conducteurs	1.55%	USA

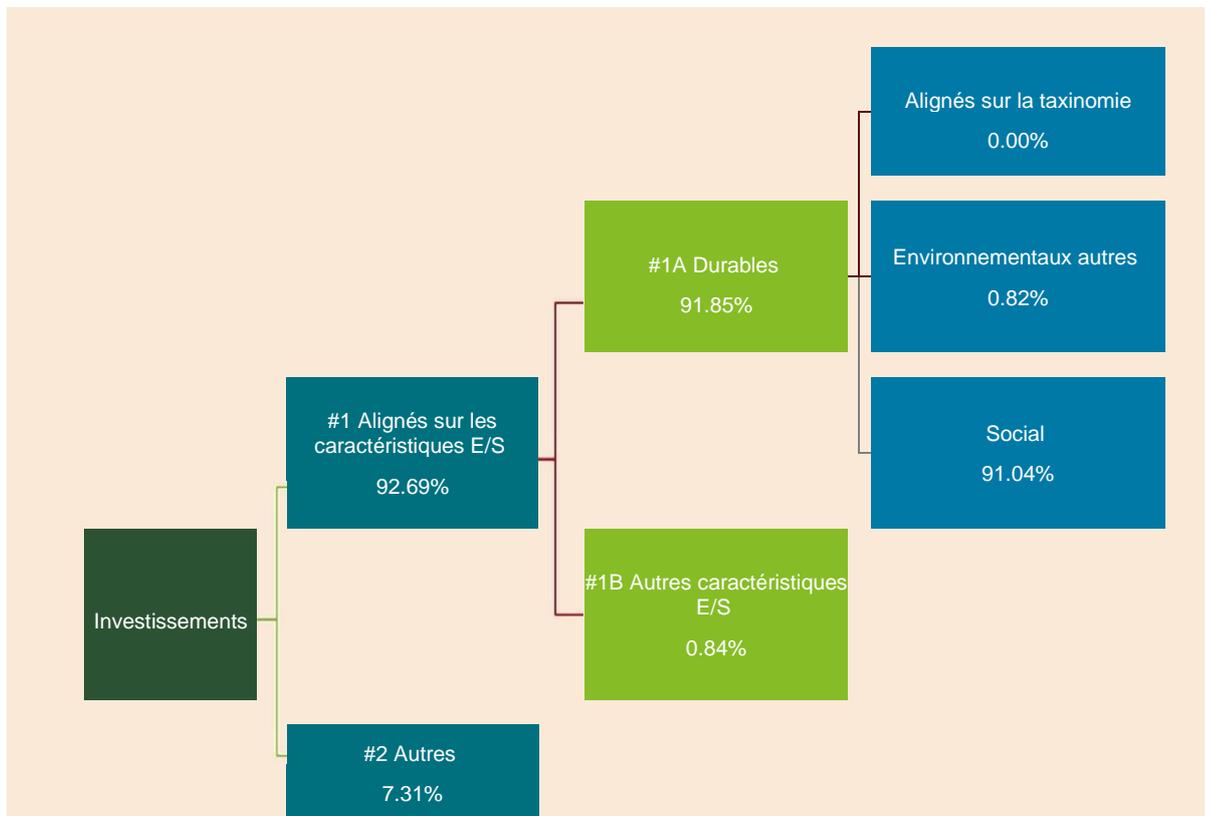
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Biotechnologie	50.10%
Industrie pharmaceutique	40.99%
Banques et autres institutions financières	4.76%
Construction de machines et appareils	1.58%
Électronique et semi-conducteurs	1.55%
Services divers	0.61%
Soins de santé	0.42%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

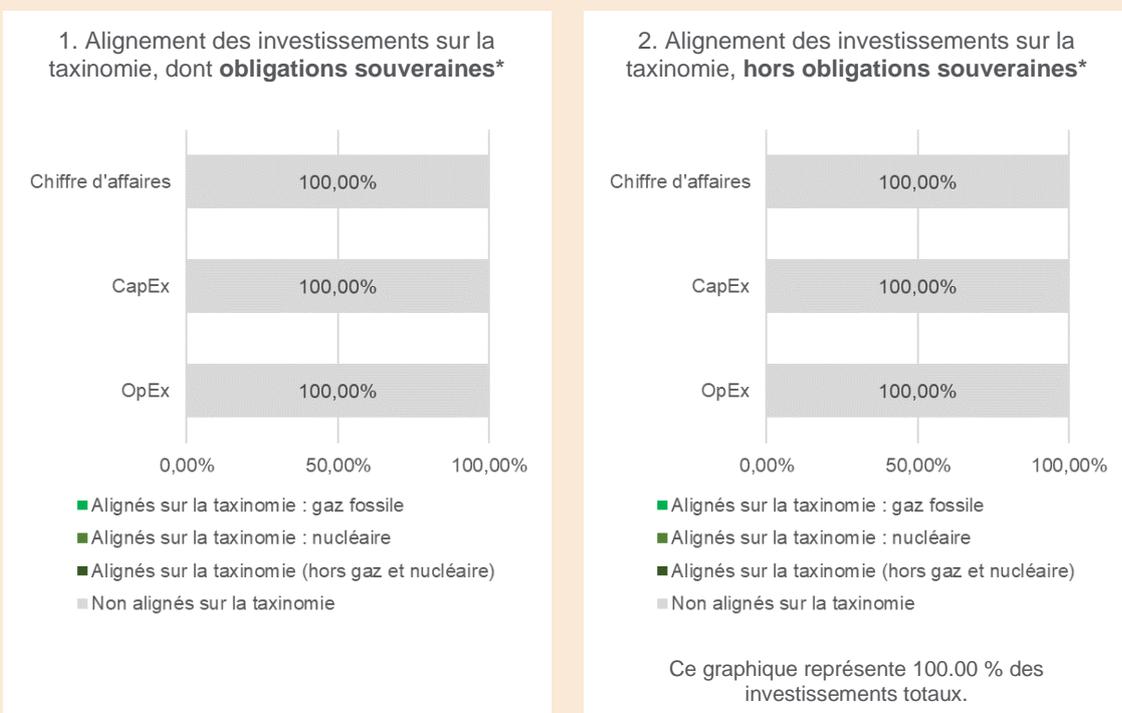


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 0,82 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 91,04 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 7,31 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre un score ODD moyen qui dépasse un seuil absolu (

Au cours de la période, le produit financier affiche un score moyen de 6.8.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs ayant des scores ODD plus élevés.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.39% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 10 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	47.52	168.60	

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	25.41	167.82

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	93.18%	94.02%
#2 Autres	6.82%	6.08%
#1A Durables	67.39%	73.05%
#1B Autres caractéristiques E/S	25.79%	20.97%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	24.66%	23.27%
Social	42.73%	49.78%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 10 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 187 réunions : pour 57,75 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis une, que nous n'avons pas soutenue.

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (376 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 35 résolutions au total, dont 74,29 % ont reçu notre soutien.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Un émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 95 émetteurs de produits financiers ciblés, 58,95 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 5 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 64 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 37 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	47.52	96.33%	97.91%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	7.10%*	97.78%	97.91%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.87%	97.91%

\*Le fonds s'est conformé à la Politique d'exclusion, conformément au prospectus. Les sociétés incluses dans les chiffres du PAI10 ne présentent pas de risques structurels importants ou graves et ne font pas partie de celles ayant commis les violations les plus graves des principes normatifs, compte tenu de leurs pratiques à l'égard des questions environnementales et sociales et du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO	Électronique et semi-conducteurs	8.09%	TWN
TENCENT HOLDINGS LTD	Internet et services d'Internet	3.77%	CYM
ALIBABA GROUP	Internet et services d'Internet	3.18%	CYM
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	Électronique et semi-conducteurs	2.56%	KOR
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERIALIZED	Chimie	2.13%	IND
SK HYNIX INC	Électronique et semi-conducteurs	2.10%	KOR
PING AN INS (GRP) CO -H-	Assurance	1.80%	CHN
AXIS BANK	Banques et autres institutions financières	1.63%	IND
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALIZED)	Télécommunication	1.57%	IND
GRUPO FINANCIERO BANORTE -O-	Banques et autres institutions financières	1.43%	MEX
LG CHEM	Chimie	1.36%	KOR
MEITUAN - SHS 114A/REG S	Internet et services d'Internet	1.35%	CYM
AMERICA MOVIL SAB DE CV	Télécommunication	1.35%	MEX
BANK OF JIANGSU CO LTD	Banques et autres institutions financières	1.34%	CHN
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	Articles de bureaux et ordinateurs	1.27%	TWN

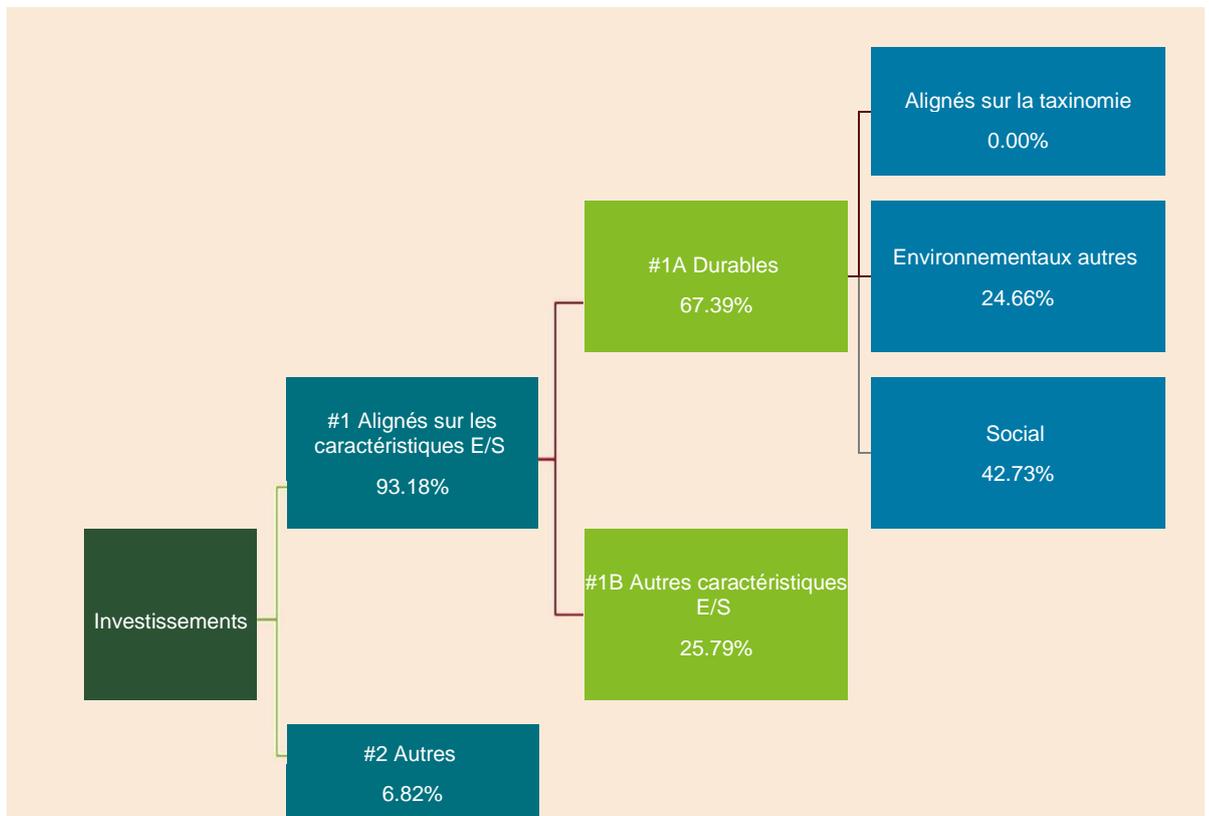
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	21.63%
Électronique et semi-conducteurs	16.09%
Internet et services d'Internet	14.28%
Industrie agro-alimentaire	4.91%
Électrotechnique	4.41%
Chimie	3.56%
Construction de machines et appareils	3.22%
Industrie pharmaceutique	3.18%
Industrie automobile	3.10%
Télécommunication	3.04%
Assurance	2.65%
Coal mining and steel industry & Chimie	2.48%
Pétrole	2.19%
Articles de bureaux et ordinateurs	1.95%
Distribution, commerce de détail	1.61%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

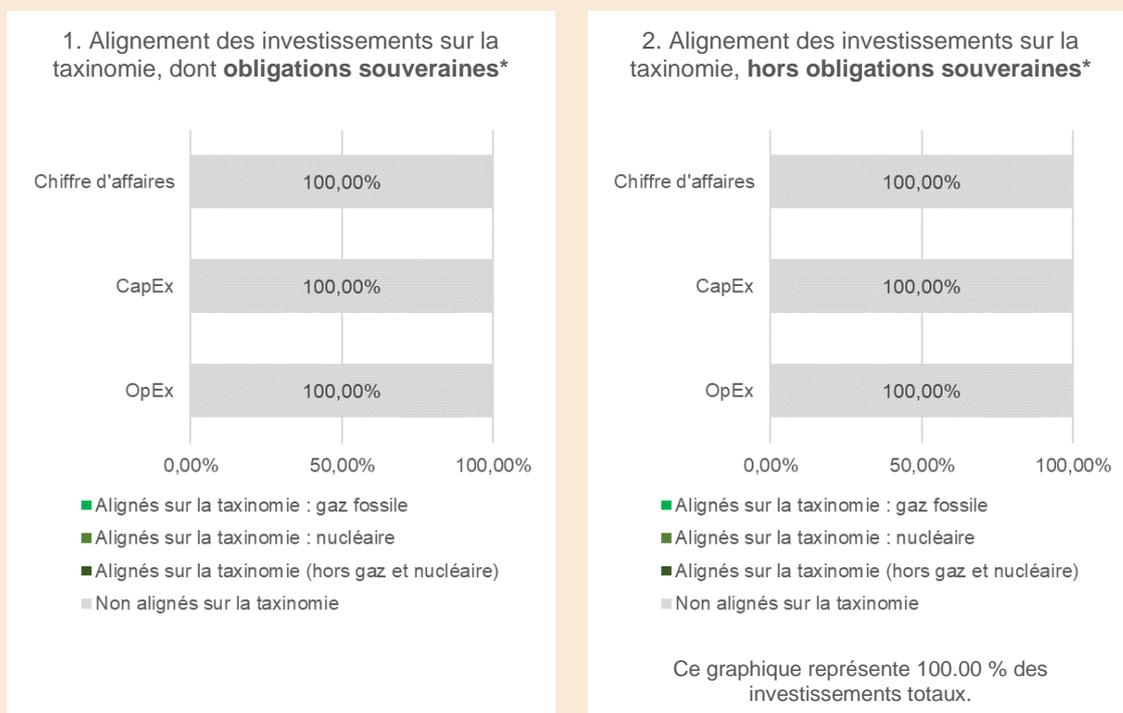


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 24,66 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 42,73 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 6,82 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 47,52 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 71,82 % de moins que l'indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier s'est désinvesti d'un émetteur du secteur de l'acier dont l'empreinte carbone s'agrandit.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 93.11% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	17.43	87.43	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	59.74	53.23	

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	22.20	94.48
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	60.16	53.34

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	93.11%	97.09%
#2 Autres	6.89%	2.91%
#1A Durables	93.11%	97.09%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	29.48%	34.67%
Social	63.62%	62.41%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites).

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 37 réunions : pour 97,3 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis trois, dont nous en avons soutenu 100 %.

Plus précisément, une proposition portait sur le climat (100 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (116 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé quatre résolutions au total, dont 75 % ont reçu notre soutien.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [\[https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/\]](https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/),

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [\[https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/\]](https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/). Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Quatre émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [\[https://www.cdp.net/fr/\]](https://www.cdp.net/fr/), qui alimente nos processus d'investissement : sur les 31 émetteurs de produits financiers ciblés, 96,77 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 1 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 23 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 24 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## EXCLUSIONS

### PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 354 gCO<sub>2</sub>/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans notre évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2023 s'établissait à 354 gCO<sub>2</sub>/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

### PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les sociétés tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon, de la production d'électricité par des centrales au charbon et d'activités liées au charbon, comme l'exploration, la transformation, le transport et la distribution sont automatiquement exclues.

En outre, les sociétés dépassant un seuil de 5 % de revenus provenant de l'exploitation conventionnelle du pétrole et du gaz, notamment l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport, sont inéligibles à l'investissement. De même, les entités exposées à plus de 5 % à une exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz sont également exclues.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil de 5 % d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil de 5 % à l'exploitation conventionnel du pétrole et du gaz ou à l'exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz.

### PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	476.46	93.10%	93.10%
Émissions de GES de niveau 2	321.21	93.10%	93.10%
Émissions totales de GES	797.67	93.10%	93.10%
2 - Empreinte carbone	17.43	93.10%	93.10%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	47.25	93.10%	93.10%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	90.55%	93.09%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	93.10%	93.10%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	40.05%	91.83%	93.09%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	93.10%	93.10%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
FINECOBANK	Banques et autres institutions financières	4.98%	ITA
DASSAULT SYST.	Internet et services d'Internet	4.89%	FRA
KERRY GROUP -A-	Industrie agro-alimentaire	4.83%	IRL
CARL ZEISS MEDITEC AG	Industrie pharmaceutique	4.77%	DEU
BIOMERIEUX SA	Industrie pharmaceutique	4.73%	FRA
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrotechnique	4.61%	FRA
ASML HOLDING NV	Électronique et semi-conducteurs	4.10%	NLD
INDITEX SHARE FROM SPLIT	Distribution, commerce de détail	4.02%	ESP
BEIERSDORF AG	Industrie pharmaceutique	3.90%	DEU
SYMRISE AG	Chimie	3.66%	DEU
SANOFI	Industrie pharmaceutique	3.57%	FRA
DSM FIRMENICH	Banques et autres institutions financières	3.41%	CHE
SIEMENS HEALTHINEERS	Industrie pharmaceutique	3.30%	DEU
KINGSPAN GROUP	Matériaux de construction	3.25%	IRL
L'OREAL SA	Industrie pharmaceutique	3.17%	FRA

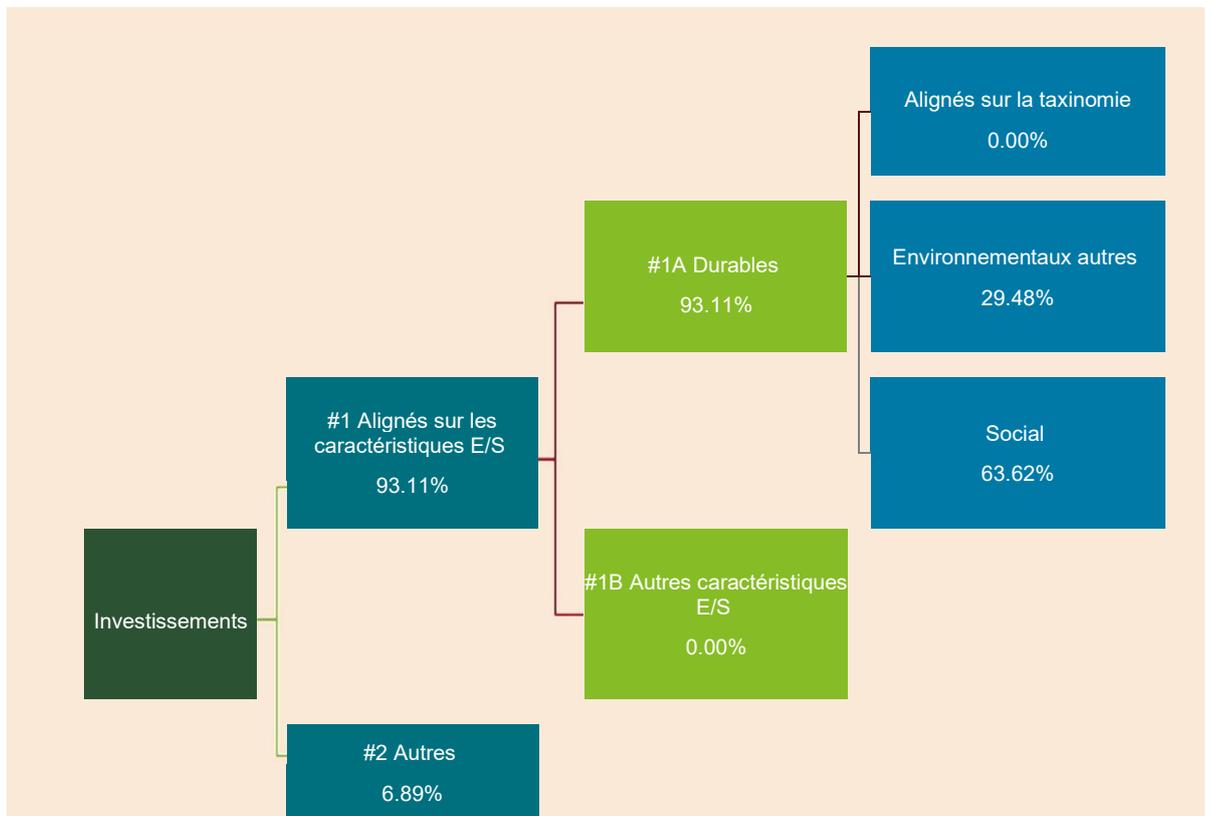
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	25.52%
Banques et autres institutions financières	21.64%
Internet et services d'Internet	9.53%
Électrotechnique	9.18%
Construction de machines et appareils	6.57%
Électronique et semi-conducteurs	5.67%
Chimie	5.61%
Industrie agro-alimentaire	5.34%
Distribution, commerce de détail	4.02%
Matériaux de construction	3.25%
Immobilier	1.74%
Biotechnologie	1.53%
Services divers	0.38%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

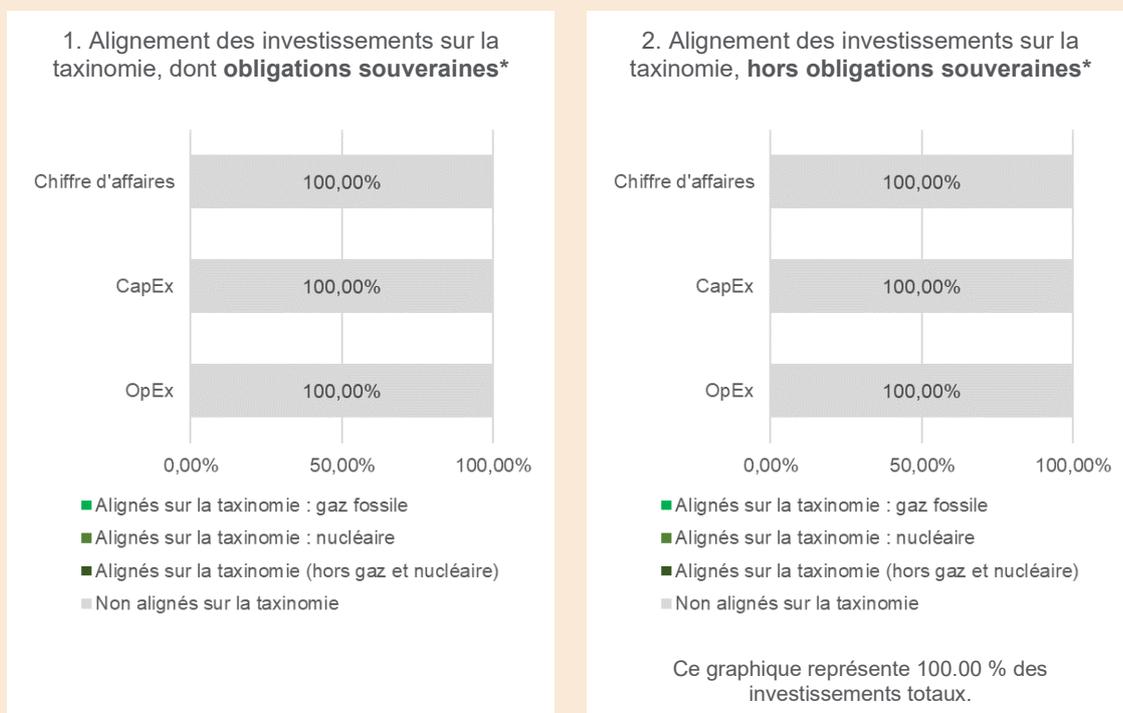


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

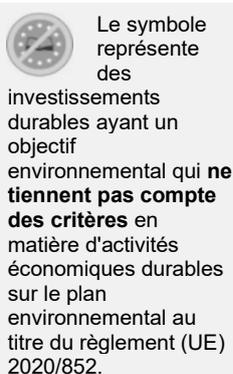
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 29,48 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 63,62 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 6,89 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 17,43 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 80,07 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 21,5 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, qui est supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 59,74, soit 12,23 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans un émetteur du secteur des produits chimiques de spécialité dont le profil ESG s'améliore.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 94.03% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	14.42	76.15	

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	17.07	77.43

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	94.03%	98.35%
#2 Autres	5.97%	1.65%
#1A Durables	94.03%	98.35%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.00%	0.00%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	29.86%	31.73%
Social	64.18%	66.62%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 51 réunions : pour 98,04 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis neuf, dont nous en avons soutenu 100 %.

Plus précisément, une proposition portait sur le climat (100 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (262 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé quatre résolutions au total, dont 75 % ont reçu notre soutien.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Six émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 44 émetteurs de produits financiers ciblés, 93,18 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 1 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 34 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 35 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## EXCLUSIONS

### PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 354 gCO<sub>2</sub>/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans notre évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2023 s'établissait à 354 gCO<sub>2</sub>/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

### PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les sociétés tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon, de la production d'électricité par des centrales au charbon et d'activités liées au charbon, comme l'exploration, la transformation, le transport et la distribution sont automatiquement exclues.

En outre, les sociétés dépassant un seuil de 5 % de revenus provenant de l'exploitation conventionnelle du pétrole et du gaz, notamment l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport, sont inéligibles à l'investissement. De même, les entités exposées à plus de 5 % à une exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz sont également exclues.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil de 5 % d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil de 5 % à l'exploitation conventionnel du pétrole et du gaz ou à l'exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz.

### PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	8,770.12	94.03%	94.03%
Émissions de GES de niveau 2	6,688.34	94.03%	94.03%
Émissions totales de GES	15,458.46	94.03%	94.03%
2 - Empreinte carbone	14.42	94.03%	94.03%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	41.54	94.03%	94.03%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.38%	92.14%	94.04%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	94.03%	94.03%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	40.61%	92.96%	94.06%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.03%	94.03%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
BIOMERIEUX SA	Industrie pharmaceutique	4.38%	FRA
HEXAGON - REG SHS -B-	Construction de machines et appareils	4.19%	SWE
DASSAULT SYST.	Internet et services d'Internet	4.14%	FRA
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	Industrie agro-alimentaire	4.08%	CHE
KERRY GROUP -A-	Industrie agro-alimentaire	4.00%	IRL
HALMA PLC	Électronique et semi-conducteurs	3.87%	GBR
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrotechnique	3.37%	FRA
FINECOBANK	Banques et autres institutions financières	3.24%	ITA
SPIRAX-SARCO ENGIN	Construction de machines et appareils	3.17%	GBR
TECAN GROUP NAM.AKT	Industrie pharmaceutique	3.09%	CHE
TOMRA SYSTEMS ASA	Construction de machines et appareils	2.93%	NOR
CARL ZEISS MEDITEC AG	Industrie pharmaceutique	2.91%	DEU
SYMRISE AG	Chimie	2.64%	DEU
DSM FIRMENICH	Banques et autres institutions financières	2.57%	CHE
ASML HOLDING NV	Électronique et semi-conducteurs	2.56%	NLD

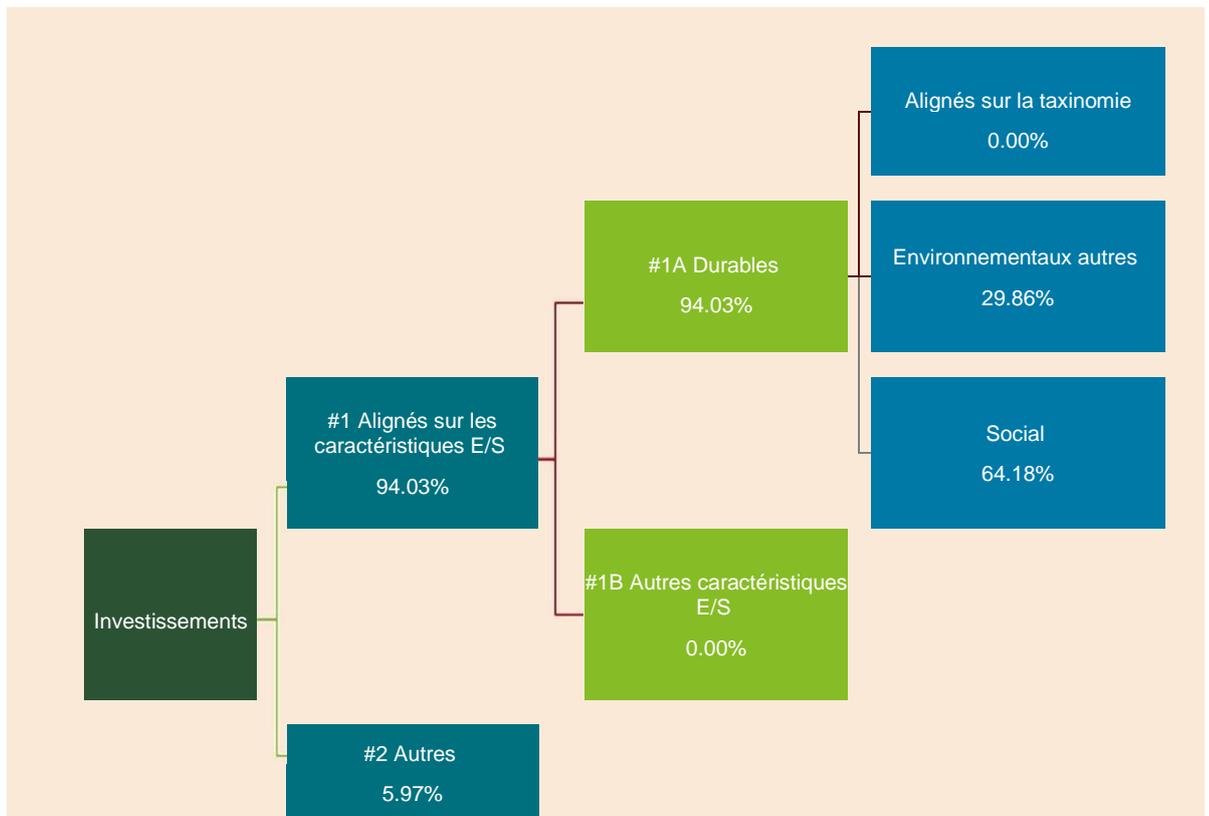
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	22.70%
Construction de machines et appareils	14.29%
Banques et autres institutions financières	14.00%
Industrie agro-alimentaire	8.55%
Internet et services d'Internet	7.33%
Électronique et semi-conducteurs	7.19%
Chimie	6.15%
Électrotechnique	4.86%
Biotechnologie	2.83%
Biens de consommation divers	2.73%
Matériaux de construction	2.03%
Distribution, commerce de détail	1.94%
Assurance	1.71%
Pierres et métaux précieux	1.33%
Services divers	1.08%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

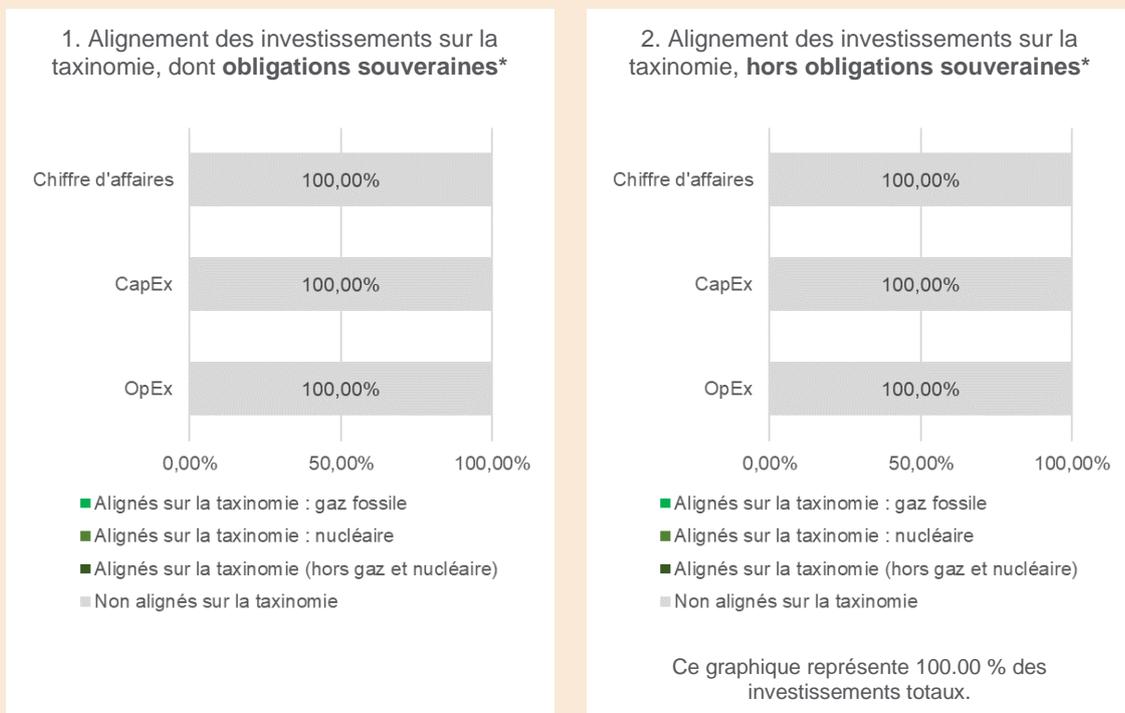


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 29,86 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 64,18 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 5,97 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 14,42 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 81,06 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 15,53 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

Identifiant d'entité juridique :  
 5493003ZDQ4QU4NNSK42

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 95.34% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises.
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- obtenant une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de

durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	20.67	76.15	
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	59.31	53.67	

### ● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	27.07	77.43
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	59.98	53.65

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95.55%	95.05%
#2 Autres	4.45%	4.42%
#1A Durables	95.34%	92.08%
#1B Autres caractéristiques E/S	0.21%	2.97%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	30.76%	30.58%
Social	64.58%	61.49%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et de ses scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 57 réunions : pour 98,25 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis 15, dont nous en avons soutenu 100 %.

Plus précisément, une proposition portait sur le climat (100 % de soutien).

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (329 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé quatre résolutions au total, dont 75 % ont reçu notre soutien.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Huit émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 56 émetteurs de produits financiers ciblés, 96,43 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 4 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces

engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 37 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 41 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## EXCLUSIONS

### PAI3

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 354 gCO<sub>2</sub>/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans notre évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2023 s'établissait à 354 gCO<sub>2</sub>/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

### PAI4

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les sociétés tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon, de la production d'électricité par des centrales au charbon et d'activités liées au charbon, comme l'exploration, la transformation, le transport et la distribution sont automatiquement exclues.

En outre, les sociétés dépassant un seuil de 5 % de revenus provenant de l'exploitation conventionnelle du pétrole et du gaz, notamment l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport, sont inéligibles à l'investissement. De même, les entités exposées à plus de 5 % à une exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz sont également exclues.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil de 5 % d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil de 5 % à l'exploitation conventionnel du pétrole et du gaz ou à l'exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz.

### PAI10

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### PAI 14

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	7,076.81	95.56%	95.56%
Émissions de GES de niveau 2	5,076.29	95.56%	95.56%
Émissions totales de GES	12,153.10	95.56%	95.56%
2 - Empreinte carbone	20.67	95.56%	95.56%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	68.50	95.56%	95.56%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.49%	93.88%	95.56%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	95.56%	95.56%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	40.17%	93.57%	95.56%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	95.56%	95.56%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Biens de consommation divers	3.34%	GBR
BEIERSDORF AG	Industrie pharmaceutique	3.34%	DEU
KERRY GROUP -A-	Industrie agro-alimentaire	3.21%	IRL
UNILEVER	Industrie agro-alimentaire	3.19%	GBR
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	Industrie agro-alimentaire	3.16%	CHE
BUREAU VERITAS SA	Services divers	3.11%	FRA
BIOMERIEUX SA	Industrie pharmaceutique	3.09%	FRA
KBC GROUPE SA	Banques et autres institutions financières	2.88%	BEL
DASSAULT SYST.	Internet et services d'Internet	2.75%	FRA
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrotechnique	2.71%	FRA
AIR LIQUIDE SA	Chimie	2.65%	FRA
TECAN GROUP NAM.AKT	Industrie pharmaceutique	2.62%	CHE
SANOFI	Industrie pharmaceutique	2.60%	FRA
SIEMENS HEALTHINEERS	Industrie pharmaceutique	2.48%	DEU
ROCHE HOLDING LTD	Industrie pharmaceutique	2.20%	CHE

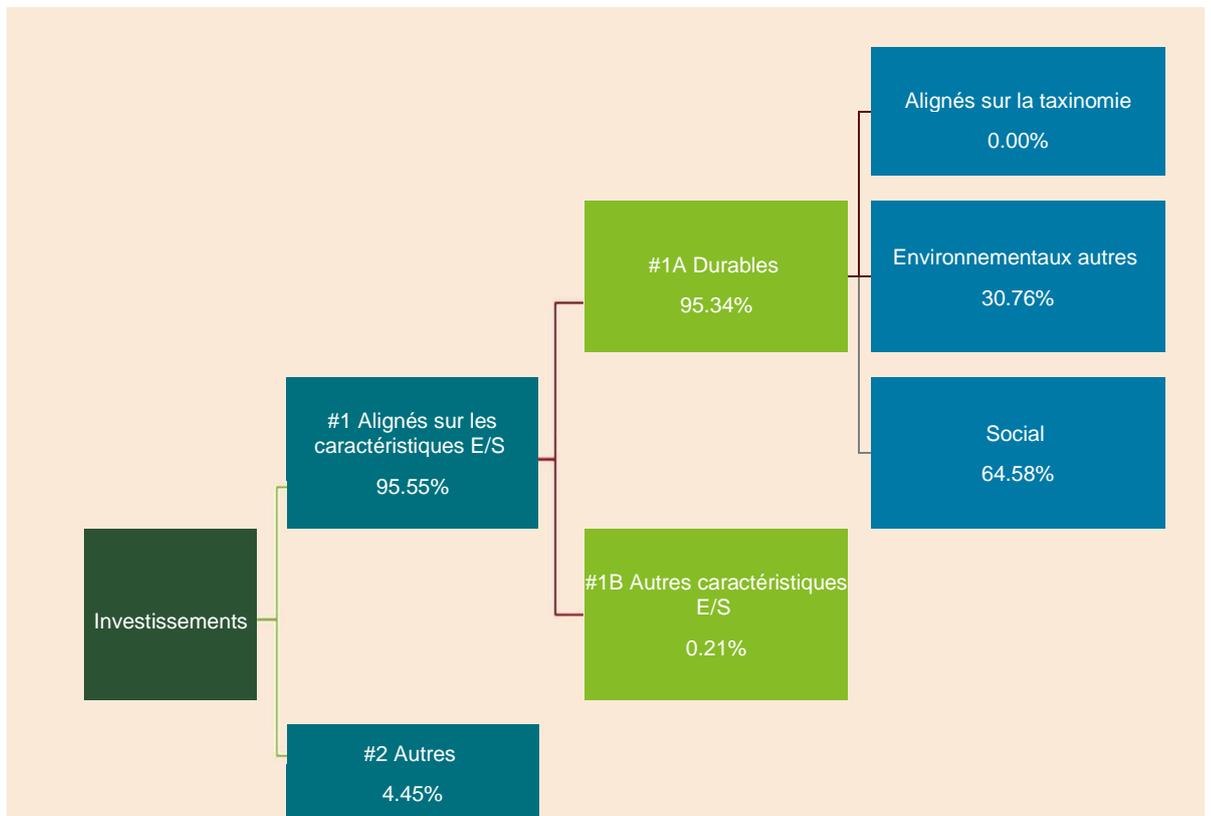
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	24.13%
Banques et autres institutions financières	15.66%
Industrie agro-alimentaire	9.57%
Chimie	9.31%
Assurance	5.96%
Internet et services d'Internet	5.40%
Services divers	4.73%
Immobilier	4.11%
Biens de consommation divers	3.34%
Électrotechnique	3.10%
Construction de machines et appareils	2.86%
Biotechnologie	2.56%
Restauration, industrie hôtelière	2.07%
Électronique et semi-conducteurs	1.87%
Distribution, commerce de détail	1.70%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

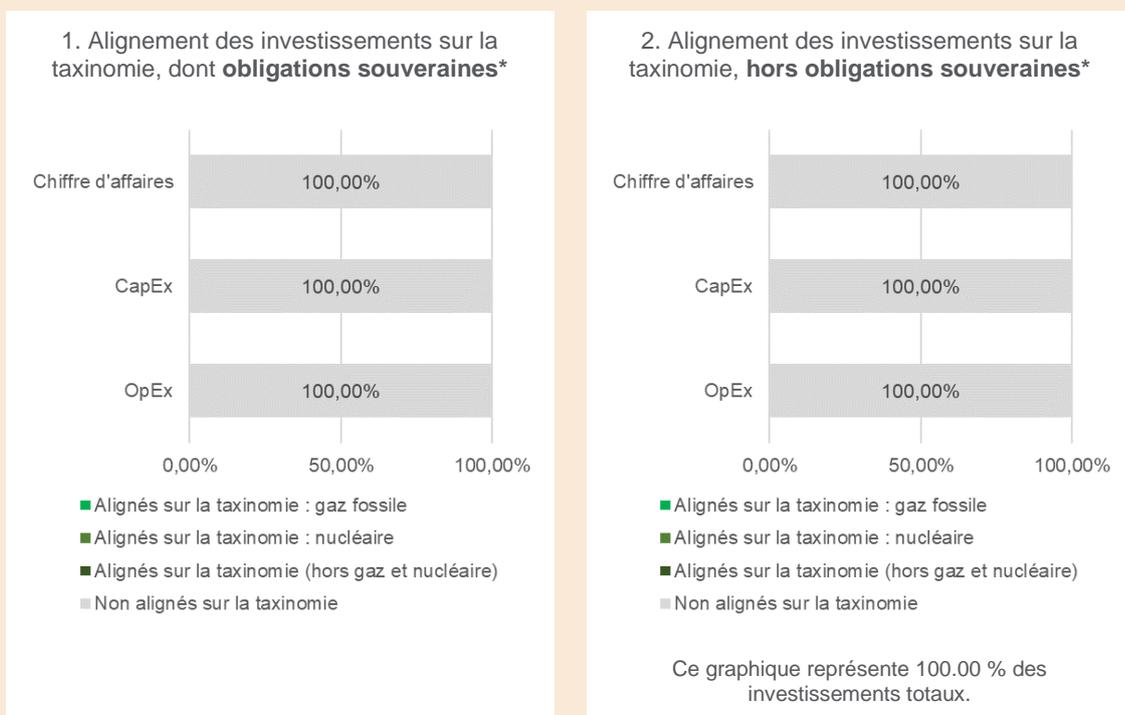


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

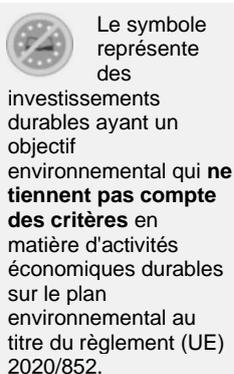
● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 30,76 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 64,58 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 4,45 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 20,67 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 72,86 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 23,65 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.

Le produit financier vise à obtenir un score ESG, calculé au moyen de la méthodologie ESG exclusive de Candriam, qui est supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 59,31, soit 10,51 % de plus que celui de son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans un émetteur du secteur des produits chimiques de spécialité dont le profil ESG s'améliore.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif social** : \_\_\_%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 72.87% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	20.20	47.39	

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	30.40	51.74

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	93.79%	92.88%
#2 Autres	6.21%	7.12%
#1A Durables	72.87%	71.53%
#1B Autres caractéristiques E/S	20.92%	21.35%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	24.24%	23.77%
Social	48.63%	47.76%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 66 réunions : pour 95,45 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis quatre, dont nous en avons soutenu 100 %.

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (640 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 154 résolutions au total, dont 77,27 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, 48 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous en avons accueilli 93,75 % favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Quatre émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 67 émetteurs de produits financiers ciblés, 97,01 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 11 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y

rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 55 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 57 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	20.20	93.59%	93.79%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	86.48	93.59%	93.79%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	93.79%	93.79%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	93.79%	93.79%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Internet et services d'Internet	6.30%	USA
APPLE INC	Articles de bureaux et ordinateurs	5.97%	USA
ALPHABET INC -A-	Internet et services d'Internet	3.75%	USA
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	2.44%	USA
VISA INC -A-	Internet et services d'Internet	2.05%	USA
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	Industrie agro-alimentaire	1.95%	CHE
WASTE MANAGEMENT	Services environnementaux et recyclage	1.82%	USA
CONSOLIDATED EDISON INC	Énergie et eau	1.78%	USA
JOHNSON & JOHNSON	Industrie pharmaceutique	1.78%	USA
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Services divers	1.77%	FRA
JPMORGAN CHASE CO	Banques et autres institutions financières	1.73%	USA
MASTERCARD INC -A-	Banques et autres institutions financières	1.69%	USA
ABBOTT LABORATORIES	Industrie pharmaceutique	1.56%	USA
MERCK & CO INC	Industrie pharmaceutique	1.54%	USA
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	Articles de bureaux et ordinateurs	1.53%	USA

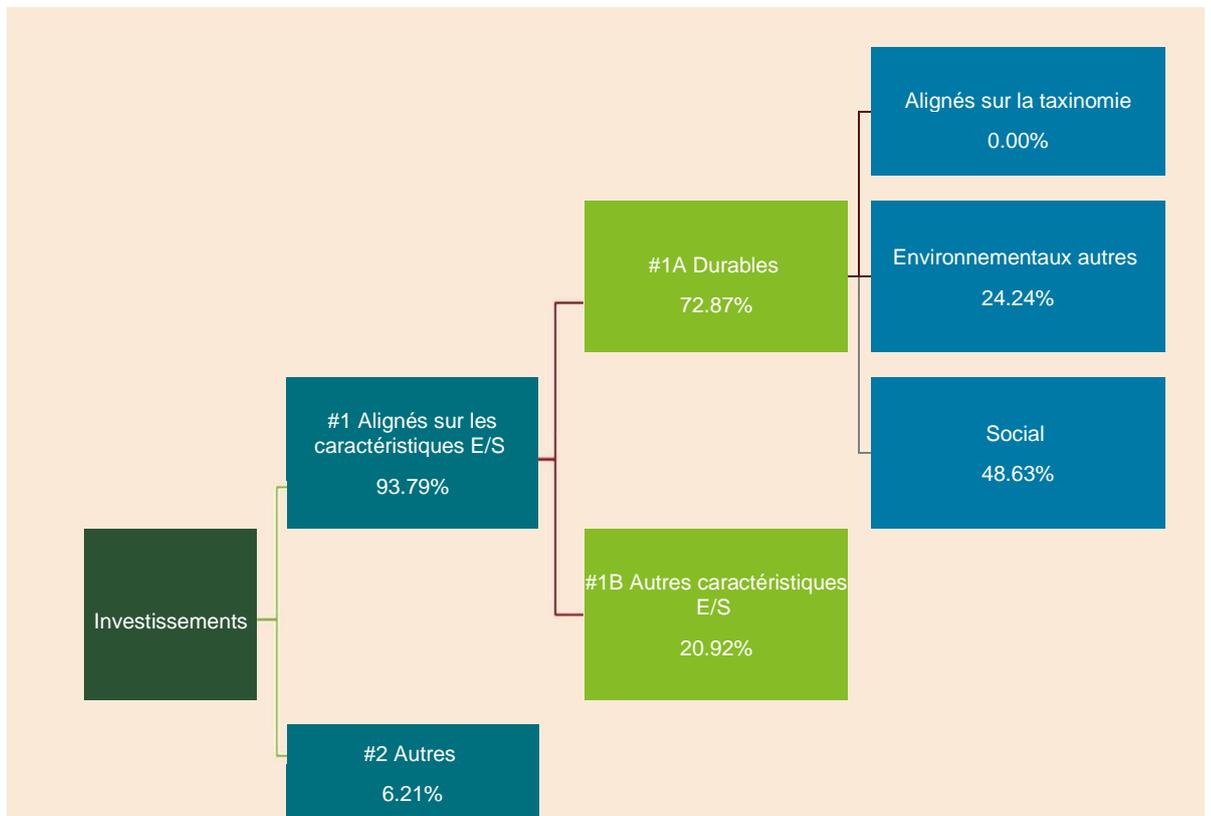
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Banques et autres institutions financières	17.04%
Internet et services d'Internet	13.49%
Industrie pharmaceutique	9.31%
Articles de bureaux et ordinateurs	8.05%
Électronique et semi-conducteurs	7.12%
Industrie agro-alimentaire	5.88%
Construction de machines et appareils	4.73%
Distribution, commerce de détail	3.57%
Assurance	3.38%
Art graphique, maison d'édition	3.23%
Énergie et eau	3.21%
Restauration, industrie hôtelière	2.69%
Soins de santé	2.44%
Services divers	2.10%
Tabac et boissons alcoolisées	1.91%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

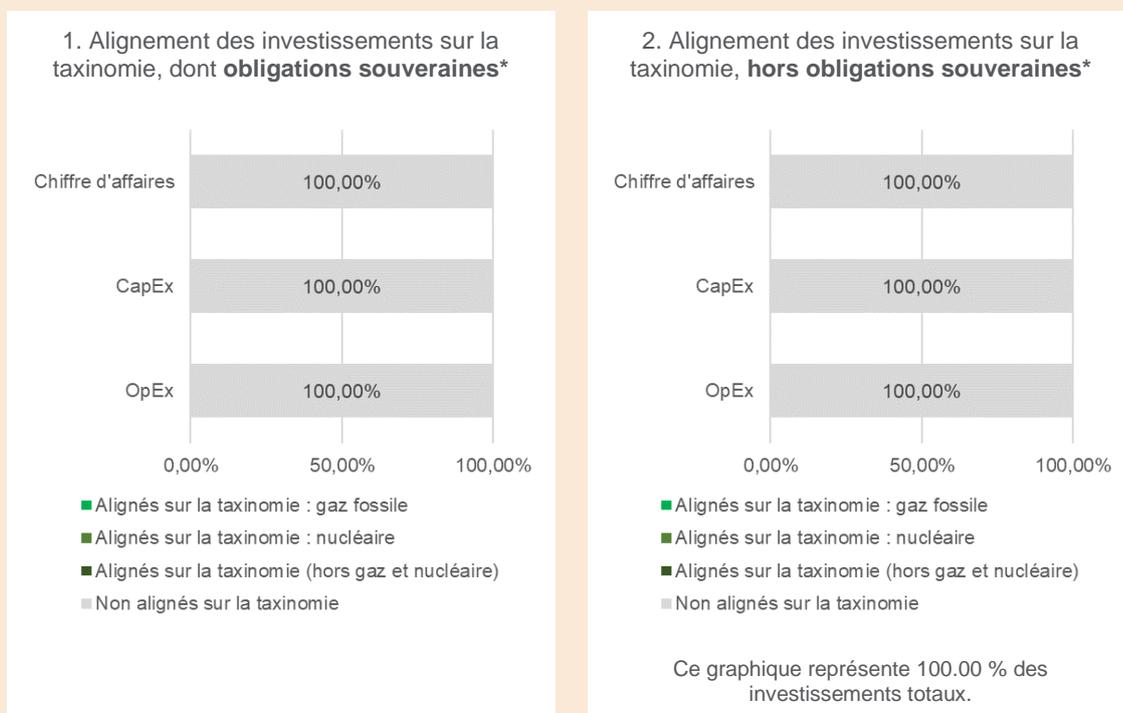


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 24,24 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 48,63 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 6,21 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 20,2 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 57,38 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 33,55 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone. Plus précisément, le produit financier a investi dans deux émetteurs des secteurs des services publics multiples et des équipements et services pétroliers et gaziers dont l'empreinte carbone diminue.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 86.42% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 33 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	56.84	51.59	

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Score ESG - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	55.08	51.03

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96.99%	97.28%
#2 Autres	3.01%	2.72%
#1A Durables	86.42%	86.89%
#1B Autres caractéristiques E/S	10.57%	10.40%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	3.63%	3.86%
Social	82.79%	83.03%

## Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 33 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 110 réunions : pour 91,82 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis trois, dont nous en avons soutenu 100 %.

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (701 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 67 résolutions au total, dont 71,64 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, sept résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous en avons accueilli 85,71 % favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 76 émetteurs de produits financiers ciblés, 78,95 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur

l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 65 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 39 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	20.76	97.13%	97.80%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	97.80%	97.80%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	97.80%	97.80%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
UNITEDHEALTH GROUP INC	Soins de santé	7.00%	USA
ELI LILLY & CO	Biotechnologie	4.40%	USA
MERCK & CO INC	Industrie pharmaceutique	3.83%	USA
JOHNSON & JOHNSON	Industrie pharmaceutique	3.59%	USA
THERMO FISHER SCIENT SHS	Électronique et semi-conducteurs	3.49%	USA
MEDTRONIC HLD	Industrie pharmaceutique	3.40%	IRL
ROCHE HOLDING LTD	Industrie pharmaceutique	3.21%	CHE
DANAHER CORP	Construction de machines et appareils	3.01%	USA
BECTON DICKINSON	Industrie pharmaceutique	2.57%	USA
ABBVIE INC	Industrie pharmaceutique	2.28%	USA
BOSTON SCIENTIF CORP	Industrie pharmaceutique	2.22%	USA
ASTRAZENECA PLC	Industrie pharmaceutique	2.20%	GBR
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	Industrie pharmaceutique	2.09%	CHE
NOVO NORDISK - BEARER AND/OR - REG SHS	Industrie pharmaceutique	2.00%	DNK
SANOFI	Industrie pharmaceutique	1.95%	FRA

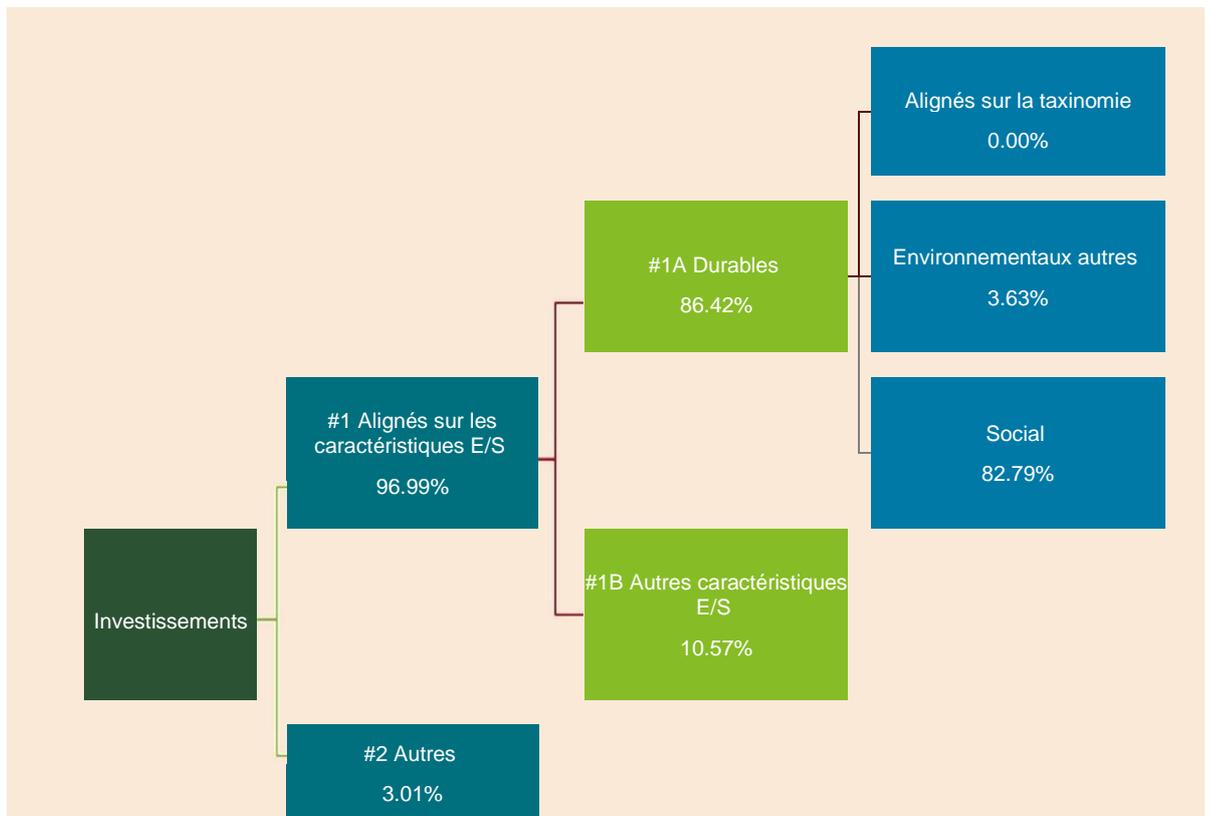
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	62.60%
Soins de santé	12.75%
Biotechnologie	10.46%
Électronique et semi-conducteurs	4.17%
Banques et autres institutions financières	3.12%
Construction de machines et appareils	3.01%
Photographie et optique	1.44%
Services divers	0.91%
Internet et services d'Internet	0.79%
Chimie	0.74%
Institutions non classifiables	0.00%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :  
 - du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;  
 - des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;  
 - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

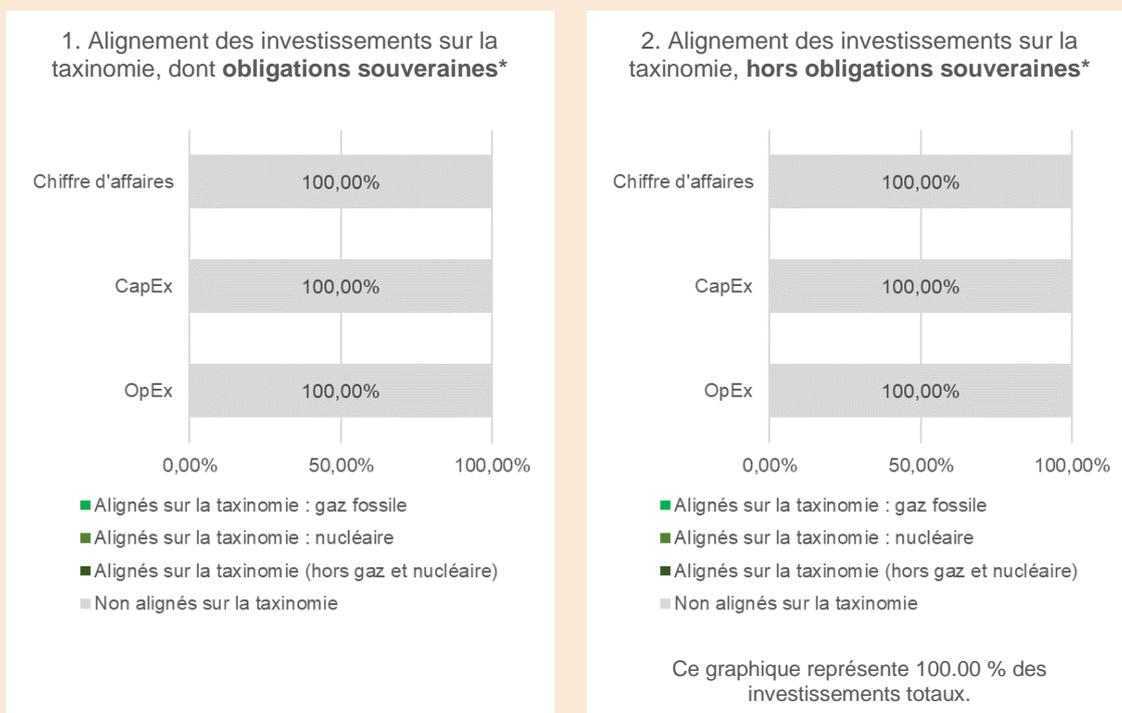


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 3,63 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 82,79 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 3,01 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre un score ESG, calculé selon la méthodologie ESG exclusive de Candriam, supérieur à celui de son indice de référence.

Au cours de la période, le produit financier a affiché un score ESG de 56,84, soit 10,18 % de plus que celui de son indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, le score ESG global du produit financier a augmenté de 3,19 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs au profil ESG plus solide. Le produit financier a investi dans trois émetteurs des secteurs de la pharmaceutique et des technologies des soins de santé dont le profil ESG s'améliore.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 79.59% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	8.14	60.19	

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	8.15	64.55

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	93.83%	91.81%
#2 Autres	6.17%	8.19%
#1A Durables	79.59%	81.29%
#1B Autres caractéristiques E/S	14.23%	10.52%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	21.76%	21.68%
Social	57.84%	59.60%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 51 réunions : pour 90,2 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

En outre, pour chaque question lié à l'élection des administrateurs (351 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 53 résolutions au total, dont 64,15 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, 16 résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous en avons accueilli 87,5 % favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Un émetteur présent dans le produit financier fait partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 47 émetteurs de produits financiers ciblés, 87,23 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives ont ciblé 1 émetteurs présents dans le produit financier. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 29 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 25 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	8.14	94.61%	94.61%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	94.61%	94.61%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.61%	94.61%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Électronique et semi-conducteurs	2.88%	USA
GENERAL ELECTRI	Électrotechnique	2.84%	USA
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	Électrotechnique	2.84%	DEU
MICROSOFT CORP	Internet et services d'Internet	2.83%	USA
ADOBE INC	Internet et services d'Internet	2.82%	USA
NVIDIA CORP	Électronique et semi-conducteurs	2.82%	USA
QUALCOMM INC	Télécommunication	2.82%	USA
ALPHABET INC -A-	Internet et services d'Internet	2.81%	USA
APPLE INC	Articles de bureaux et ordinateurs	2.81%	USA
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	Électronique et semi-conducteurs	2.81%	USA
IBM CORP	Articles de bureaux et ordinateurs	2.80%	USA
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	Articles de bureaux et ordinateurs	2.80%	USA
WALT DISNEY CO	Art graphique, maison d'édition	2.80%	USA
SONY CORP	Électronique et semi-conducteurs	2.78%	JPN
INTUITIVE SURGICAL	Industrie pharmaceutique	2.56%	USA

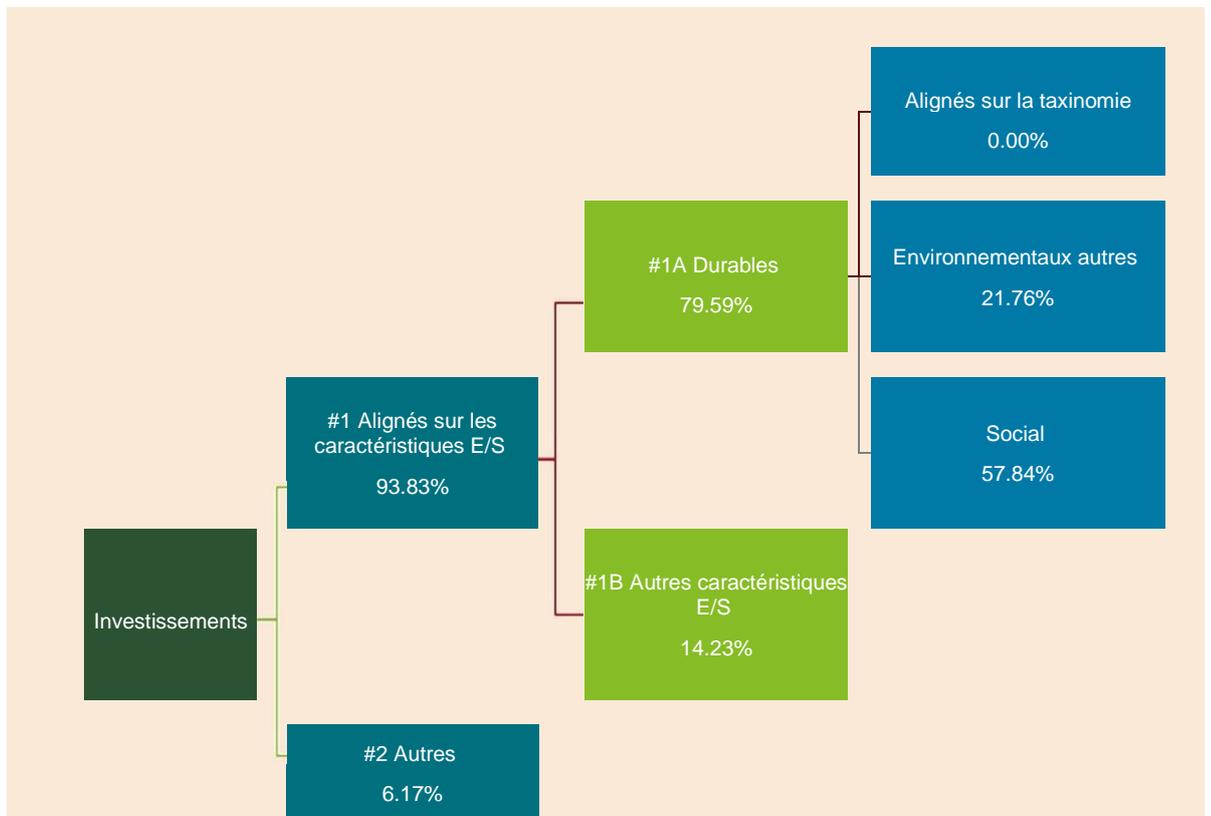
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	43.12%
Électronique et semi-conducteurs	16.19%
Articles de bureaux et ordinateurs	9.64%
Électrotechnique	8.18%
Banques et autres institutions financières	5.37%
Télécommunication	2.82%
Art graphique, maison d'édition	2.80%
Industrie pharmaceutique	2.56%
Immobilier	1.95%
Construction de machines et appareils	1.67%
Institutions non classifiables	1.64%
Restauration, industrie hôtelière	1.64%
Services divers	1.64%
Soins de santé	0.78%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

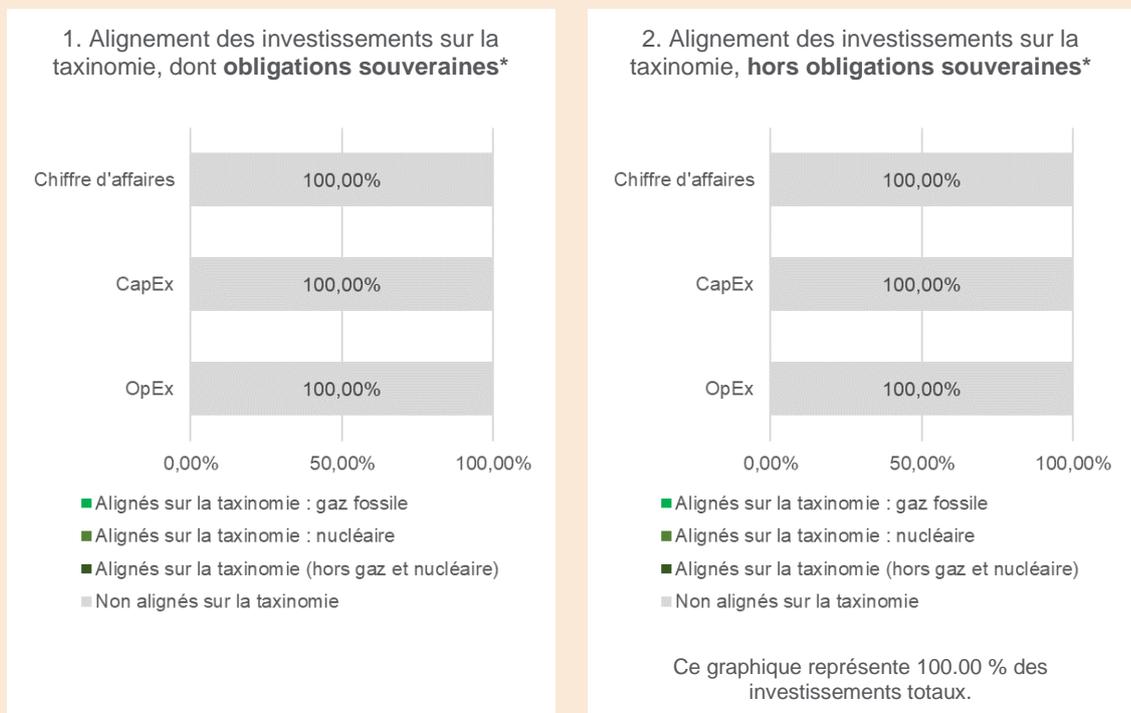


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile
- Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 21,76 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 57,84 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 6,17 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 8,14 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 86,47 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier est restée stable.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.

## Objectif d'investissement durable

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input checked="" type="checkbox"/> OUI	●○ <input type="checkbox"/> NON
<p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : 0.00%</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <p><input checked="" type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : 95.60%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> <li><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b></li> </ul>



### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

La réalisation des objectifs durable a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité suivants :

- Dépenses en recherche et développement : dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise supérieures à l'indice de référence.
- Niveau de formation des équipes dirigeantes : pourcentage de cadres dirigeants titulaires d'un doctorat supérieur à l'indice de référence.

En outre, les indicateurs suivants ont fait l'objet d'un suivi :

- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui sont en violation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou le Pacte mondial des Nations Unies.
- s'assurer qu'il n'y a pas d'investissements dans des entreprises qui figurent sur la liste d'exclusion ISR de niveau 3 de Candriam en raison de l'application de la Politique d'exclusion de Candriam.
- Nombre des participations pour lesquelles Candriam a voté.
- s'assurer qu'au moins 10 % du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement ou du carnet de commandes des entreprises éligibles sont affectés à des activités liées à l'oncologie et/ou à la lutte contre le cancer.

### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment a été géré conformément à ses indicateurs de durabilité, tels que définis ci-dessous.

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 75 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

L'indice de référence du Compartiment n'a pas été désigné aux fins d'atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

L'indice de référence du Compartiment ne peut être considéré comme un indice de référence « transition climatique » de l'Union européenne (UE) ni comme un indice de référence « Accord de Paris » au sens du titre III, chapitre 3a, du règlement (UE) 2016/1011.

Toutefois, le Compartiment a pour objectif d'avoir une empreinte carbone inférieure à un seuil absolu déterminé.

Indicateurs de durabilité	Portfeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	23.56%	3.81%	
Dépense en Recherche & Développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2.86%	0.94%	

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portfeuille	Indice de référence
Cadres dirigeants ayant un doctorat - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	23.73%	3.94%
Dépense en Recherche & Développement - Entreprise - Supérieur à l'indice de référence	2022	3.11%	1.19%

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Durables	95.60%	93.55%
#2 Non durables	4.40%	6.42%
Environnementaux	0.00%	0.00%
Sociaux	95.60%	93.55%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Autres	0.00%	0.00%

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Candriam s'est assuré que ses investissements durables ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les émetteurs souverains et les entreprises émettrices. Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences claires et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

## **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

## **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements du Compartiment ont fait l'objet d'une analyse de controverse basée sur des normes qui tenaient compte du respect des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption, telles que définies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.



## **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### **ENGAGEMENT**

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [\[https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities\]](https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities).

### **VOTE**

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 67 réunions : pour 97,01 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis deux, dont nous en avons soutenu 100 %.

En outre, pour chaque question liée à l'élection des administrateurs (344 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 31 résolutions au total, dont 58,06 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, trois résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous en avons accueilli 66,67 % favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

#### **DIALOGUE** avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle de transition de risque exclusif), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 56 émetteurs de produits financiers ciblés, 51,79 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 27 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI 10 PAI 11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 22 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI 12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI 13 (Diversité des sexes au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

#### **EXCLUSIONS**

##### **PAI3**

En sus des sociétés se livrant des à des activités liées au charbon thermique, au pétrole et au gaz (PAI4), les producteurs d'électricité dont l'intensité carbone dépasse 354 gCO<sub>2</sub>/kWh (PAI3) sont considérées comme trop risquées pour être incluses dans des investissements durables, même si elles n'ont pas une image controversée dans le monde. Vu que les émissions varient en fonction des sources de production d'électricité, il est important d'évaluer l'empreinte carbone par kilowattheure (kWh) pour déterminer dans quelle mesure les sociétés s'alignent sur la trajectoire des 2 °C.

C'est la raison pour laquelle Candriam inclut l'intensité carbone des producteurs d'énergies dans notre évaluation de la durabilité. Si les données sur l'intensité carbone ne sont pas disponibles, les analystes ESG de Candriam utilisent d'autres indicateurs pour évaluer l'alignement avec l'Accord de Paris, comme les progrès réalisés vers la transition énergétique au regard des objectifs fixés par l'Accord de Paris ou l'intégration d'un scénario de réchauffement mondial à 1,5 °C, en tenant

compte des plans d'investissement et la crédibilité des objectifs de neutralité carbone. Ces indicateurs sont prospectifs et évoluent au fil du temps pour refléter les progrès accomplis par les sociétés dans leur transition.

Le seuil d'intensité carbone (PAI3) fixé pour le produit en 2023 s'établissait à 354 gCO<sub>2</sub>/kWh. Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé ce seuil, outre ceux déjà exclus.

#### **PAI4**

L'exposition aux combustibles fossiles (PAI4) est soumise à des exclusions strictes dans l'ensemble des fonds durables de Candriam. Le charbon thermique, reconnu pour son effet nuisible et ses graves répercussions financières et sur la durabilité, présente des risques systémiques et de réputation que les avantages financiers ne peuvent compenser.

Les sociétés tirant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon, de la production d'électricité par des centrales au charbon et d'activités liées au charbon, comme l'exploration, la transformation, le transport et la distribution sont automatiquement exclues.

En outre, les sociétés dépassant un seuil de 5 % de revenus provenant de l'exploitation conventionnelle du pétrole et du gaz, notamment l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport, sont inéligibles à l'investissement. De même, les entités exposées à plus de 5 % à une exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz sont également exclues.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur n'est devenu inéligible au produit financier pour avoir dépassé le seuil de 5 % d'exposition aux activités liées au charbon thermique, outre les entités déjà exclues.

En outre, aucun autre émetteur n'a perdu son éligibilité pour avoir dépassé le seuil de 5 % à l'exploitation conventionnel du pétrole et du gaz ou à l'exploitation non conventionnelle du pétrole et du gaz.

#### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une société respecte ou non les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion ISR « de niveau 3 » de Candriam, les sociétés ayant commis des violations graves ou très graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

#### **PAI 14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de leur participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
Émissions de GES de niveau 1	3,344.84	92.78%	96.18%
Émissions de GES de niveau 2	3,023.83	92.78%	96.18%
Émissions totales de GES	6,368.67	92.78%	96.18%
2 - Empreinte carbone	3.88	92.78%	96.18%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	25.65	92.78%	96.18%
4 - Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.00%	94.22%	96.18%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	96.15%	96.18%
13 - Mixité au sein des organes de gouvernance	33.51%	92.71%	96.18%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	96.15%	96.18%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
MERCK & CO INC	Industrie pharmaceutique	9.13%	USA
ASTRAZENECA PLC	Industrie pharmaceutique	7.83%	GBR
ROCHE HOLDING LTD	Industrie pharmaceutique	6.72%	CHE
REGENERON PHARMACEUTICALS INC	Biotechnologie	5.88%	USA
SIEMENS HEALTHINEERS	Industrie pharmaceutique	4.75%	DEU
HOLOGIC INC	Industrie pharmaceutique	4.55%	USA
THERMO FISHER SCIENT SHS	Électronique et semi-conducteurs	4.47%	USA
DANAHER CORP	Construction de machines et appareils	3.84%	USA
DAIICHI SANKYO CO LTD	Industrie pharmaceutique	3.19%	JPN
MERCK KGAA	Industrie pharmaceutique	3.16%	DEU
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	Industrie pharmaceutique	2.96%	CHE
SEAGEN INC	Biotechnologie	2.79%	USA
AMGEN INC	Industrie pharmaceutique	2.63%	USA
GENMAB AS	Biotechnologie	2.39%	DNK
IQVIA HOLDINGS INC	Industrie pharmaceutique	2.37%	USA

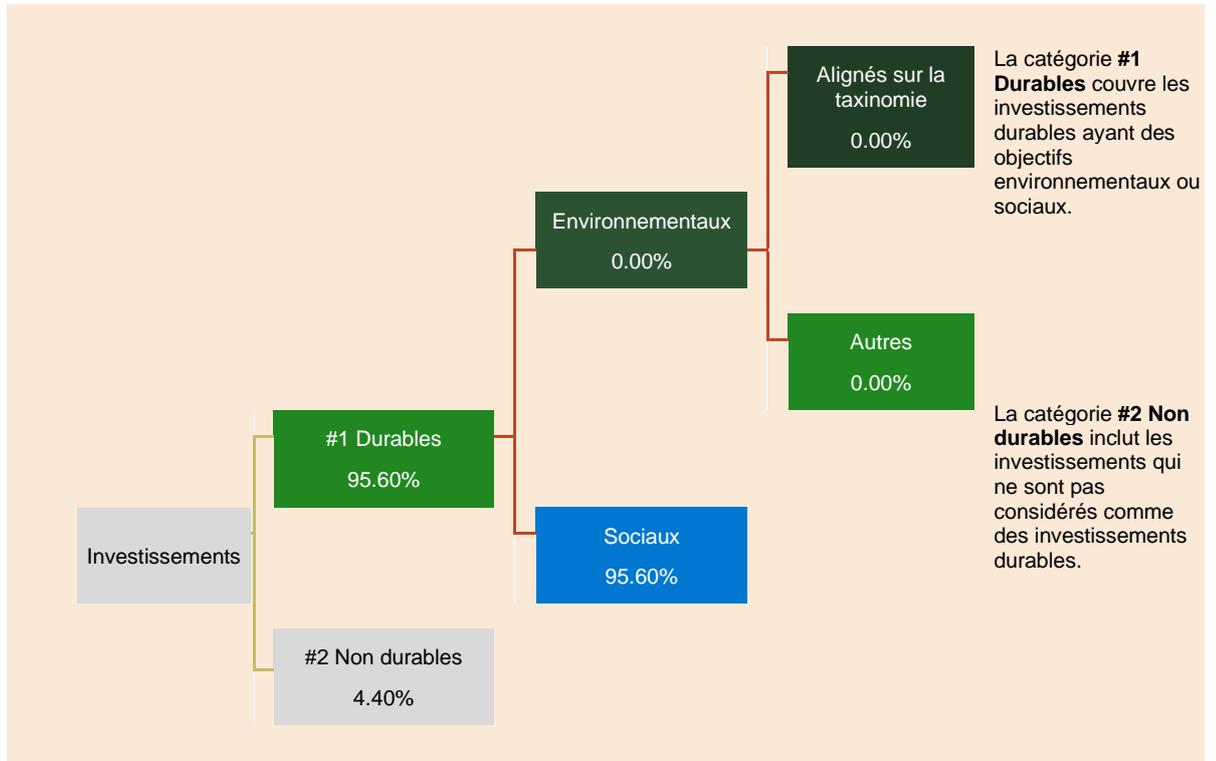
Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Industrie pharmaceutique	56.21%
Biotechnologie	26.23%
Banques et autres institutions financières	4.59%
Électronique et semi-conducteurs	4.54%
Construction de machines et appareils	3.85%
Photographie et optique	2.12%
Chimie	1.15%
Services divers	0.79%
Soins de santé	0.51%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

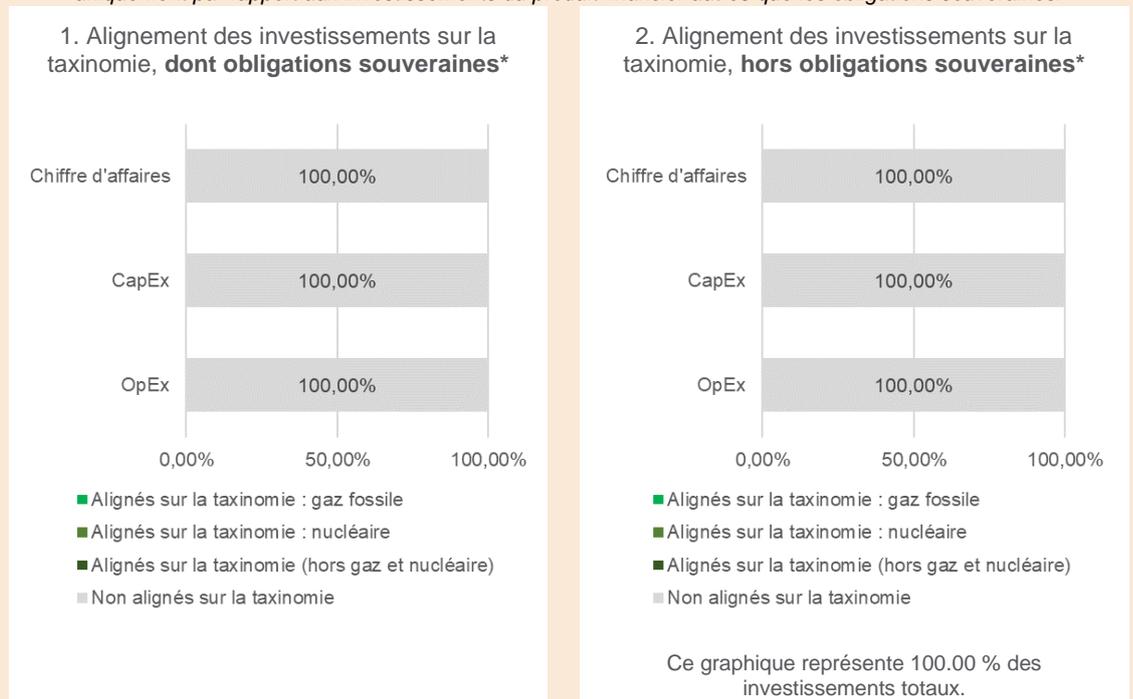
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Transitions des activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup>Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tient pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 0 % d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 95,60 %

 **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements relevant de la catégorie « Non durables » sont présents dans le Produit Financier à hauteur de 4,4 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats et/ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment.
- des investissements d'émetteurs considérés comme des investissements durables au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement durable de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période.
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.

Ces investissements n'affectent pas la réalisation des objectifs d'investissement durable du Compartiment, car ils représentent une part mineure de ses actifs.

 **Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à surperformer l'indice de référence sur le plan du niveau de formation des équipes dirigeantes, mesuré sous forme de pourcentage des cadres dirigeants titulaires d'un doctorat.

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi 23,56 % de son actif net dans des émetteurs où au moins un cadre dirigeant est titulaire d'un doctorat, soit 518,37 % de plus que son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en allouant une plus grande part de ses investissements à des émetteurs où au moins un cadre dirigeant est titulaire d'un doctorat, par rapport à son indice de référence.

Le produit financier vise à surperformer l'indice de référence sur le plan du montant des dépenses en recherche et développement par rapport à la capitalisation boursière de l'entreprise.

Au cours de la période, le produit financier a affiché une part de 2,86 % d'émetteurs allouant un budget à la recherche et développement, soit 204,26 % de plus que son indice de référence.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant de façon sélective les émetteurs consacrant un montant de dépenses plus élevé à la recherche et développement, par rapport à son indice de référence.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Aucun indice spécifique n'est désigné comme indice de référence durable pour atteindre les objectifs d'investissement durable.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Identifiant d'entité juridique :  
549300SSUD38HW3VW184

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**OUI**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_%

**NON**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 88.58% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été obtenues en :

- évitant l'exposition aux entreprises qui présentent des risques structurels qui sont à la fois importants et graves et qui sont le plus fortement en violation des principes normatifs en tenant compte des pratiques dans les questions environnementales et sociales ainsi que du respect de normes telles que le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises ;
- évitant l'exposition aux entreprises qui sont fortement exposées à des activités controversées, telles que l'extraction, le transport ou la distribution de charbon thermique, la fabrication ou la vente au détail de tabac, et la production ou vente d'armes controversées (mines antipersonnelles, bombes à sous-munitions, armes chimiques, biologiques, au phosphore blanc ou à l'uranium appauvri).
- intégrant la méthodologie de recherche ESG de Candriam dans le processus d'investissement et en investissant une partie de ses actifs dans des investissements durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Pour la sélection des investissements durables, le gestionnaire de portefeuille a tenu compte des évaluations ESG des émetteurs, produites par l'équipe d'analystes ESG de Candriam.

Pour les entreprises, ces évaluations sont basées sur l'analyse des interactions de l'entreprise avec ses principales parties prenantes et sur l'analyse de ses activités commerciales et de leur incidence, positive ou négative, sur les principaux défis de durabilité tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources. Par ailleurs, l'analyse ESG de Candriam

comprend des filtres d'exclusion basés sur la conformité aux normes internationales et la participation à des activités controversées.

La recherche et l'analyse ESG de Candriam pour les investissements durables évalue également la conformité des investissements avec le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à un objectif d'investissement durable et avec de bonnes pratiques de gouvernance.

Cette intégration de la méthodologie de recherche ESG de Candriam a permis au Fonds de respecter la part minimale d'investissements durables définie dans le prospectus (au moins 20 %). La part d'investissements durables dans le Fonds était donc supérieure à ce seuil minimum, comme le précise la section « Quelle était la part d'investissements liés à la durabilité ? »

Indicateurs de durabilité	Portefeuille	Indice de référence	Nouvel indicateur au cours de la période de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	7.33	47.39	

### ● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Le compartiment a également été géré conformément à ses indicateurs de durabilité.

Indicateurs de durabilité	Année	Portefeuille	Indice de référence
Empreinte carbone - Entreprise - Scope 1 et 2 - Inférieur à l'indice de référence	2022	7.43	51.74

L'Allocation des actifs du fonds a évolué au cours des années précédentes.

Catégorie d'investissements	Proportion d'investissements	Proportion d'investissements
	2023	2022
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	94.51%	95.18%
#2 Autres	5.49%	4.82%
#1A Durables	88.58%	88.33%
#1B Autres caractéristiques E/S	5.93%	6.85%
Alignés sur la taxinomie	0.00%	0.00%
Environnementaux autres	26.01%	23.57%
Social	62.57%	64.76%

## ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Les investissements durables que le Compartiment a tenté de réaliser pour une partie du portefeuille devaient contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le biais d'exclusions ainsi que de l'utilisation d'indicateurs climatiques dans l'analyse des entreprises, et avoir une incidence positive sur l'environnement et dans les domaines sociaux à long terme.

La part d'investissements durables était supérieure au minimum défini dans le prospectus (au moins 20 %). Cela a permis au Compartiment de dépasser les objectifs initialement fixés.

Toutefois, le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car un petit nombre d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

## ● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Candriam s'est assuré que ces investissements ne causaient de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux en raison de ses recherches et analyses ESG sur les entreprises émettrices.

Sur la base de ses propres notes et scores ESG, la méthodologie ESG de Candriam définit des exigences et des seuils minimaux pour identifier les émetteurs qui sont considérés comme d'« investissement durable » et qui, en particulier, ne causent de préjudice important à aucun des objectifs d'investissement durable environnementaux et/ou sociaux.

Le principe consistant « à ne pas causer de préjudice important », en particulier, a été évalué pour les entreprises à travers :

- la prise en compte des « principales incidences négatives » ;
- l'alignement sur les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations Unies pour assurer le respect des garanties environnementales et sociales minimales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la section ci-dessous sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

### **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La prise en compte des « principales incidences négatives » est essentielle à l'approche de Candriam en matière d'investissement durable. Les principales incidences négatives ont été prises en compte tout au long du processus de recherche et d'analyse ESG par divers moyens :

1. Notation ESG des entreprises : la méthodologie de recherche et de sélection ESG prend en compte et évalue les principales incidences négatives sur la durabilité sous deux angles distincts mais étroitement liés :

- les activités commerciales des émetteurs de l'entreprise et la façon dont elles influent, positivement ou négativement, sur les principaux enjeux de la durabilité, tels que le changement climatique et l'épuisement des ressources ;
- les interactions de l'entreprise avec les principales parties prenantes.

2. Filtrage négatif des entreprises, qui comprend une exclusion basée sur des normes et une exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées.

3. Les activités d'engagement avec les entreprises, par le biais du dialogue et des activités de vote, qui contribuent à éviter ou à réduire l'ampleur des incidences négatives. Le cadre d'analyse ESG et ses résultats alimentent notre processus d'engagement, et réciproquement.

L'intégration des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est effectuée en fonction de l'importance réelle ou probable de chaque indicateur propre à chaque industrie ou secteur auquel appartient l'entreprise. Le degré d'importance dépend de plusieurs facteurs, tels que le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique.

### **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Les investissements durables du Compartiment sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ils font l'objet d'une analyse normative des controverses qui examine la conformité aux normes internationales dans les domaines sociaux, humains, environnementaux et de la lutte contre la corruption, établies par le Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'Organisation internationale du Travail et la Charte internationale des droits de l'homme font partie des nombreuses références internationales intégrées à notre analyse normative et à notre modèle ESG.

Cette analyse vise à exclure les entreprises qui ont enfreint de manière significative et répétée l'un de ces principes.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Au niveau du Produit Financier, les principales incidences négatives (PAI) sur les facteurs de durabilité ont été prises en compte par un ou plusieurs moyens : vote, dialogue, exclusions et/ou suivi (voir la Déclaration de Candriam sur les principales incidences négatives (PAI) : <https://www.candriam.com/fr/professional/sfdr/>)

### ENGAGEMENT

Notre politique d'engagement est disponible sur le site Internet de Candriam [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activites>].

### VOTE

L'approche de la gouvernance d'entreprise de Candriam repose sur des normes reconnues au niveau international.

Candriam a exercé ses droits de vote lorsqu'ils étaient disponibles sur les positions du portefeuille. Les droits des actionnaires, l'égalité des actionnaires, l'obligation redditionnelle du conseil d'administration, la transparence et l'intégrité des états financiers sont des piliers essentiels de notre politique de vote. Lors de l'exercice de nos droits de vote, nous prêtons une attention particulière au respect du principe de rémunération à la performance et au niveau d'indépendance du conseil, à la diversité (PAI13) et au niveau d'expertise.

Dans le contexte de la politique de vote de Candriam, des lignes directrices spécifiques sont appliquées pour un éventail de résolutions environnementales (par exemple, résolutions de la direction et des actionnaires liées au climat (PAI1 à PAI6), à la biodiversité (PAI7)), au social (diversité, écart de rémunération entre hommes et femmes (PAI12), aux droits de l'homme (PAI10, PAI11)) et à la gouvernance.

Candriam adopte une approche active quant au vote, en tenant compte des principales incidences négatives. Les résolutions et les opportunités de vote sont analysées en détail. Candriam considère toujours la pertinence, la cohérence et la faisabilité des mesures parrainées par toute résolution ESG avant de voter. Ainsi, Candriam peut voter contre certaines résolutions si elles ne respectent pas les principes définis dans sa politique de vote ou les exigences relatives aux principales incidences négatives.

Cette année, nous avons exprimé nos voix à 46 réunions : pour 93,48 % d'entre elles, nous avons voté au moins une fois contre les recommandations de la direction.

S'agissant des résolutions liées aux questions environnementales ou sociales, la direction en a soumis une, dont nous en avons soutenu 100 %.

Plus précisément, une proposition portait sur le climat (100 % de soutien).

En outre, pour chaque point lié à l'élection des administrateurs (355 résolutions), nous avons tenu compte de la mixité au sein du conseil d'administration (PAI13).

Les actionnaires ont déposé 30 résolutions au total, dont 70 % ont reçu notre soutien.

Plus précisément, sept résolutions portaient sur les droits humains, le climat ou la diversité et l'inclusion : nous en avons accueilli 100 % favorablement.

Pour plus de détails concernant l'évolution de la politique de vote de Candriam, les votes et les justifications associées, veuillez consulter notre tableau de bord des activités de vote [<https://vds.issgovernance.com/vds/#/NDA0Nw==/>],

### DIALOGUE avec les entreprises émettrices

Ce produit financier est investi dans des entreprises émettrices. Les statistiques ci-dessous concernent les activités d'engagement que nous avons menées auprès de ces entreprises émettrices.

Le climat (PAI 1 à PAI 6) est de toute évidence au centre de nos échanges avec les entreprises. Les priorités de l'engagement climatique du côté des entreprises sont identifiées en tenant compte :

- des émetteurs présentant un faible profil de transition (modèle exclusif de transition de risque), et/ou encore très émettrices de carbone (Scope 1-2) ou présentant des émissions de Scope 3 importantes,
- des émetteurs des secteurs financiers encore fortement exposés aux combustibles fossiles et jouant un rôle clé dans le financement de la transition,
- de l'exposition relative des portefeuilles gérés aux émetteurs susmentionnés.

En novembre 2021, Candriam a rejoint la Net Zero Asset Management Initiative [<https://www.netzeroassetmanagers.org/signatories/candriam/>]. Par l'engagement, notre objectif est d'encourager les entreprises à rendre compte publiquement de la façon dont elles s'alignent sur une trajectoire de 1,5D et de favoriser un tel alignement. Nous attendons en particulier des émetteurs qu'ils expliquent comment leur stratégie et leur plan de dépenses en capital servent leur engagement de décarbonation. Nous associons généralement le dialogue individuel et le dialogue collaboratif.

Trois émetteurs présents dans le produit financier font partie des cibles prioritaires de la campagne d'engagement Net Zero de Candriam.

De plus, nous continuons de contribuer activement au grand questionnaire du CDP sur la transparence en matière de changement climatique [<https://www.cdp.net/fr/>], qui alimente nos processus d'investissement : sur les 42 émetteurs de produits financiers ciblés, 95,24 % ont bien rempli le dernier questionnaire en date. Lorsqu'ils sont remplis, les questionnaires nous donnent accès à des données actualisées et plus précises sur les émissions de Scope 1, 2 et 3.

En outre, Candriam participe activement à plusieurs initiatives collaboratives, comme Climate Action 100+ ou les initiatives d'IIGCC et de ShareAction sur les produits financiers. Ces initiatives contribuent non seulement à accroître le niveau de transparence sur les émissions de gaz à effet de serre et la stratégie qui s'y rapporte, mais également à obtenir une influence fondamentale pour appuyer les changements stratégiques. Les résultats de ces engagements sont détaillés dans notre rapport annuel sur l'engagement et le vote, disponible sur notre site Internet public (Publications | Candriam) [<https://www.candriam.com/fr/professional/insight-overview/publications/#sri-publications>].

Compte tenu du contexte géopolitique et de l'accroissement notable des inégalités, 34 émetteurs présents dans le produit financier ont également été contactés au sujet de la protection des droits humains fondamentaux au niveau des effectifs directs et indirects (chaîne logistique soumise à la diligence raisonnable) (PAI10, PAI11).

L'inclusion n'est pas en reste, sachant que 24 émetteurs du portefeuille ont axé leur engagement plus particulièrement sur des thèmes liés au PAI12 (Écart de rémunération non ajusté entre les sexes) ou PAI13 (Mixité au sein du conseil d'administration).

Bien que les PAI susmentionnés prévalent lors de l'évaluation réalisée pour ce produit financier en 2023, d'autres PAI, comme ceux liés à la biodiversité, ont également pu être abordés durant nos séances de dialogue avec les émetteurs. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Revue annuelle de l'engagement de Candriam, accessible sur son site Internet [<https://www.candriam.com/fr/professional/investment-solutions/sustainability-documents/#engagement-activities>].

## **EXCLUSIONS**

### **PAI10**

Conformément au PAI10, l'analyse normative de Candriam permet de déterminer si une entreprise respecte les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies pour chacune des catégories principales : Droits humains, normes du travail, environnement et lutte contre la corruption. Notre analyse normative intègre diverses références internationales, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions fondamentales de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle couvre ainsi de manière exhaustive les droits humains, les normes du travail, la corruption et la discrimination.

Dans la politique d'exclusion des entreprises « de niveau 1 » de Candriam, les entités ayant commis les violations les plus graves des principes du Pacte mondial de l'ONU sont exclues. Cette liste est axée sur une interprétation stricte des violations du Pacte, selon l'évaluation menée par les analystes ESG de Candriam.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de violations graves et répétées des normes internationales sociales, humaines, environnementales et de lutte contre la corruption définies par le Pacte mondial de l'ONU et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

### **PAI14**

Candriam s'est fermement engagée à exclure de tous ses investissements les entreprises qui participent directement au développement, à la production, aux essais, à la maintenance et à la vente d'armes controversées (mines terrestres anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes et blindages à l'uranium appauvri et armes chimiques, biologiques ou au phosphore blanc). Nous estimons que ces activités nuisibles présentent des risques systémiques et de réputation.

Au cours de la période de référence, aucun autre émetteur directement visé n'est devenu inéligible au produit financier, outre ceux déjà exclus, en raison de sa participation à de telles activités.

**SUIVI** : calcul et évaluation des indicateurs des principales incidences négatives

Certains de ces indicateurs peuvent avoir des objectifs explicites et être utilisés pour mesurer la réalisation de l'objectif d'investissement durable du Produit Financier. Voir ci-dessous les résultats des indicateurs de ce Produit Financier

Indicateurs PAI	Valeur	Couverture (% évalué / total des actifs)	Actifs éligibles (% actifs éligibles / total des actifs)
2 - Empreinte carbone	7.33	94.51%	94.51%
3 - Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements <sup>a</sup>	39.66	94.51%	94.51%
10 - Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%	94.51%	94.51%
14 - Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0.00%	94.51%	94.51%



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023 - 31/12/2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% des actifs	Pays
ALPHABET INC -A-	Internet et services d'Internet	5.38%	USA
MICROSOFT CORP	Internet et services d'Internet	4.39%	USA
ADVANCED MICRO DEVICES INC	Électronique et semi-conducteurs	3.44%	USA
PALO ALTO NETWORKS	Internet et services d'Internet	3.30%	USA
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	Électrotechnique	3.08%	DEU
EMERSON ELECTRIC CO	Électrotechnique	3.05%	USA
SERVICENOW INC	Internet et services d'Internet	2.89%	USA
PTC INC	Internet et services d'Internet	2.82%	USA
INTUITIVE SURGICAL	Industrie pharmaceutique	2.75%	USA
SALESFORCE INC	Internet et services d'Internet	2.75%	USA
NVIDIA CORP	Électronique et semi-conducteurs	2.74%	USA
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électrotechnique	2.71%	FRA
ASML HOLDING NV	Électronique et semi-conducteurs	2.70%	NLD
ROCKWELL AUTOMATION	Électrotechnique	2.50%	USA
KEYENCE CORP	Électronique et semi-conducteurs	2.45%	JPN

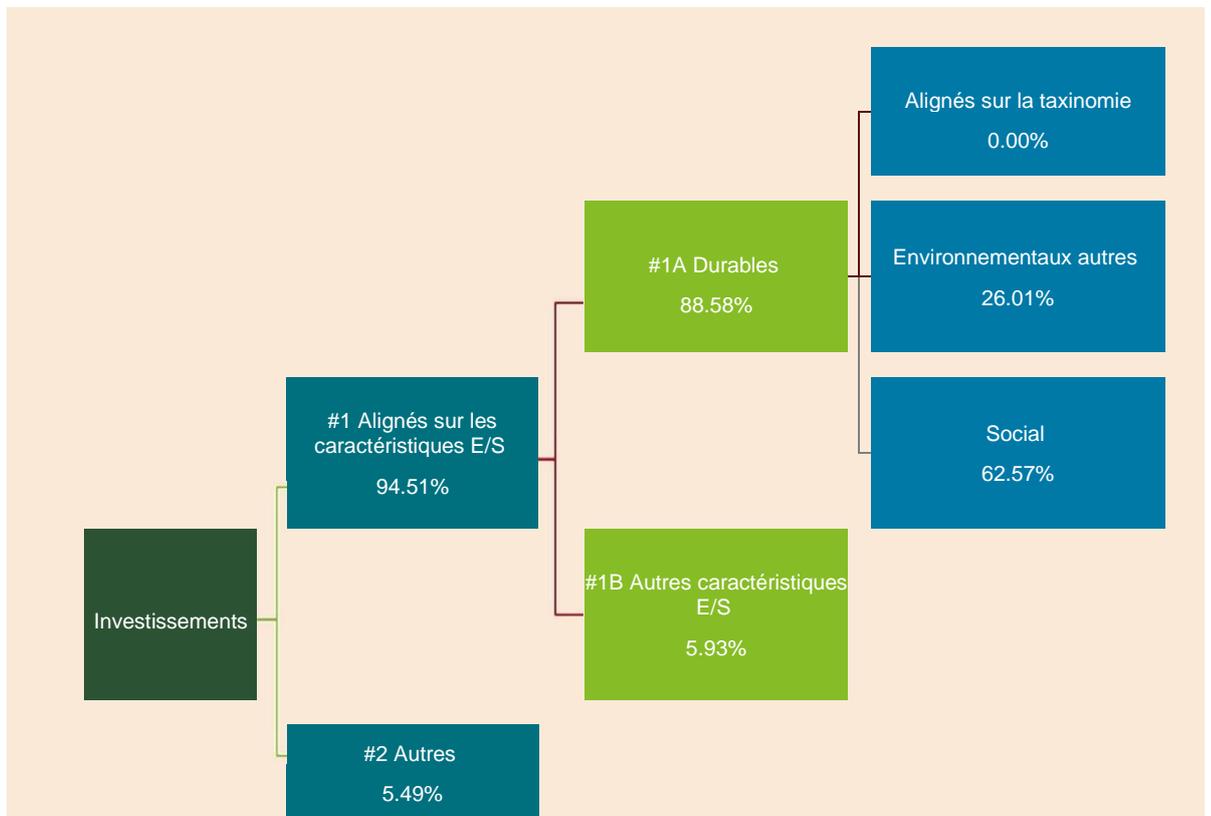
*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Principal secteur	% des actifs
Internet et services d'Internet	37.33%
Électronique et semi-conducteurs	31.25%
Électrotechnique	14.51%
Banques et autres institutions financières	5.88%
Construction de machines et appareils	4.25%
Industrie pharmaceutique	4.00%
Industrie automobile	1.85%
Télécommunication	0.87%
Institutions non classifiables	0.06%

*Données basées sur les principaux investissements détenus en moyenne au cours de la période de référence. Ces données ne sont pas comparables avec celles présentées dans la section « Portefeuille d'investissements » du rapport annuel*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

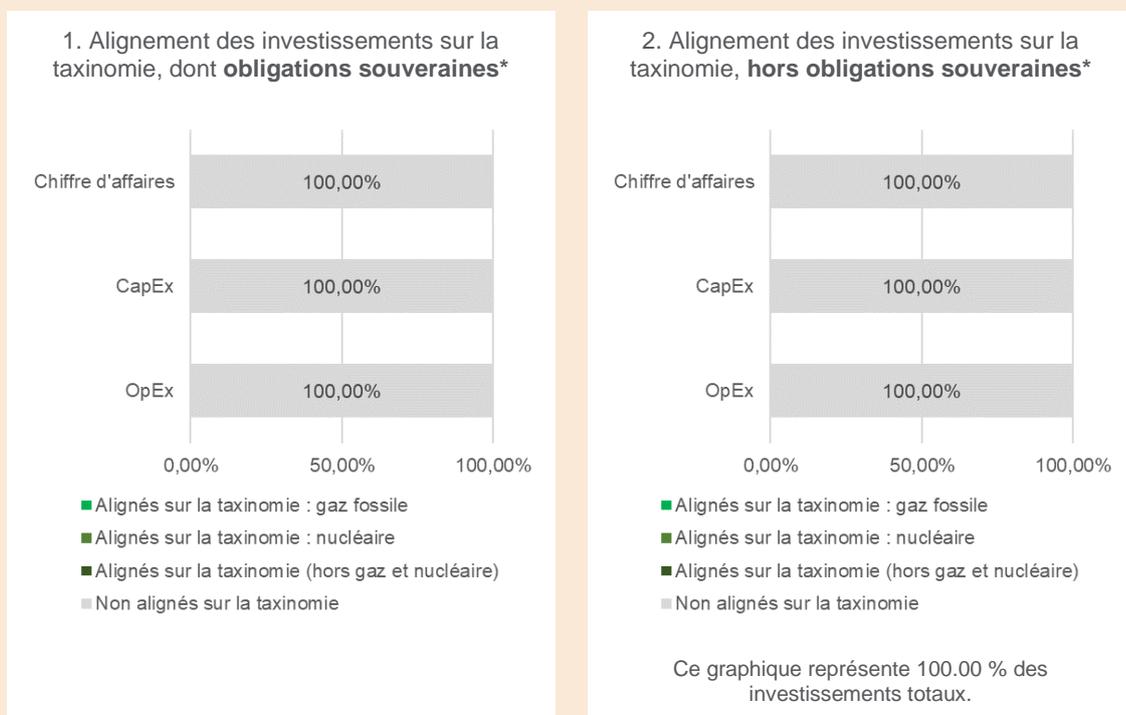


## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>1</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires habilitantes ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie ou sur les activités de transition et habilitantes, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Année	% EU d'alignement à la Taxinomie
2023	0.00%
2022	0.00%

● **Quelle est la proportion des investissements pour chacune des taxinomies de l'UE auxquelles ces investissements ont contribué ?**

Le Compartiment n'est pas en mesure de publier un pourcentage d'alignement sur la Taxonomie, car très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

Par conséquent, ce pourcentage est considéré comme nul.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Compartiment détenait une part de 26,01 % d'investissements durables sur le plan environnemental non alignés sur la Taxonomie de l'UE.

En effet, à ce jour, seuls deux des six objectifs sont entrés en vigueur en 2023 et très peu d'entreprises à travers le monde fournissent les données nécessaires à une évaluation rigoureuse de leur alignement sur la Taxonomie.

● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Le Compartiment détenait une part d'investissements avec un objectif social de 62,57 %

● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements repris sous « Autres » sont présents dans le Compartiment pour 5,49 % de l'actif net total.

Ces investissements comprennent un ou plusieurs des actifs suivants :

- Liquidités : de la trésorerie à vue, des dépôts en espèces, des opérations de prise en pension nécessaires pour gérer la liquidité du Compartiment suite à des souscriptions/rachats ou résultant d'une décision d'exposition de marché du Compartiment ;
- des investissements présentant des caractéristiques E/S au moment de l'investissement et qui ne sont plus entièrement alignés sur les critères d'investissement E/S de Candriam. Ces investissements ont été vendus au cours de la période ou considérés comme d'autres investissements ;
- Autres investissements (y compris les produits dérivés mono-émetteurs) achetés à des fins de diversification, qui ne respectent pas les caractéristiques environnementales ou sociales requises, ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un filtrage ESG ou pour lesquels des données ESG ne sont pas disponibles. Ces investissements ont respecté les principes de bonne gouvernance ;
- Produits dérivés autres que mono-émetteurs utilisés à des fins d'exposition et de couverture.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Le produit financier vise à atteindre une empreinte carbone inférieure à celle de l'indice de référence.

Au cours de la période de référence, le produit financier a émis 7,33 tonnes éqCO<sub>2</sub> par million d'euros investi, soit 84,54 % de moins que l'indice de référence.

Comparativement au précédent exercice, l'empreinte carbone du produit financier a diminué de 1,39 %.

Le produit financier a atteint son objectif en privilégiant les émetteurs à plus faible empreinte carbone.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Compartiment.